

La Suisse, Dieu & l'argent



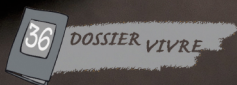
Irène Cherpillod

Markus Meury

Samuel Ninck-Lehmann

Dominic Roser

Christoph Stückelberger...



La Suisse,
Dieu
et l'argent

LES DOSSIERS VIVRE

2 parutions par an

Précédemment LES DOSSIERS de SEMAILLES & MOISSON

No hors-série (2003): *Aux sources historiques des Eglises Evangéliques*
(Marc Luthi) (FS 24. –, € 16. –)

No 21 (2004): *Dépendance et codépendance* (collectif)

No 22 (2004): *Pour une éthique biblique* (Congrès AEPF 2004)

No 23 (2005): *Jésus-Christ: Dieu avec nous* (Jacques Blandenier)

No 24 (2005): *L'amour mal aimé. Jésus l'ami des homosexuels*
(Andrea Ostertag, Jean-Jacques Meylan) (2^e éd.)

No 25 (2006): *Les secrets de famille* (Collectif, Rencontres de Lavigny)

No 28 (2007): *MAKARIOS ou En route vers le bonheur* (Manfred Engeli) (5^e éd.)

No 29 (2008): *Martin Luther & Jean Calvin. Contrastes et ressemblances*
(Jacques Blandenier)

No 30 (2009): *Vivre la cène aujourd'hui* (Claude Vilain)

No 31 (2009): *Israël-Palestine: quelle coexistence ?*
(Guy Gentizon et Jean-Jacques Meylan)

No 32 (2010): *Les crises de la foi. Etapes sur le chemin de la vie spirituelle*
(Linda Oyer et Louis Schweitzer) (2^e éd.)

No 33 (2012): *Les offres de Dieu. Une relation d'aide dans une perspective finale*
(Manfred Engeli) (FS 30.–, € 25.–)

No 34 (2012): *Le cri des chrétiens du Sud* (CB Samuel, Vinoth Ramachandra,
Ruth Padilla DeBorst, René Padilla...)

No 35 (2013): *Figures évangéliques de résistance* (Gabrielle Desarzens,
Jacques Blandenier, François Sergy...)

(Les numéros 3, 4, 6, 7, 11, 12, 14, 16, 26, 27 sont épuisés)

Prix de l'exemplaire: FS 15. –, € 12. –

Abonnement annuel: FS 22. –, € 20. – (France et Europe)

Commandes:

Suisse: Association l'Eau Vive • 4, Carrefour du Bouchet • CH-1209 Genève
Tél. +41 (0) 22 733 99 23

France, Belgique et Canada: Excelsis Diffusion • BP 11 • F-26450 Cléon-d'Andran
Tél. : +33 (0) 4 75 91 81 81 • Site : www.xl6.com

Abonnement aux Dossiers:

Vivre, Mensuel de la Fédération romande d'Eglises évangéliques (FREE)

En Glapin 8 • CH-1162 St-Prex • Courriel : secretariat@lafree.ch • Site : www.lafree.ch

La Suisse, Dieu et l'argent

(Irène Cherpillod, Markus Meury, Samuel Ninck-Lehmann, Dominic Roser...)

Dossier Vivre n° 36

ChristNet, rue Gourgass 23, CH-1205 Genève, site : www.ChristNet.ch

StopPauvreté.2015, Réseau évangélique,

case postale 23, CH-1211 Genève 8, site : www.stoppauvrete.ch

© Editions Je Sème 2013, La FREE, En Glapin 8, CH-1162 Saint-Prex, site : www.lafree.ch

ISBN: 2-940330-14-X

EAN: 9782940330140

Dossier Vivre n° 36

La Suisse, Dieu et l'argent

Table des matières

- 9 • *Avant-propos*
Serge Carrel
- 11 • *Préface*
Irène Cherpillod, Samuel Ninck-Lehmann
et Jean-Daniel André
- **Partie 1**
Le pouvoir de l'argent
- 15 • *1.1 Comment l'argent régit le monde*
Markus Meury, Dominic Roser et Samuel
Ninck-Lehmann
- 25 • *1.2 La corruption, un fléau mondial*
Irène Cherpillod
- 35 • *1.3 La politique a un prix. Comment la
financer ?*
Transparency International Suisse
- 47 • *1.4 La corruption dans l'attribution des
marchés publics : le cas INSIEME*
Jean-Pierre Méan
- 51 • *1.5 La corruption dans le sport : « Nous
lavons notre linge en famille »*
Un entretien avec Jens Weinreich

- 59 • *1.6 Les matières premières, un commerce juteux*
Benjamin Gräub
- 63 • *1.7 On ne joue pas avec la nourriture !*
Pain pour le prochain
- 75 • *1.8 La place financière suisse : faits et critiques*
Mikael Huber
- 83 • *1.9 Bilan intermédiaire : des liaisons dangereuses*
Samuel Ninck-Lehmann et Markus Meury

- **Partie 2**
- **Pratiques secrètes en Suisse**

- 87 • *2.1 Le secret bancaire en bref*
Elisabeth et Lienhard Roser-Brunner
- 101 • *2.2 La Suisse et l'évasion fiscale des pays du Sud : entre attentisme et stratégie d'évitement*
Mark Herkenrath
- 105 • *2.3 Argent des potentats : ce que la Suisse devrait faire*
Mark Herkenrath
- 109 • *2.4 Comment l'échange automatique d'informations s'est imposé*
Déclaration de Berne
- 119 • *2.5 Trusts & Cie*
Mark Herkenrath, Olivier Longchamp et Andreas Missbach
- 125 • *2.6 Quatre thèses concernant les pratiques secrètes en Suisse*
Markus Meury et Dominic Roser

- 129 • *2.7 Bilan intermédiaire : loi du plus fort ou miséricorde ?*

Dominic Roser et Samuel Ninck-Lehmann

• **Partie 3**
Essentiels, les impôts !

- 133 • *3.1 « Seules les petites gens paient des impôts ! »*

Dominic Roser et Markus Meury

- 141 • *3.2 L'imposition forfaitaire : une pratique au service des riches*

Markus Meury

- 145 • *3.3 L'évasion fiscale des entreprises*

Mark Herkenrath, Olivier Longchamp et
Andreas Missbach

- 151 • *3.4 Les conséquences du dumping fiscal : l'exemple de Genève*

Markus Meury

- 155 • *3.5 Bilan intermédiaire : la politique fiscale, un sujet aride mais décisif*

Dominic Roser

• **Partie 4**
Dieu, la Suisse et l'argent

- 159 • *4.1 Douze arguments bibliques contre la corruption*

Christoph Stüchelberger

- 163 • *4.2 Le jubilé dans la Bible et en théologie*

Lukas Amstutz

- 183 • *4.3 Assez, c'est assez ! Réflexions sur une gestion chrétienne des biens matériels*

Dominic Roser

- 189 • *4.4 L'argent en Suisse : sept thèses*

ChristNet

- 195 • *4.5 Bilan intermédiaire : Dieu ou l'argent ?*
Samuel Ninck-Lehmann

- 199 • **Partie 5**
Conclusion
Irène Cherpillod

• **Partie 6**
Pistes pratiques

- 205 • *6.1 Pour une vie juste et miséricordieuse*
Dominic Roser, Markus Meury et Samuel
Ninck-Lehmann
- 210 • *6.2 Parcours de prière par rapport à
l'argent et à la Suisse*
Werner Ninck
- 213 • *6.3 Comment m'engager personnellement ?*
Campagne EXPOSED
- 215 • *6.4 Témoin et employé, que faire ?*
Irène Cherpillod
- 217 • *6.5 Des recommandations pour les ONG*
Irène Cherpillod
- 222 • *6.6 Les entreprises s'engagent*
Irène Cherpillod
- 227 • **7. Bibliographie**
- 229 • **8. Les organisations partenaires**
- 230 • **9. Les auteurs**

Avant-propos

Après *Le Cri des chrétiens du Sud*¹, les Dossiers Vivre se lancent dans une nouvelle collaboration avec StopPauvreté, le mouvement de sensibilisation aux questions d'extrême pauvreté sur la planète en lien avec l'Alliance évangélique mondiale. Cette collaboration ne s'arrête toutefois pas là. Elle se tisse aussi avec le forum ChristNet², connu en Suisse romande et alémanique pour sa réflexion pointue autour des questions d'argent et de mode de vie simple, avec l'Armée du Salut et AFI Partnerships au travers d'Irène Cherpillod, économiste, et avec d'autres ONG impliquées dans la réflexion autour de l'argent en Suisse.

Ces acteurs du questionnement en matière d'éthique sociale vous proposent un livre de réflexion autour de la campagne *EXPOSED – pleins feux sur la corruption*, lancée par l'Alliance évangélique mondiale. Ce livre ne part pas de l'a priori que la corruption, c'est ailleurs. Ailleurs qu'en Suisse ! Mais il essaie d'en proposer une contextualisation en lien avec notre pays, notre économie, nos ONG et nos valeurs. En espérant qu'une

1 René Padilla, CB Samuel et alii, *Le cri des chrétiens du Sud. Pour une Bonne Nouvelle incarnée dans des actes*, Dossier Vivre n° 34, Saint-Prex, Je Sème, 2013, 192 p.

2 Merci à l'équipe et aux relations du Forum ChristNet pour les efforts consentis dans la traduction en français de certaines de ces contributions écrites en allemand. Que soient ici remerciés notamment : Daniel Gremaud, Caroline Suter-Sturm, Sarah Marcoue, Sarah Martinez et d'autres !

telle contribution fera date dans votre manière de percevoir et de décrypter : *La Suisse, Dieu et l'argent*.

Bonne lecture.

Serge Carrel

Responsable des Dossiers Vivre

Chargé de la formation d'adultes dans la Fédération romande d'Eglises
évangéliques (FREE)

Préface

Le paysage économique de la Suisse se modifie : crise financière, stratégie de l'argent propre, échange automatique d'informations, suppression de l'imposition forfaitaire dans certains cantons, etc.

Dans ce contexte, des voix s'élèvent depuis plusieurs années pour plaider la cause de la bonne gouvernance. En effet, c'est là un élément crucial du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. La bonne gouvernance n'est pas seulement l'affaire des pays du Sud, mais elle concerne aussi des pays à revenus élevés, comme la Suisse. Selon l'OCDE, 850 milliards de dollars provenant des pays en voie de développement sont transférés chaque année à l'étranger afin d'échapper à l'impôt¹. Ce montant est sept fois plus élevé que le montant de l'aide publique au développement. Le commerce mondial manque de transparence, laissant la place à des pratiques commerciales douteuses et à la corruption. Sachant qu'une toute petite action dans un pays du Nord peut changer de manière spectaculaire le bien-être de millions de personnes qui ne peuvent faire entendre leur voix, le Défi Michée – StopPauvreté en Suisse –, l'Alliance évangélique mondiale, l'Armée du Salut internationale et différentes sociétés bibliques ont lancé la campagne internationale *EXPOSED – pleins feux sur la corruption*. Cette campagne est un appel mondial contre la corruption et ce qui l'accompagne : convoitise, négociations secrètes et abus de pouvoir. EXPOSED

1 Déclaration de Berne et Alliance Sud, *Fiscalité et Développement, Comment l'évasion fiscale handicape les pays du Sud et ce que la Suisse peut changer*, juillet 2012. Voir : www.evb.ch/fr/p20205.html.

a pour objectif de récolter au moins 1 million de signatures au niveau mondial pour amener les chefs d'Etat et les gouvernements à prendre des mesures radicales contre la corruption lors du prochain sommet du G20 en 2014. EXPOSED invite aussi chacun à adopter un style de vie intègre.

La Suisse pas concernée ?

Trop souvent, nous pensons que la Suisse n'est pas concernée par la question de la corruption. Il est vrai que les entreprises suisses sont parmi les plus intègres du monde², comme le montre le Bribe Payers Index de Transparency International. Cela n'empêche pas qu'une multinationale sur cinq dont le siège est en Suisse octroie des pots-de vin à l'étranger³. Individuellement, nous ne ressentons pas directement les effets de la corruption et nous supposons que cette pratique n'existe pas en Suisse.

En regardant la définition de Transparency International de plus près, il est clair que la corruption, ce n'est pas que l'octroi de pots-de-vin ou de dessous-de-table. La corruption consiste en « l'abus d'un pouvoir reçu en délégation à des fins privées ». On se rend alors compte que ces pratiques douteuses sont favorisées lorsqu'il y a des lacunes en matière de gouvernance. Lorsque des intérêts particuliers dominent et que la loi est lacunaire, des groupes d'intérêts et des acteurs puissants peuvent influencer des décisions politiques. Voilà qui entraîne des effets importants sur le commerce international. Considérons le simple fait que la Suisse abrite de nombreuses multinationales et organisations sportives internationales qui pratiquent l'optimisation fiscale. Des recettes fiscales viennent à manquer dans de nombreux pays. Des avoirs non déclarés peuvent trouver refuge en Suisse grâce

2 Voir : www.transparency.org/research/bpi/overview.

3 K. Becker, C. Hauser et F. Kronthaler, *Korruptionsrisiken erfolgreich begegnen – Strategien für internationale tätige Unternehmen*, Coire, HTW Chur Verlag, 2012. A télécharger sur : http://www.htwchur.ch/fileadmin/user_upload/institute/SIFE/3_Forschungsthemen/Internationalisierung/IFBI_Leitfaden_Korruptionsrisiken_HTW_dt.pdf.pdf.

au secret bancaire. Des stratégies politiques sont mises en place afin de trouver des alternatives juridiques qui permettent aux entreprises de continuer de pratiquer en toute légalité l'évasion et l'optimisation fiscales. Enfin, dans notre pays, le népotisme, le copinage et les accords secrets ne sont pas rares. N'osant pas alerter les autorités de peur de subir des représailles, les particuliers, les collaborateurs ou encore les entreprises lésées s'abstiennent de réagir.

A ce niveau-là, une lacune juridique importante existe dans notre pays. Alors que le rôle des lanceurs d'alerte est reconnu internationalement, un collaborateur qui avise son avocat ou les autorités publiques d'une violation de la loi, de l'éthique, d'une irrégularité, d'un danger pour l'homme ou pour l'environnement, sera licencié sur le champ et risque dans certains cas des poursuites. Ceci vaut tant pour le harcèlement sexuel, les prescriptions en matière de sécurité que pour la corruption. La législation suisse ne prévoit pas de protection des lanceurs d'alerte de bonne foi.

En ce qui concerne les questions de gouvernance et de corruption, tous les acteurs sont concernés : les ONG, les Eglises, les entreprises, les partis politiques, le monde du sport, les collectivités publiques, et les cantons comme les communes. Au final, ce sont des projets qui coûtent plus cher et des recettes fiscales qui manquent.

La déclinaison helvétique d'EXPOSED

Ce livre invite à considérer avec sérieux ces questions en Suisse. Déclinaison helvétique de la problématique, il vise à nourrir le débat et veut inviter chaque lecteur à agir à tous les niveaux.

Parmi les multiples contributeurs de ce dossier, nous remercions les membres de ChristNet pour leur apport précurseur dans ce domaine. Nous remercions également Alliance Sud, Transparency International Suisse, la Déclaration de Berne pour leurs contributions avisées, et la vingtaine d'auteurs qui ont accepté de participer à la rédaction de cet ouvrage.

La lecture de cette publication devrait vous conduire à signer la pétition *EXPOSED – pleins feux sur la corruption*. Ce sera une manière d'élever votre voix en faveur de la bonne gouvernance et de la transparence, et de permettre une lutte efficace contre la pauvreté !

*Irène Cherpillod, Samuel Ninck-Lehmann
et Jean-Daniel André*

Partie 1 :

Le pouvoir de l'argent

1.1 Comment l'argent régit le monde

Markus Meury, Dominic Roser et Samuel
Ninck-Lehmann¹

Dans bien des domaines, la Suisse est capable d'offrir au monde de précieux services. Cependant, en matière d'argent et de richesse, force est de constater que des problèmes particulièrement importants existent. Nous pensons que la Suisse devrait remettre le pouvoir de l'argent à sa place, soit au service de l'homme, et ainsi devenir un pays connu pour son dévouement, son amour du prochain et sa miséricorde.

Secret bancaire et évasion fiscale²

Des capitaux étrangers issus de l'évasion fiscale et s'élevant en 2012 à plus 1000 milliards de francs sont placés dans des banques en Suisse³. Or on estime à au moins sept milliards de francs par an le montant des recettes fiscales faisant défaut dans les pays en développement. A titre de comparaison, le montant

1 Les trois auteurs de cette contribution sont membres du forum ChristNet. Cette contribution a été écrite en 2010, puis complétée pour la publication.

2 Voir la deuxième partie de ce livre : *Les pratiques secrètes en Suisse*, p. 87.

3 NZZ, 12 mars 2012, p. 29.

de l'aide au développement de la Suisse, secteur public et privé confondus, s'élève à 3,1 milliards de francs.

Depuis de nombreuses années, ChristNet et d'autres chrétiens attirent l'attention sur le fait que le secret bancaire favorise des pratiques qui sont en contradiction avec une éthique chrétienne. Il s'agit là en effet d'autoriser une forme de recel, car la législation suisse protège activement la fraude commise par les évadés fiscaux envers leur communauté. Les profits engrangés par la Suisse sont colossaux, d'une part en termes d'emplois, qui se comptent par dizaines de milliers, d'autre part en termes d'intérêts, qui demeurent particulièrement bas. Considérons à cet égard cette parole du prophète Michée : *« Supporterai-je encore... les biens injustement acquis, les mesures réduites ? Laisserai-je impuni celui qui utilise des balances faussées et qui a dans son sac des poids truqués ? »* (6.9-11).

Ce n'est que sous la pression internationale et après une longue période de résistance, que notre gouvernement et notre Parlement se résolvent enfin à envisager un changement de cap. Ainsi, le Conseil fédéral a accepté, dans certains cas précis et justifiés, de mettre en place une entraide judiciaire en matière de fraude fiscale avec des pays industrialisés. Cet assouplissement s'est toutefois accompagné d'un durcissement des peines en lien avec la rupture du secret bancaire. Notamment par l'augmentation de la peine maximale punissant la transmission d'informations sur des clients, puisqu'elle est passée de six mois à trois ans d'emprisonnement.

Dépendance vis-à-vis des banques

A l'automne 2008, UBS a reçu un soutien du gouvernement de 60 milliards de francs débloqués au cours d'une opération menée dans le secret et dans l'urgence. Contrairement aux modes opératoires observés dans ce type d'affaire aux Etats-Unis ou en Europe, aucune condition n'a été posée, alors même qu'UBS était, à l'échelle mondiale, la banque possédant

les titres spéculatifs les plus toxiques⁴. Le signal était clair : « Continuez simplement à fonctionner comme avant ! » Dans un discours prononcé devant l'Association suisse des banquiers, l'ex-conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz a déclaré, en sa qualité de ministre des finances, qu'il ferait tout son possible pour empêcher la mise en place de mesures légales restrictives. Même si, pour la Banque nationale suisse, le grand risque pris par le « sauvetage sans précédent »⁵ d'UBS s'est soldé par un bénéfice de plusieurs milliards de francs, le risque politique semble réel que les grandes banques comptent dorénavant sur une sorte de « garantie de l'Etat » et prennent des positions plus exposées que de raison.

La Suisse dépend fortement, plus que tout autre pays, du secteur bancaire : les actifs détenus par les banques sur notre sol sont en effet sept fois plus élevés que la totalité de notre produit national brut. Elles ont ainsi accumulé un grand pouvoir que notre gouvernement élu démocratiquement ne peut que difficilement contrer. Alors que la Suisse entend elle aussi s'attaquer au problème des « too big to fail »⁶ et envisage de diviser les grandes entreprises par la voie légale, les banques, conscientes de leur pouvoir, n'hésitent pas à prendre la Suisse en otage. En novembre 2009, le CEO⁷ d'UBS, Oswald Grübel, a brandi la menace que sa banque quitterait la Suisse si le Parlement adoptait une loi sur le renforcement de la stabilité du secteur financier. De même, Nestlé et Novartis ont menacé de s'établir à l'étranger si le peuple suisse se prononçait en faveur d'une loi qui donne aux actionnaires, lors des assemblées générales des entreprises, le droit de s'opposer à la distribution de bonus jugés trop élevés.

4 Voir l'article de ChristNet : « La crise financière est une crise de notre foi » (www.christnet.ch/de/content/die-finanzkrise-ist-eine-glaubenskrise).

5 « UBS-Rettung zahlt sich aus », *NZZ am Sonntag*, 4.8.2013.

6 Une entreprise est réputée « trop grande pour faire faillite », lorsque l'Etat où elle est implantée est pratiquement contraint d'en éviter la faillite, faute de quoi il serait plongé dans une crise économique. La population est donc pour ainsi dire livrée à l'entreprise, puisque celle-ci peut agir à sa guise.

7 Chief executive officer ou directeur général en français.

Même si ce ne sont que des paroles, ces discours sont inquiétants et influencent certainement notre gouvernement.

Corruption dans les sphères politiques

Souvent, la Suisse est perçue comme un pays pour ainsi dire exempt de corruption. En y regardant de plus près, l'image qui ressort est malheureusement bien différente⁸ : les grandes banques financent par exemple depuis longtemps les grands partis politiques du centre et de la droite, à raison de quelque cinq millions de francs par an. Il n'est donc pas surprenant que ces partis se montrent peu critiques et votent des lois qui favorisent leurs bienfaiteurs.

Contrairement aux règles en vigueur dans la plupart des autres pays occidentaux, le financement des partis en Suisse est tenu secret. Les formations proches des banques entendent d'ailleurs maintenir le statu quo dans ce domaine, alléguant des raisons de protection de la sphère privée.

Les parlementaires, quant à eux, acceptent très souvent des postes au sein de conseils d'administration de grandes entreprises ou d'associations de défense d'intérêts. La rémunération de ces fonctions est souvent très alléchante, allant parfois au-delà d'une centaine de milliers de francs. De ce fait, il semble évident qu'ils plaideront la cause de « leur » entreprise ou de « leur » association au fil du processus législatif.

Ces pratiques peuvent être qualifiées de corruption car, bien qu'indirecte, l'influence exercée sur les partis et les représentants du peuple par le biais du versement de sommes d'argent n'en est pas moins aussi réelle et efficace qu'à l'étranger. Pour l'instant, la population ne prête guère attention à ce phénomène. D'ailleurs, aucune évolution ne semble poindre sur le plan du comportement électoral : le soutien bénéficie invariablement à ceux qui entendent accorder à l'argent la plus grande latitude et le plus grand pouvoir possibles. Mais si en Suisse nous souhaitons réellement servir Dieu, il est grand temps que les choses changent !

8 Voir dans ce livre les contributions 1.3, 1.4 et 1.5.

L'argent dans le monde

Régulation du secteur financier

La problématique ne se résume cependant pas qu'à la Suisse. Dans d'autres pays européens également, les électeurs préfèrent encore et toujours miser sur les partis proches des milieux de la haute finance. Quant aux électeurs américains, ils ne possèdent pas même le choix sur ce plan, étant donné que républicains et démocrates bénéficient à parts égales du soutien des grandes banques.

Cela explique d'ailleurs pourquoi toutes les tentatives du G20 (conseil informel des pays économiquement les plus puissants de la planète) visant à réguler plus sévèrement le monde de la finance ont échoué jusqu'à présent. Pourtant, il y a urgence désormais. Joseph Stiglitz, ancien économiste en chef à la Banque mondiale, ainsi que Paul Krugman, tous deux experts en économie publique et lauréats du prix Nobel d'économie, mettent en garde contre le fait que les instituts financiers sont aujourd'hui probablement encore plus redoutables qu'avant la crise. Ces derniers savent désormais pertinemment qu'ils peuvent agir comme bon leur semble, puisqu'en cas de besoin, les Etats viendront à leur rescousse. Ils disposent ainsi *de facto* d'une garantie d'Etat.

Des milliards de bénéfice sur le dos de la population

Toutefois, ce type d'intervention du gouvernement envers les banques ne pourra se reproduire avant un certain temps. En effet, de nombreux Etats sont désormais très endettés, et n'ont plus guère de marge de manœuvre. En 2010, des instituts financiers avaient notamment spéculé contre l'euro⁹ en injectant des sommes d'argent colossales sur les marchés, conduisant ainsi l'Europe encore un peu plus au bord du gouffre. Etant donné que la Banque centrale européenne a été contrainte de racheter sa propre monnaie, c'est-à-dire de « supprimer » des euros au prix d'une diminution de la fortune publique, les spéculateurs ont engrangé des

9 NZZ am Sonntag, 7 mars 2010, p. 37.

milliards de bénéfice au détriment de la population. Une attaque d'une telle envergure à l'encontre d'une monnaie ne s'était tout simplement jamais vue auparavant. Et cela a montré que de nos jours, dans certaines situations, l'industrie de la finance a le pouvoir de menacer un pays entier ou une région entière, telle que la zone Euro, apparemment sans se soucier du fait que ce sont ces mêmes institutions qui l'ont sauvée au plus fort de la crise. Ainsi au final, ce sont les citoyens qui paient la facture via les impôts, le renchérissement de la vie, le chômage, etc.

Les hedge funds, des fonds conçus pour faire office de réelles machines à sous, occupent un rôle crucial dans ces pratiques. Il n'existe à ce jour aucune réglementation, aucune instance de contrôle et de régulation les concernant : parfois ils achètent des entreprises, en extirpent la substance, les détruisent et laissent derrière eux les « pots cassés ». Parfois ils achètent des pays entiers, comme la Grèce. Ou alors ils spéculent sur les marchés monétaires ou contre des Etats. Pourtant, malgré ces pratiques destructrices, les Etats peinent à imposer des règles à ces sociétés et à faire front commun contre les intérêts des détenteurs de capitaux.

Autres exemples

D'autres moyens existent par lesquels l'argent est utilisé comme levier de pouvoir entraînant de lourdes conséquences. En voici quelques exemples :

Les vulture funds (les « fonds vautours »). Il s'agit de fonds de placement qui rachètent à d'autres instituts financiers des certificats de créance d'Etats appauvris et réclament ensuite de la part de ces mêmes Etats le remboursement de la dette associée, avec un fort taux d'intérêt. Ces institutions font exécuter les dites créances par des tribunaux londoniens ou new yorkais et incitent ainsi de fait le monde de la finance à boycotter les Etats incapables ou non désireux de payer. En conséquence, les pays pauvres manquent d'argent pour financer des services de base, notamment en matière de santé et de formation.

La spéculation sur les produits alimentaires. De nombreux instituts financiers et autres agents opèrent et spéculent sur les marchés des denrées alimentaires depuis la Suisse (en particulier à Genève). Ces dernières années, à cause de la spéculation, le prix des céréales et du riz a explosé, causant des émeutes de la faim et précipitant dans la famine des centaines de millions de personnes dans les pays du Sud.

Le blocage climatique. Bien que les connaissances scientifiques actuelles démontrent que l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre entraîne indiscutablement des risques considérables pour les générations à venir, les intérêts économiques dictent la politique mondiale. Le Sénat américain a ainsi adopté à 95 voix contre 0 la résolution « Byrd-Hagel », dont une disposition interdit aux Etats-Unis de signer tout protocole climatique qui « nuirait de façon importante aux intérêts économiques américains ».

La Suisse ne fait cependant pas non plus figure d'exemple : « La commission de l'environnement du Conseil national (CEATE-N) ainsi que le Conseil fédéral rejettent l'initiative demandant que la Suisse s'engage à réduire de 30% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020. De l'avis de la majorité de cette commission, une telle mesure ne serait 'pas supportable' sur le plan économique, ont indiqué les services du Parlement »¹⁰.

Il est impératif de changer de cap

Plusieurs économistes (dont Joseph Stiglitz) soulignent qu'à ce jour, aucun des problèmes n'ayant conduit à la crise financière de 2008 n'a été résolu. Au contraire, la prochaine crise est quasiment programmée. En raison des phénomènes de croissance et de fusions, la tendance à l'expansion des grandes banques et des sociétés importantes n'a pas encore fait preuve de signe d'essoufflement.

L'histoire a montré que les crises économiques majeures ont

¹⁰ NZZ, 4 février 2010, n° 28, p. 12.

été déclenchées par l'avidité des spéculateurs et par la liberté excessive accordée au pouvoir de l'argent-roi. C'est pourquoi il est temps de changer de cap.

Les citoyens doivent se mobiliser pour que les Etats et les gouvernements de ce monde adoptent des règles. L'économie devrait être au service de l'être humain, et non l'inverse. Nous avons le privilège et la possibilité d'agir sur le plan politique et de fixer des limites au pouvoir de la finance. Les instruments de la démocratie directe, dont nous avons déjà su faire bon usage dans d'autres domaines, nous permettent d'œuvrer dans ce sens précisément en Suisse. Pour ce faire, il est cependant indispensable que les médias soient politiquement indépendants.

Or, cette condition n'est souvent plus remplie de nos jours, comme en atteste par exemple le rachat de l'hebdomadaire *Die Weltwoche* et du quotidien *Basler Zeitung* pour des raisons politiques. La concentration des quotidiens en Suisse romande, où seules deux publications à faible tirage (*Le Courrier* et *La Liberté*) se maintiennent en dehors du giron du groupe de presse Tamedia, représente également une menace pour la diversité et la formation des opinions. Les initiatives originales telles que la création du journal bâlois *Tageswoche*, financé par un cercle plus large de personnes, en réponse à une *Basler Zeitung* dont la ligne rédactionnelle est dorénavant bouleversée, doivent être néanmoins saluées. Elles donnent des signes laissant espérer l'émergence d'une conscience publique.

Par ailleurs, nous devons nous rendre compte que notre désir de croissance, ce besoin irrésistible de posséder toujours davantage de richesses, a des effets délétères à long terme, non seulement sur notre bien-être individuel, mais aussi sur la structure sociale à l'échelle mondiale. Prendre conscience de cela, c'est aussi se rendre compte que l'accumulation des richesses détruit le Royaume de Dieu et ses valeurs, car là où se trouve notre trésor se trouve également notre cœur¹¹.

11 Voir Mt 6.19-21 : « Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où la teigne et la rouille détruisent et où les voleurs percent et dérobent, mais amassez-vous des trésors dans le ciel, où la teigne et la rouille ne détruisent point et où les voleurs ne

Malheureusement, en politique, les valeurs chrétiennes, sont régulièrement sacrifiées au profit de la poursuite de la croissance économique et des intérêts économiques. Les manœuvres récurrentes des milieux politiques proches de la sphère économique en vue d'étendre au dimanche les horaires d'ouverture des commerces et des prestataires de services participent à ce même mouvement. Mais n'oublions pas que, selon l'apôtre Paul, l'avidité est la racine de tous les maux¹². Chacun d'entre nous est responsable de participer ou non à cette course au profit, en cherchant à créer toujours plus de richesses. Les banques, les politiques ou les représentants économiques ne sont pas seuls responsables.

Quand comprendrons-nous enfin que le pouvoir de l'argent est destructeur de nos relations humaines et de notre relation à Dieu ? Plus nous perdons de vue la crise financière, la crise de la dette et leurs causes, plus la nécessité d'agir nous semble faible. Faut-il attendre la prochaine crise pour nous résoudre à ouvrir les yeux ? En changeant de mentalité, chacun peut reprendre le contrôle du pouvoir de l'argent qui nous détruit. Soyons des personnes libérées de son pouvoir et considérons l'argent comme un cadeau de Dieu à employer pour le bien de chacun.

percent ni ne dérobent ! Car là où est ton trésor, là aussi sera ton cœur. »

12 1 Tm 6.10.

1.2 La corruption, un fléau mondial

Irène Cherpillod¹³

N'auriez-vous pas un petit quelque chose pour des sucreries et des bonbons ? » « Recherchons donc quelque chose ensemble ! » Que ce soit en Afrique, en Amérique du Sud ou en Asie, le langage de la corruption emprunte des formules variées¹⁴. Le message est communiqué de manière indirecte, de telle sorte que, même si la proposition est refusée, les conséquences restent limitées pour les deux parties. En Suisse, ce phénomène est passé systématiquement sous silence tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Néanmoins, quels sont les mots qui permettent à une entreprise de construction de se voir attribuer un marché en échange de la rénovation de la salle de bain d'une villa ? Ou quels sont les mots qu'un agriculteur doit prononcer pour obtenir l'achat d'un nouveau terrain en échange d'un dessous-de-table ? Le grand public ignore tout de ces expressions, car elles appartiennent au cercle restreint des initiés de la corruption.

La corruption n'est pas l'apanage des puissants

« Alors que le mot corruption fait tout de suite penser au langage de l'argent [...], explique Nigel Barley, il s'agit d'un phénomène plus discret qui s'apparente à l'expression d'une bonne collaboration, d'un intérêt partagé ou encore de la volonté d'atteindre un but commun de manière élégante. » Cet ethnologue décrit la corruption comme un phénomène secret et invisible. Elle ne fait aucune vague dans le quotidien d'une

13 Irène Cherpillod, économiste, est consultante spécialisée dans le domaine Accountability & Anti-Corruption au sein de Action For Integrity Partnerships en Suisse.

14 Une enquête de la BBC propose de découvrir les diverses expressions du langage de la corruption. Voir : BBC World Services, *Business Daily*, 12.07.2013.

société. En parler ouvertement serait un signe de mauvaise éducation ; ce serait avouer que l'on opère au milieu d'un réseau de pouvoirs et que le statut social des intervenants joue un rôle important. « La corruption a lieu derrière des portes closes, en cachette et à l'amiable, ajoute Nigel Barley. Elle marque une séparation nette entre les initiés et les ignorants. [...] Faire partie d'un réseau de corruption, c'est faire partie d'un club exclusif d'initiés. La corruption n'est pas le privilège des plus puissants, mais s'exerce jusque dans les sphères les plus modestes de l'exercice du pouvoir »¹⁵.

En 2006, alors que nous étions en poste comme collaborateurs volontaires d'une ONG au Cameroun, mon mari s'est fait arrêter par deux policiers suite à une infraction mineure. Afin de dresser un procès-verbal, les policiers l'emmènent dans un endroit isolé. Au total, six policiers l'entourent et lui proposent, au lieu de payer une amende de 16 000 CFA, soit 32 francs, de ne payer que 5000 CFA (10 francs), mais sans que cela soit noté dans le livre de comptes. Poliment, mais fermement, mon mari explique au policier qu'il va payer cette amende s'il a effectivement commis une infraction. Il exige toutefois que ce soit noté dans le livre de comptes. S'ensuivent 45 minutes de discussions vives, marquées par des insultes et des menaces verbales des policiers. Finalement, après avoir tenu bon durant presque une heure, mon mari a été relâché sans avoir à payer quoi que ce soit.

Les coûts de la corruption

Aujourd'hui la corruption est un fléau mondial. Toutes les 5 minutes, ce sont 9,5 millions de dollars qui sont versés en pots-de-vin. Chaque année dans le monde, ce sont plus de 1000 milliards de dollars qui sont attribués à titre de pots-de-vin. Ce montant englobe les paiements illicites du monde entier, tant

¹⁵ Nick Barley, « Jacke mit Brusttasche » in *Korrupt*, NZZ Folio no 259, Verlag NZZ Folio, février 2013.

ceux des pays riches que ceux des pays en développement, mais n'inclut pas les détournements de fonds publics ou les vols de biens publics. La corruption peut affecter tous les domaines de la société, tant le secteur public que le secteur privé, les entreprises, les organisations internationales, les organisations de la société civile, telles les ONG ou encore les Eglises.

A titre de comparaison, 60 milliards de dollars seulement permettraient d'éradiquer l'extrême pauvreté sur la planète¹⁶ ! D'après Transparency International, une organisation internationale engagée dans la prévention et la lutte contre la corruption, les chefs d'entreprise et les cadres du monde entier estiment que la corruption augmente les coûts des projets d'au moins 10%¹⁷. Et du côté de la Banque mondiale, on considère que la corruption peut réduire le taux de croissance d'un pays de 0,5 à 1% par an¹⁸.

La corruption pourrait non seulement les relations sociales et les relations à l'Etat, mais elle est un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté, des inégalités sociales et de la mortalité infantile dans les pays du Sud. Elle affaiblit l'Etat de droit et le système judiciaire, en les rendant imprévisibles, avec comme conséquences de décourager les acteurs économiques et de faire fuir les investisseurs étrangers.

Des ressources publiques sont ainsi dilapidées et viennent à manquer dans les structures de santé, dans l'éducation ou encore dans les infrastructures d'un pays.

Dans une ONG active en Afrique, une sage-femme d'un centre de santé a encaissé les frais d'accouchement d'une femme, les a mis dans sa poche et, pour cacher ce détournement, a laissé la femme accouchée rentrer rapidement chez elle. Ce renvoi rapide à domicile n'a pas permis de détecter

16 Voir : www.oxfamfrance.org/Eradiquer-la-pauvrete-a-portee-de,1592. Les personnes en situation d'extrême pauvreté sont les personnes avec un revenu inférieur à 1,25 dollar US par jour.

17 Voir : www.transparencyfrance.org/ewb_pages/div/Rapport_mondial_sur_la_corruption_2009.php.

18 Voir : <https://www.un.org/french/events/10thcongress/2088bf>.

suffisamment tôt des complications intervenues suite à l'accouchement. La jeune maman est décédée. A la suite de cet événement tragique, les autorités sanitaires de la région ont envisagé de fermer le centre médical.

En ce qui concerne l'aide au développement elle-même, Transparency International estime que 15% des fonds disparaissent à cause de la corruption. Cette pratique conduit à une rupture de confiance entre les partenaires et à l'arrêt complet de projets de développement. Lors de révélations de cas de corruption, la réputation d'une ONG peut être durablement ternie.

Au final, ce sont les plus pauvres qui sont les plus affectés par les effets de ces pratiques, souvent des femmes et des enfants. A cause de la corruption, il est encore plus difficile pour ces personnes d'accéder à des prestations publiques, à l'éducation, à la formation ou encore à des soins médicaux.

Bonne gouvernance : la règle des 400%

Un pays qui s'engagerait à lutter efficacement contre la corruption et qui renforcerait l'Etat de droit verrait son revenu national multiplié par quatre et la mortalité infantile chuter de 75% sur le long terme. « C'est la 'règle des 400%' qui s'applique aux bénéfices qu'un pays peut retirer d'une amélioration de la gouvernance et d'une maîtrise de la corruption », selon l'Institut de la Banque mondiale¹⁹.

Pour lutter contre la corruption, une initiative intéressante a vu le jour en Inde : le billet de « zéro roupie ». Les personnes à qui il est demandé de payer un pot-de-vin peuvent présenter un billet de zéro roupie. Ces billets sont imprimés par une organisation anticorruption connue. Ainsi les personnes qui souhaitent bénéficier d'un pot-de-vin savent immédiatement que la personne qui leur donne ce billet est appuyée par une

¹⁹ Cette règle des 400% témoigne du fait qu'un revenu national passe de 1 à 4. Il ne s'agit pas bien entendu d'un bénéfice de 400% ! Voir : « Le coût de la corruption: six questions posées à Daniel Kaufmann, directeur du programme gouvernance, Institut de la Banque mondiale ». Voir : <http://go.worldbank.org/KQH743GKF1>.

grande organisation engagée dans la lutte contre la corruption. Jusqu'alors, le personnel corrompu avait l'habitude de parvenir à ses fins. Le billet de zéro roupie les dissuade de demander un pot-de-vin et montre que les citoyens ou les citoyennes osent se défendre. Grâce à cette approche novatrice, un changement progressif des mentalités est en train de s'opérer. De tels billets sont disponibles aujourd'hui dans presque tous les pays du monde²⁰.

La situation en Suisse

« En Suisse, la corruption prend différents visages : corruption active et passive, copinage, pots-de-vin et 'entretien du climat' »²¹. Les spécialistes estiment que la corruption n'est pas dévoilée dans 97 à 99% des cas dans le secteur public, et dans 100% des cas dans le secteur privé. Cela s'explique par le fait que tant la personne qui propose la corruption que la personne qui l'accepte tirent un profit et ont avantage à garder leurs actes secrets. En effet, il y a de nombreuses victimes qui n'ont pas conscience du tort qui leur est causé : ce sont les contribuables, les concurrents lors d'une mise au concours ou d'une attribution de marché, les actionnaires ou encore la population.

Du point de vue juridique, c'est la loi sur la concurrence déloyale qui régit la corruption entre acteurs privés (art. 4a LCD). Cette loi concerne « les comportements ou pratiques commerciales qui sont trompeurs ou qui contreviennent de toute autre manière aux règles de la bonne foi et qui influent sur les rapports entre concurrents ou entre fournisseurs et clients » (art. 2 LCD).

Il est illégal de pratiquer un acte de corruption actif – c'est-à-dire offrir, promettre ou octroyer un avantage indu – et passif – solliciter, se faire promettre ou accepter un tel avantage. Par avantage indu, on entend « toute amélioration objectivement mesurable – juridique, économique ou personnelle – de

²⁰ Voir le site : www.zerocurrency.org.

²¹ Transparency International Suisse, *Dossier Whistleblowing*, 2013. Voir : http://transparency.ch/fr/PDF_files/Dossiers/Dossier_Whistleblowing_FR.pdf.

la situation du bénéficiaire. [...] La personne à qui un avantage indu est offert est un employé, un associé, un mandataire ou un autre auxiliaire d'un tiers du secteur privé. [...] Cet avantage vise l'exécution ou l'omission d'un acte en relation avec son activité professionnelle ou commerciale, qui est contraire à ses devoirs ou dépend de son pouvoir d'appréciation. [...] L'avantage indu est un avantage matériel ou immatériel auquel le corrompu n'a pas droit, ce qui est notamment le cas de tout ce que le travailleur reçoit de tiers dans le cadre de l'exécution de son travail à l'exception des pourboires »²².

Cependant, ce délit, au contraire de la corruption dans le secteur public, n'est pas poursuivi d'office. Ce qui implique que les autorités compétentes ne peuvent agir que lorsqu'une plainte d'un concurrent lésé est déposée (Loi sur la concurrence déloyale, art. 9 LCD). Dans la pratique, cela ne se produit qu'« extrêmement rarement », comme le Conseil fédéral le dit lui-même²³. En effet, quelle entreprise va porter plainte contre une entreprise concurrente en vertu de la loi sur la concurrence déloyale ? De même, quel employé, qui a un devoir de loyauté envers son employeur, va annoncer un cas auprès de l'autorité compétente ? Il risque de graves conséquences professionnelles, à savoir le licenciement, et n'a donc aucun intérêt à lancer une alerte.

En ce qui concerne les peines encourues, le Code pénal prévoit jusqu'à cinq ans de prison pour l'auteur des faits (art. 322 CP) et pour l'entreprise jusqu'à 5 millions de francs d'amende (art. 102 CP). Ce qui est « très modeste au regard des amendes infligées notamment par les autorités américaines et allemandes »²⁴.

En outre, il faut rappeler que le Parlement a adopté une loi

22 Transparency International Suisse et Fondation Ethos, *Lutte anticorruption en Suisse, Etat des lieux légal et les pratiques des sociétés cotées*, décembre 2011. Voir : www.transparency.ch/fr/PDF_files/Divers/2011_Ethos_TI_F.pdf.

23 Communiqué du Conseil fédéral, « Combattre efficacement la corruption privée », 15.05.2013. Voir : www.esbk.admin.ch/content/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2013/2013-05-15.html.

24 *Ibid.*

sur la déductibilité fiscale des pots-de-vin, toujours en vigueur actuellement. « Cette loi exclut la corruption des fonctionnaires, mais permet à une entreprise de déduire les pots-de-vin des impôts en tant que poste de charges, frais de publicité ou commission. Seule condition, les paiements doivent relever *d'un effort commercialement raisonnable*, c'est-à-dire que les sommes doivent avoir permis la conclusion d'une affaire. Dans la pratique, une entreprise se doit seulement de présenter les pots-de-vin comme tels dans sa déclaration d'impôt »²⁵.

Le Conseil fédéral souhaite modifier le Code pénal et faire de la corruption privée une infraction poursuivie d'office. Ainsi la répression serait également possible même quand elle n'entraîne pas de distorsions de concurrence, même en situation de monopole ou lorsqu'elle intervient après la conclusion d'un marché. Lorsqu'un sous-traitant qui fournit des pièces de freins, corrompt le responsable du contrôle qualité d'un constructeur automobile pour qu'il ferme les yeux sur la qualité déficiente de son produit à la livraison », il serait dorénavant punissable en vertu de la modification du Code pénal²⁶.

Parallèlement, le Conseil fédéral propose d'étendre la portée de la norme sur la corruption des agents publics. Les comportements corrompus doivent être punissables dans tous les cas, y compris quand ce n'est pas l'agent lui-même qui touche l'argent, mais un tiers comme par exemple un club sportif²⁷. Par contre, il semblerait qu'aucune adaptation des règlements fiscaux n'est prévue à ce jour, ni aucune obligation de signaler une infraction dans le secteur privé. Espérons toutefois que les modifications

25 Matthieu Hofstetter, « Les pots-de-vin restent déductibles des impôts », *Tribune de Genève*, 17.07.2013.

26 Office fédéral de la justice, *Rapport explicatif concernant la modification du code pénal et du code pénal militaire* (Dispositions pénales incriminant la corruption), 15 mai 2013. Voir : <http://www.ejpd.admin.ch/content/dam/data/kriminalitaet/gesetzgebung/korruptionsstrafrecht/vn-ber-f.pdf>.

27 Département fédéral de justice et police, *Combattre efficacement la corruption privée*, Confédération Suisse, 15.05.2013. Voir : <http://www.esbk.admin.ch/content/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2013/2013-05-15.html>.

proposées par le Conseil fédéral aboutissent afin de permettre à la Suisse de faire un pas de plus dans la lutte contre la corruption.

Gros risques pour les lanceurs d'alerte en Suisse

Les lanceurs d'alerte sont des personnes qui, dans leur poste de travail, sont témoins d'actes contraires à la loi ou à l'éthique. Lorsqu'ils découvrent des irrégularités ou un danger pour l'homme ou l'environnement, ils signalent ces faits à leur entreprise ou à l'extérieur²⁸.

En Suisse, dans le secteur privé, un lanceur d'alerte n'est pas protégé par la loi. En effet, « les dispositions du droit du travail obligent le lanceur d'alerte à respecter la fidélité envers son employeur et le devoir de discrétion »²⁹. De ce fait, le lanceur d'alerte court un gros risque s'il signale le cas à un organisme externe, que ce soit à l'autorité compétente ou à un avocat. Les conséquences pour lui seront le licenciement.

« Dans le secteur public, la situation est meilleure en vertu de l'article 22a de la Loi sur le personnel de la Confédération qui oblige l'employé à dénoncer un cas dont il a connaissance. Par contre, la transmission de données au public ou aux médias est une violation du secret de fonction. »

L'importance de protéger les lanceurs d'alerte est reconnue par des organismes internationaux comme l'OCDE, l'ONU, le Conseil de l'Europe et la Chambre de commerce internationale. Du côté de la Confédération, on ne s'est pas encore doté d'une loi protégeant de telles personnes. « Le travailleur qui signale des faits répréhensibles en toute bonne foi ne devrait pas être considéré comme faillant à son devoir de fidélité »³⁰. Si l'employeur ne prend pas de mesures efficaces pour lutter contre les faits signalés, l'employé devrait pouvoir se tourner vers l'autorité

28 *Guide pour les « déclencheurs d'alerte »*, Transparency International Suisse. Voir <http://www.transparency.ch/fr/themen/Whistleblowing/>.

29 Voir aussi l'article 321a du Code des obligations.

30 *Ibid.*

compétente sans risquer de perdre son travail. « Un tel licenciement devrait être considéré comme abusif ou injustifié, sans que le collaborateur ait besoin de le prouver. Malheureusement, aujourd'hui en Suisse, les personnes qui signalent des faits répréhensibles constatés sur leur lieu de travail s'exposent à des mesures de représailles si elles signalent le fait à un organisme externe, allant de la mutation au licenciement, voire à une sanction pénale pour violation du devoir de loyauté »³¹. Selon Transparency International Suisse, il n'est donc pas recommandé de lancer une alerte en Suisse, à moins d'être prêt à en assumer les conséquences.

31 *Ibid.*

1.3 La politique a un prix. Comment la financer ?³²

Transparency International Suisse

Contrairement aux autres démocraties occidentales, la Suisse n'a pas du tout légiféré sur le financement de la politique. L'opacité qui en résulte porte atteinte à la démocratie, à la confiance des citoyens dans la classe politique et à la réputation de la Suisse à l'étranger.

Les votations populaires organisées périodiquement, qui permettent au peuple d'exprimer directement sa volonté sur des sujets déterminés, sont l'un des piliers de la démocratie suisse, l'autre étant le Parlement, élu pour représenter le souverain. Dans les deux cas, les partis exercent la fonction de courroie de transmission entre la population et l'Etat.

La population est très attachée à cette démocratie semi-directe, qui suscite aussi respect et admiration à l'étranger. Toutefois, ce régime occasionne aussi des coûts. Puisque toute la population doit pouvoir se former une opinion, il faut en effet engager des moyens suffisants. Ainsi, partisans et adversaires ont dépensé en moyenne 2,9 millions de francs pour chacune des 39 votations populaires qui ont eu lieu entre 2005 et 2011, les variations étant considérables en fonction du sujet. Les élections ne sont pas en reste, puisque la campagne électorale de 2011 a coûté en tout 42 millions de francs, soit 18% de plus qu'en 2007. Cette tendance à la hausse, qui s'observe depuis les années 1990³³, va de pair avec une évolution sociétale. Le fait est que le

32 Transparency International Suisse, *Le financement de la politique en Suisse*, Dossier, novembre 2012, <http://www.transparency.ch/fr/themen/Politifinanzierung>.

33 Michael Hermann et Mario Nowak, *Das politische Profil des Geldes: Wahl- und Abstimmungswerbung in der Schweiz*, Forschungsstelle sotomo am

bouleversement structurel du paysage médiatique et l'augmentation du nombre des indécis, conséquence de l'individualisation de la société, rendent indispensable la professionnalisation des campagnes politiques, ce qui se traduit forcément par une hausse des coûts³⁴.

Liens financiers des élus, des partis et des comités référendaires et d'initiative

Toutefois, les ressources des partis sont limitées et les coûts croissants ne peuvent plus être couverts par les sources traditionnelles de financement que sont les cotisations des membres, d'autant plus que celles-ci diminuent. Puisque le financement public des partis politiques est modeste en Suisse³⁵, et qui plus est indirect, ceux-ci dépendent des dons privés. Or, plus un parti est financièrement dépendant de grands dons des entreprises, des associations ou des particuliers aisés, plus il peut être influencé par ceux-ci.

Les partis n'ont guère les moyens de mener eux-mêmes une campagne de votation, de sorte qu'ils cèdent souvent le terrain aux associations et aux organisations de défense d'intérêts particuliers. En conséquence, ces campagnes de votation, surtout si elles ont un fort impact sur l'économie, sont menées avec une intensité particulière, comme le confirme l'analyse des campagnes réalisées de 2005 à 2011³⁶. En revanche, les campagnes qui n'attirent pas ou guère les bailleurs de fonds manquent singulièrement de conviction, même si leur importance politique est considérable. La votation sur la nouvelle Constitution fédérale

Geographischen Institut UZH, 2012, p. 23.

34 Martina Caroni, *Geld und Politik : Die Finanzierung politischer Kampagnen im Spannungsfeld von Verfassung, Demokratie und politischem Willen*, Berne, Editions Stämpfli SA, 2009, p. 17-24.

35 Il prend la forme de contributions versées aux fractions parlementaires : 144 500 francs de contribution de base et 26 800 francs par député. Source : art. 10, al. 1, ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires, état le 1^{er} septembre 2012.

36 Michael Hermann et Mario Nowak, *Das politische Profil des Geldes*, p. 8-10.

de 1999, qui n'a mobilisé que 70 000 francs, en est un excellent exemple³⁷.

Puisque les montants engagés sont parfois élevés, il est légitime de se demander dans quelle mesure l'argent détermine l'issue d'une campagne électorale ou d'une campagne de votation. Les études des politologues concluent que si un gros budget est inefficace à lui seul, il peut cependant parfaitement avoir une influence, surtout pour s'opposer à un objet soumis à votation³⁸. Par ailleurs, les ressources sont inégalement distribuées sur l'échiquier politique suisse : dans deux campagnes de votation sur trois, le rapport des fonds engagés est du simple au quadruple entre les partisans et les opposants³⁹. Cette proportion nuit à l'égalité des chances en matière de diffusion et de discussion des arguments et dénature la formation de l'opinion, alors même que la Constitution fédérale garantit expressément la libre formation de cette opinion⁴⁰. Toutefois, c'est surtout l'opacité qui entoure la provenance des sources de financement qui pose problème. Or, il suffit que l'on soupçonne le résultat d'une votation d'être entaché de vénalité pour que la confiance des citoyens dans la légitimité des décisions politiques en souffre.

La problématique observée chez les partis se retrouve chez les parlementaires. Le système suisse de milice repose sur le principe que ces députés exercent leur mandat à titre accessoire, de sorte qu'ils font bénéficier le Parlement de leur expérience professionnelle et défendent des intérêts aussi divers que possible. En réalité, les conseillers nationaux consacrent 57% de leur temps de travail à leur mandat parlementaire et leurs collègues du Conseil des Etats même 67%⁴¹. Déduction faite des coûts

37 Hilmar Gernet, *(Un-)heimliches Geld : Parteienfinanzierung in der Schweiz*, Zurich, Editions Neue Zürcher Zeitung, 2011, p. 15.

38 Martina Caroni, *Geld und Politik*, p. 34-53.

39 Michael Hermann et Mario Nowak, *Das politische Profil des Geldes*, p. 34.

40 Art. 34, al. 2, Constitution fédérale.

41 Sarah Bütikofer et Simon Hug, « Auf dem Weg zum Berufsparlament » (Vers un Parlement professionnel), *NZZ*, 05.04.2010. Voir: http://www.wahlkampfblog.ch/wp-content/uploads/2012/06/nzz_2010_05_04_auf_dem_weg_zum_

effectifs, la rémunération moyenne par député au Conseil national s'élève à 63 685 francs par an⁴². Un siège dans des conseils d'administration ou d'autres mandats sont donc particulièrement attrayants, car leur rémunération est supérieure à celle du mandat parlementaire. Cependant, sachant que l'on peut exercer avec le soin voulu quatre mandats d'administrateur au plus, on ne cessera de s'étonner de la moyenne de mandats détenus par les conseillers aux Etats, qui est de sept. En revanche, leurs collègues de la chambre basse siègent à quatre conseils d'administration en moyenne⁴³, bien que leur activité parlementaire absorbe déjà 57% de leur temps de travail. Il est donc légitime de supposer que les entreprises qui confient ces mandats à des députés rémunèrent avant tout la défense directe de leurs intérêts au Parlement. Plus un élu est influent, plus il est intéressant de l'avoir dans un conseil d'administration. Comme pour les partis, les moyens limités dont ils disposent pour mener à bien une activité exigeante rendent les parlementaires vulnérables aux influences exercées par des intérêts particuliers.

Les scandales ébranlent la confiance dans la politique

Des scandales peuvent alors se produire, même en Finlande qui, encore plus que la Suisse, se targue d'être un pays intègre et transparent, libre de toute corruption. Dans une affaire précédée

berufspräsident_b%C3%BCttikofer.pdf.

42 « Parlamentarier-Streit um eigene Löhne » (La lutte des parlementaires pour leurs salaires). *10vor10*, 05.0.12. La rémunération moyenne d'un membre du Conseil national comprend les éléments suivants : 25 000 francs d'indemnité de base, 38 685 francs de jetons de présence, 13 697 francs d'allocations de prévoyance, 31 750 francs de frais de personnel, 20 212 francs d'autres frais, 4280 francs de frais de déplacement (état en 2011, données de *10vor10*). La rémunération perçue par les conseillers aux Etats est plus élevée en raison du plus grand nombre de séances.

Voir : <http://www.tagesschau.sf.tv/Nachrichten/Archiv/2012/03/05/Schweiz/Session/Parlamentarier-Streit-um-eigene-Loehne>.

43 « Eidgenössisches Parlament : Wer sitzt in welchen Firmen ? » (Parlement fédéral : qui siège dans quelles entreprises ?), *Credita Kurzstudie*, 14.06.2012. Voir : <http://www.credita.ch/download/htm/1503/de/Credita-Studie-Parlament-Juni-2012.pdf>.

d'une vague de scandales, le président du Parti du centre, Matti Vanhanen, a en effet été soupçonné d'avoir agi en faveur d'un centre commercial dont l'entreprise propriétaire lui avait versé un don. Ces événements ont non seulement ébranlé la confiance de la population finnoise dans la politique, mais également nui, selon les observateurs, à la réputation du pays dans son ensemble⁴⁴.

Nous pouvons aussi imaginer qu'un scandale de ce genre se produise en Suisse, même s'ils sont peu nombreux à avoir éclaté, notamment en raison d'un manque de transparence. Le PDC a ainsi fait l'objet de vives critiques en 2009, lorsque ses conseillers aux Etats ont changé d'avis pour s'opposer à la fixation d'un plafond salarial à UBS, qui sollicitait des fonds publics. La presse a alors révélé que le PDC avait reçu un don de 150 000 francs de UBS peu de temps avant le vote. Pris à partie, le PDC a ensuite refusé le don⁴⁵. Dans un autre cas, Christoph Blocher a reproché à Philipp Müller, président du PLR suisse, de faire flèche de tout bois contre l'achat du nouvel avion de combat, le Gripen, pour la seule et unique raison qu'il avait été rémunéré pour cela par Dassault, le concurrent du Gripen, par l'entremise de l'agence RP Farner. Müller rejette ces griefs, les qualifiant d'accusations de corruption monstrueuses⁴⁶. On ne sait pas encore si ces attaques

44 « Funding Scandal taints Finland's Reputation », *Financial Times*, 10 juin 2008. Voir : <http://www.ft.com/intl/cms/s/0/054fd33a-3679-11dd-8bb8-0000779fd2ac.html>.

45 « UBS zahlt auch 2009 Parteispenden », *Tagesanzeiger*, 31.05.09. Voir : <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/UBS-zahlt-auch-2009-Parteispenden/story/17823838>. « Die CVP soll der UBS das Geld zurückgeben », *Tagesanzeiger*, 02.06.09. Voir : <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Die-CVP-soll-der-UBS-das-Geld-zurueckgeben/story/25082258>. « Juso wirft CVP und UBS Bestechung vor », *Tagesanzeiger*, 03.06.09. Voir : <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Juso-wirft-CVP-und-UBS-Bestechung-vor/story/13800122>.

46 Christian Lüscher, « Ein Ablenkungsmanöver unter der Gürtellinie », *Tagesanzeiger*, 31.08.12. Voir : <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Ein-Ablenkungsmanoe-ver-der-Guertellinie/story/23544429>. Interview de Philipp Müller: « Man kann einem Politiker nichts Schlimmeres unterstellen », *Tagesanzeiger*, 1.10.12. Voir : <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Man-kann-einem-Politiker-nichts-Schlimmeres-unterstellen/story/17077866>.

tiennent. Opacité oblige, on en est réduit à des conjectures sur l'existence, voire la normalité, de paiements de ce genre pour financer les partis. En théorie, ils seraient tout à fait possibles.

La transparence du système de milice, un renfort pour la démocratie

Dans les faits, la nature même du système de milice veut que les députés soient liés à divers intérêts, et notamment celui de leur profession. Dans le cas idéal, la représentation équitable des diverses professions garantit au Parlement un bagage de connaissances considérable et lui permet de tenir compte de façon équitable des intérêts en présence. Signalons toutefois que, dans notre régime démocratique, les femmes et les hommes politiques sont avant tout redevables à leurs électeurs. Dès lors, il en va de l'intérêt des citoyens, de leur confiance dans le système politique et de la légitimité démocratique des décisions politiques, que les parlementaires déclarent en toute franchise les divers intérêts qu'ils défendent. Il faut en effet mettre un frein aux influences exercées à l'insu de l'électorat. Les conflits d'intérêts devenant visibles, il est plus difficile pour les élus de faire prévaloir des intérêts particuliers sur les intérêts de leur électorat. De surcroît, la transparence du financement de la politique peut réduire le risque de corruption, car les actes de corruption se déroulent toujours dans l'ombre.

Aussi Transparency International Suisse demande-t-elle l'obligation de déclarer les dons et l'identité des bailleurs à partir d'un certain montant, peu importe que les destinataires soient des parlementaires, des partis ou encore des comités électoraux, référendaires ou d'initiative. Par ailleurs, les députés doivent déclarer intégralement les intérêts qu'ils défendent et les mandats qu'ils détiennent, ainsi que les revenus accessoires, les cadeaux et les autres avantages qu'ils retirent de leur mandat politique. De surcroît, un organe de contrôle indépendant doit vérifier le respect de ces prescriptions et avoir la compétence de prononcer des sanctions en cas d'infraction. Soucieuse d'avancer dans la

réalisation de ces objectifs, TI Suisse poursuivra ses activités de relations publiques, tout en nouant un dialogue avec les principaux acteurs, afin d'apprécier leurs opinions et leurs besoins. Elle œuvrera aussi, avec des experts qualifiés, à l'élaboration de solutions réalisables, susceptibles de dissiper les éventuelles craintes et de démonter l'argument qui veut que toute réglementation soit inapplicable. TI Suisse est en effet convaincu qu'il en va de l'intérêt de la Suisse de renforcer sa démocratie en pratiquant la transparence.

L'heure est aux actes

Certains représentants politiques ont aussi reconnu qu'il faut agir. Ainsi, la question du financement des partis politiques fait régulièrement l'objet d'interventions parlementaires depuis 1964⁴⁷. Le point commun de ces tentatives est le faible succès remporté par les demandes de transparence, et les dernières démarches ne font pas exception. Ainsi, l'initiative parlementaire d'Andy Tschümperlin (PS), qui relayait la cause défendue par une initiative populaire éponyme pour demander la publication des revenus des élu-e-s, a échoué en mars 2012 au Conseil national par 96 voix contre 84. Cette initiative populaire, lancée par Lukas Reimann (UDC) et par le Parti pirate, ne réunira probablement pas le nombre de signatures requis, en dépit des réactions positives qu'elle suscite dans la population. Auteur de la motion de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats sur la transparence des campagnes de votation, le démocrate-chrétien Urs Schwaller a engrangé un peu plus de succès, puisque, à l'étonnement de beaucoup, elle a passé la rampe de la chambre haute, avant d'échouer finalement au Conseil national en mars 2012. Or, la population est acquise à cette cause : en 2007, 87% des citoyens sondés dans le cadre du programme de recherche UNIVOX plébiscitaient la publication obligatoire

47 Hilmar Gernet, *(Un-)heimliches Geld*, p. 103-193.

de la provenance des fonds alloués aux campagnes de votation⁴⁸. De même, l'analyse des déclarations des candidats réalisée sur la plateforme d'aide au vote en ligne Smartvote aboutit à une conclusion intéressante : six des huit grands partis suisses prônent la transparence (l'article de Smartvote fournit d'autres renseignements à ce sujet). L'écart avec les résultats des votes au Parlement n'en est que plus surprenant.

Dispositions légales applicables au financement des partis politiques dans les cantons

La législation fédérale ne contient aucune disposition régissant le financement des partis politiques et les seuls cantons à avoir légiféré dans ce domaine sont Genève et le Tessin :

• *Genève*

Dans le canton de Genève, tout parti politique, association ou groupement qui dépose des listes de candidats pour des élections cantonales ou municipales ou qui dépose une prise de position lors d'une votation doit soumettre chaque année à l'autorité compétente (le Service des votations et élections) ses comptes annuels et la liste de ses donateurs. Les dons anonymes sont interdits. Les comptes et les listes de donateurs doivent être vérifiés par une fiduciaire reconnue par le canton, qui doit en attester la conformité aux normes. Ils peuvent être consultés par toute personne exerçant ses droits politiques dans le canton de Genève. Si ces normes ne sont pas respectées, l'Etat ne verse pas la prise en charge des frais du groupement en question⁴⁹.

• *Tessin*

Au Tessin, la loi distingue entre la communication annuelle des dons et de l'identité des personnes qui versent des dons aux partis et mouvements politiques, et la communication de ces versements dans les 30 jours précédant la date de l'élection ou de la votation. Dans les deux cas, la

48 UNIVOX II B direktdemokratische Einrichtungen 2006/2007. Voir: <http://www.gfs-zh.ch/?pid=195>.

49 Art. 29A, Loi sur l'exercice des droits publics (LEDP) (voir : http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_a5_05.html) ; art. 4A, 4B, 4C, 4D Règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques (REDP) (voir : http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_a5_05p01.html).

Chancellerie d'Etat publie immédiatement ces données dans la Feuille officielle. Les partis et mouvements politiques doivent s'exécuter lorsque le montant du don dépasse 10 000 francs. A défaut, le Conseil d'Etat peut les priver, en tout ou en partie, de la contribution prévue par la loi. S'agissant des élections et des votations, les candidats doivent déclarer les dons à partir de 5000 francs et sont passibles d'une amende pouvant atteindre 7000 francs en cas d'infraction⁵⁰. A l'origine, la loi prévoyait de limiter à 50 000 francs les contributions au financement des campagnes électorales et des campagnes de votation, mais le Tribunal fédéral a estimé que cette disposition était inconstitutionnelle⁵¹. La Chancellerie d'Etat du Tessin signale toutefois que les indications ne sont pas vérifiées et que des voix s'élèveraient actuellement au Grand Conseil tessinois pour demander un contrôle des dispositions⁵².

L'effervescence qui agite ces derniers temps les rangs des banques, du côté des bailleurs de fonds, n'a pas échappé à la vigilance du public. En février, la Banque Raiffeisen a ainsi lâché une bombe en adoptant son nouveau modèle de financement qui fait dépendre le montant du don de la représentation parlementaire du parti⁵³. Elle a été imitée en mars par Credit Suisse, qui calculera lui aussi ses contributions en fonction du nombre de sièges au Parlement et non plus en fonction des votes émis par les députés⁵⁴. UBS y est ensuite aussi allée de sa déclaration, indiquant qu'elle donnerait en tout un million de francs aux partis qui adhèrent à l'économie de marché et à la libre concurrence. Le seul critère retenu est le programme du parti et non pas les votes de certains parlementaires ou les prises de position ponctuelles

50 Art. 114 + 115, Legge sull'esercizio dei diritti politici (voir : <http://www3.ti.ch/CAN/RLeggi/public/raccolta-leggi/legge/numero/1.3.1.1>).

51 Arrêt du Tribunal fédéral du 10 juillet 1999, ATF 125 I 441 (consid. 3a-b).

52 Entretien téléphonique du 03.10.2012 avec Giampiero Gianella, chancelier de la République et canton du Tessin.

53 « Raiffeisenbank finanziert Schweizer Politik », *Handelszeitung*, 13.02.12. Voir : <http://www.handelszeitung.ch/politik/raiffeisenbank-finanziert-schweizer-politik>.

54 « CS : eine Million für Parteien », *Sonntagszeitung*, 04.03.12. Voir : <http://www.sonntagszeitung.ch/nachrichten/artikel-detailseiten/?newsid=209133>.

du parti⁵⁵. Quant à la Mobilière, elle verse chaque année depuis longtemps un don de 10 000 francs à chaque parti représenté au Conseil fédéral⁵⁶.

Les organisations internationales invitent elles aussi la Suisse à légiférer dans le domaine du financement de la politique. Ainsi, l'OSCE⁵⁷ a recommandé à la Confédération d'envisager d'adopter des dispositions garantissant la publication des finances des partis et d'autres groupements politiques⁵⁸. De même, le Conseil fédéral a signé en 2003 les recommandations du Conseil de l'Europe contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales, qui prévoient notamment des dispositions en matière de transparence⁵⁹. En 2011, le Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO) a rédigé un rapport d'évaluation sur la transparence du financement des partis politiques en Suisse. Après une analyse approfondie des particularités helvétiques, ce rapport recommande l'introduction de règles de comptabilité, l'instauration d'une obligation de communiquer tous les dons reçus, ainsi que l'identité des donateurs, et la constitution d'une autorité de contrôle indépendante qui ait le pouvoir d'imposer des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives. Le GRECO attendait une réponse

55 « Grosses Interesse an der UBS-Million », *NZZ*, 25.04.12. Voir : <http://www.nzz.ch/aktuell/wirtschaft/uebersicht/fdp-svp-und-bdp-interessieren-sich-fuer-parteienspende-der-ubs-1.16624756>.

56 « Raiffeisenbank finanziert Schweizer Politik », *Handelszeitung*, 13.02.12. Voir : <http://www.handelszeitung.ch/politik/raiffeisenbank-finanziert-schweizer-politik>.

57 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

58 OSCE/BIDDH, *Rapport de la Mission d'évaluation électorale, Confédération suisse, élections à l'assemblée fédérale*, 21 octobre 2007 (Varsovie : OSCE/BIDDH, 2008), 7.

59 Recommandation Rec(2003)4 du Comité des ministres aux Etats membres sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales (adoptée par le Comité des ministres le 8 avril 2003, lors de la 835^e réunion des délégués des ministres). Même si ces recommandations ne sont pas contraignantes, elles ont tout de même été signées par les ministres des Affaires étrangères des Etats membres, ce qui leur confère une légitimité accrue.

du Conseil fédéral d'ici avril 2013⁶⁰. Autrement dit, l'actualité de ce sujet est aussi brûlante que les résultats des efforts pour plus de transparence sont jusqu'ici modestes. Cependant, la présence de champions de la transparence dans toutes les sensibilités politiques permet de nourrir l'espoir qu'une majorité de députés se laissera bientôt convaincre de sa nécessité pour la démocratie. Néanmoins, tant que des dispositions ad hoc n'auront pas été adoptées, les dépendances des partis, des parlementaires et des comités électoraux, référendaires et d'initiative envers des bailleurs de fonds resteront occultes.

Le but de ces dispositions n'est pas d'interdire ou de sanctionner les contributions de tiers. Bien au contraire, il est important, dans notre système de milice, que des particuliers s'engagent en politique. Toutefois, des dons particulièrement élevés peuvent créer des dépendances et susciter des conflits d'intérêts. Il faut donc que leur communication soit obligatoire pour que non seulement les électeurs, mais aussi les donateurs et les responsables politiques eux-mêmes, prennent conscience de ces dépendances possibles. Il n'y a aucune raison de priver les citoyens helvétiques de ces informations importantes.

60 Troisième cycle d'évaluation du GRECO (2011) 4F Thème II. *Rapport d'évaluation sur la Suisse : transparence du financement des partis politiques.*

Les demandes de Transparency International Suisse

L'opacité du financement de la politique nuit à la réputation de notre pays, sape la confiance des citoyens dans la politique et met en doute la légitimité démocratique des décisions politiques pour lesquelles la formation de la volonté doit être libre. Aussi TI Suisse formule-t-elle les demandes suivantes :

- Publication des dons versés aux partis, aux candidats au Conseil national et au Conseil des Etats, ainsi qu'aux comités électoraux, référendaires et d'initiative, à partir d'un certain montant (5000 francs, par exemple).
- Fixation d'un plafond pour les dons versés aux partis par des particuliers et par des entreprises.
- Tenue d'une comptabilité transparente par les partis cantonaux et nationaux, ainsi que par les comités électoraux, référendaires et d'initiative.
- Fixation d'un plafond de dépenses pour les élections et votations.
- Contrôle du respect de ces prescriptions par une instance indépendante ayant le pouvoir d'imposer des sanctions en cas d'infraction.
- Mise à jour annuelle du registre des intérêts des députés et vérification de l'intégralité des données ; publication des revenus accessoires, des cadeaux et des autres avantages liés au mandat politique.

1.4 La corruption dans l'attribution des marchés publics : le cas INSIEME

Jean-Pierre Méan⁶¹

De récents événements dans l'Administration fédérale des contributions ont révélé que, pour un projet informatique important, INSIEME, les dispositions de la loi fédérale sur les marchés publics avaient été sciemment ignorées au plus haut niveau de cette administration.

En effet cette loi, rédigée en application de l'accord multilatéral sur les marchés publics conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, prescrit à son article 6 un appel d'offres dès lors que la valeur estimée du marché public à adjudger atteint 230 000 francs. Il est précisé par ailleurs (art. 7) qu'un marché ne peut être subdivisé en vue d'échapper à l'application de la loi. Or, c'est précisément ce qui a été fait en l'espèce et, la loi ne permettant aucun doute à cet égard, il faut bien admettre que cette subdivision des marchés visait avant tout à camoufler plutôt qu'à justifier la violation des dispositions légales.

Une enquête menée par le secrétaire général et le chef du service juridique du Département fédéral des finances a fait ressortir que le raccourci procédural choisi par l'administration n'avait pas seulement abouti à un gain de temps, mais avait aussi donné lieu à des liaisons dangereuses. En effet, il s'est avéré que deux fournisseurs de services, proches du responsable de leur engagement, ont réalisé des marges anormalement élevées, alors que leur prestation a consisté essentiellement à s'entremettre pour

61 Jean-Pierre Méan est président de la section suisse de Transparency International. Il a présidé un groupe de travail qui a réédité les Règles pour combattre la corruption de la Chambre de commerce internationale en 2011.

fournir du personnel qui aurait tout aussi bien pu être engagé directement par l'administration. Or, si la loi sur les marchés publics prévoit des appels d'offres pour tous les contrats importants, c'est précisément pour éviter de telles situations qui dégagent un fort soupçon de favoritisme.

Il y a fort à parier que ce qui s'est passé au sein de l'Administration fédérale des contributions en relation avec le projet INSIEME n'est pas un cas totalement isolé. La procédure d'appels d'offres est lourde, et la tentation peut être grande de s'y soustraire quand il s'agit de parer au plus pressé. Par ailleurs, l'idée que les achats publics doivent être conduits en toute neutralité est assez nouvelle dans le contexte helvétique. Il n'y a pas si longtemps, les administrations locales donnaient systématiquement la préférence aux entreprises du lieu. Ce manque de sensibilité perdure jusqu'au plus haut niveau comme en témoigne le fait qu'un membre du Conseil fédéral a, semble-t-il, jugé tout à fait normal de proposer un proche pour un poste important.

Les formes de corruption dans l'attribution des marchés publics

Le népotisme ou favoritisme est connu en Suisse alémanique sous le terme « Vetterliwirtschaft » (que l'on peut traduire librement en français par « copinage »). Il s'agit d'une forme de corruption particulièrement difficile à déceler, parce que sans réglementation appropriée. En fait, le domaine des marchés publics a de tout temps été un des terreaux les plus favorables à la corruption. Plusieurs éléments favorisent son développement en l'absence de réglementation : notamment des mandats aux montants importants, un pouvoir discrétionnaire d'un nombre limité de personnes et des spécificités techniques permettant souvent toutes sortes de manipulations.

La corruption peut intervenir à tous les stades du processus :

— Dans la phase de détermination des besoins : les besoins en biens et en services dont on envisage l'achat peuvent par exemple être surestimés ou inexistantes. Le but principal de l'achat est

alors de servir d'« assiette » à pots-de-vin ou de favoriser un proche ou un soutien politique.

— Dans la phase de préparation d'un appel d'offres : la documentation peut être conçue de manière à favoriser un seul fournisseur. Il s'agit par exemple de prévoir des spécificités que seuls les produits de ce fournisseur remplissent, même si ces spécificités ne sont pas essentielles à la qualité des produits.

— Dans la phase de sélection du fournisseur : l'un de ceux-ci peut s'attirer la faveur des décideurs par des pots-de-vin, soit par exemple pour gagner l'appel d'offres, soit pour obtenir des informations confidentielles qui lui permettront de réviser les conditions de son offre en fonction de celles des concurrents.

— Dans la phase d'exécution du contrat : le fournisseur corrompt les personnes en charge de surveiller l'exécution afin, par exemple, de pouvoir se libérer de certaines contraintes techniques ou d'obtenir l'acceptation du produit ou des services malgré des défauts importants.

— Dans la phase de reddition des comptes : par exemple en corrompant les responsables de l'audit afin d'obtenir d'eux de faux certificats.

Les facteurs de risque

L'expérience montre que les risques de corruption sont les plus élevés au cours des phases initiales du marché. Ils sont accentués par l'urgence du projet (par exemple pour les achats de fin de période budgétaire ou lors de catastrophes naturelles), ou par l'absence de transparence au cours des différentes phases du marché. Ils sont réduits par l'utilisation d'une documentation standard pour les aspects du marché qui le permettent. La corruption peut consister en la remise d'une enveloppe, mais elle prendra plus souvent des formes plus subtiles, soit par exemple une donation à un parti politique, le paiement de vacances, le renvoi d'ascenseur dans d'autres affaires ou la participation accordée au(x) décideur(s) dans la société à qui le marché est confié.

Les pactes d'intégrité

Afin d'éviter ces écueils, la seule mise en oeuvre de la loi sur les marchés publics gagne à être renforcée par des mesures de sensibilisation et de formation. Transparency International propose aussi des pactes d'intégrité. Les acteurs du processus d'appel d'offres, les pouvoirs publics et les soumissionnaires s'engagent alors formellement à s'abstenir de toute forme de corruption ou de collusion lors de l'obtention et de l'exécution du contrat. Ils acceptent aussi une surveillance du marché par un observateur indépendant.

1.5 La corruption dans le sport : « Nous lavons notre linge en famille »

Un entretien avec Jens Weinreich⁶²

La Suisse accueille une soixantaine de fédérations sportives internationales. Des accusations de corruption sont régulièrement lancées, surtout contre la FIFA. Interview d'un spécialiste de ce sujet.

Jens Weinrich, pourquoi devrions-nous nous inquiéter des irrégularités commises par les officiels des fédérations ou des pots-de-vin versés lors de l'attribution des grands événements sportifs ?

Jens Weinreich — Parce que ces manifestations sont, pour la plupart, financées par l'argent des contribuables. Je suis par ailleurs certain que les citoyens suisses se rendent aussi compte de l'opacité et de l'aura de corruption entourant ces groupes sportifs qui brassent des milliards, qu'il s'agisse de la Fédération internationale de football association (FIFA), du Comité international olympique (CIO) ou de l'Union européenne de football association (UEFA). En mars 2013, les citoyens du canton des Grisons ont refusé de soutenir la candidature du canton pour les Jeux olympiques de 2022. Le résultat net de cette votation populaire est aussi à mettre sur le compte de la méfiance à l'égard de ces fédérations à la réputation sulfureuse.

⁶² Cet entretien est paru en juin 2013 dans un dossier *Corruption dans le sport* publié par Transparency International Suisse, p. 10-13. Jean Weinrich est journaliste indépendant et spécialiste de la politique sportive mondiale. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, notamment de *Korruption im Sport : Mafiose Dribblings, organisiertes Schweigen* (Leipzig, Forum Verlag, 2006). Il anime par ailleurs le blog « sport and politics » (www.jensweinreich.de).

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas dans les grandes fédérations sportives internationales ? A-t-on affaire à quelques officiels véreux isolés ou à une corruption structurelle ?

Le problème est d'ordre structurel : ce ne sont pas quelques cadres qui sont en cause, mais plutôt la culture généralisée de l'échange de faveurs, qui s'est développée durant plusieurs décennies. Le sujet n'a jamais été autant d'actualité, car le sport mondial – j'entends par là surtout l'olympisme et les trente-cinq fédérations mondiales des sports olympiques – est dominé par de nouveaux potentats. Les princes russes du gaz et du pétrole, sous la férule du président Vladimir Poutine, et leurs homologues arabes ne se bornent pas à acheter les grands événements sportifs, comme les Coupes de monde de football ou les Jeux olympiques, mais nomment aussi les hauts dirigeants des fédérations. Et leur appétit est insatiable. La situation est menaçante et je ne vois personne qui prenne le taureau par les cornes, même pas le président sortant du CIO, Jacques Rogge, qui affirme lutter contre la corruption. Il suffit de consulter la Charte olympique, véritable constitution de l'olympisme, pour voir qu'elle ne fait nulle mention de la corruption. Jacques Rogge et son équipe nient la réalité et les problèmes internes.

Ma collègue Grit Hartmann a décrit cela récemment lorsqu'elle a dévoilé des irrégularités se chiffrant par millions au sein de la Fédération internationale d'haltérophilie (FIH) et publié pour la première fois un arrêt du Tribunal arbitral du sport (TAS) : Monsieur Rogge cache la corruption de la FIH. Il n'entreprend aucune action contre son président, Tamàs Aján, membre d'honneur du CIO. Sous la direction de Jacques Rogge, les trente-cinq fédérations mondiales gardent leur autonomie, aussi en matière de corruption.

Autre exemple intéressant, celui du groupe Samsung et de son patron Lee Kun-hee, déifié de son vivant en Corée du Sud : condamné à plusieurs reprises pour corruption dans son pays, il a toujours été gracié et reste l'un des principaux parrains du sport mondial, notamment en finançant le CIO, plusieurs fédérations

mondiales, des candidatures olympiques et en utilisant une foule d'autres canaux. Il est aussi membre du CIO et, de ce fait, un véritable notable de cette institution.

Qu'entendez-vous par corruption dans le sport ?

J'applique la définition de la corruption formulée par Transparency International (TI), que je trouve à la fois très claire et complète : la corruption est l'abus, à des fins personnelles, d'un pouvoir qui nous a été confié. Toutes les expressions, structures et formes de la corruption se manifestent dans le sport. Cette activité planétaire présente de magnifiques recoupements entre l'économie et la politique, la culture, la science et les médias, et nous trouvons dans tous ces domaines les manifestations de la corruption décrites par TI.

La particularité du sport réside dans le fait qu'il s'inscrit dans un cadre très peu réglementé. Les géants sportifs comme la FIFA et le CIO ont beau dépenser des milliards chaque année et leurs cadres, forts de leur statut diplomatique, négocier régulièrement avec les Nations Unies ou des chefs d'Etat et de gouvernement (démocratiques ou totalitaires) ou encore des dirigeants économiques, ils échappent néanmoins aux principales conventions internationales contre la corruption, soit celles du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne, de l'Organisation des Etats américains, de l'OCDE et des Nations Unies (contre la criminalité organisée et contre la corruption). Le droit pénal ne s'intéresse guère à la corruption dans le sport et, quand il le fait, présente des lacunes, pas seulement en Suisse. De la sorte, les lois et traités qui s'appliquent à la plupart des interlocuteurs des cadres des fédérations sportives, c'est-à-dire les responsables politiques et les dirigeants d'entreprise, restent ici sans effet. C'est ce que j'appelle la société parallèle et ce qui constitue le nœud du problème.

Dans cette zone grise, on magouille à qui mieux mieux. En l'occurrence, les considérations des juristes ne vont pour la plupart pas assez loin. Nous devons ainsi aiguïser le regard et appliquer une définition bien plus large. Je distingue trois grands

domaines de la corruption dans le sport, dont les limites ne sont pas étanches :

1. La corruption dans l'exercice d'un sport ou la réalisation d'une compétition sportive : il s'agit de dopage, de matches truqués et de corruption d'arbitres.
2. La corruption dans les fédérations et lors de l'organisation de compétitions sportives : désignations des officiels, octroi des droits de commercialisation ou de l'organisation des grands événements, comme les Jeux olympiques et les Coupes du monde de football.
3. La corruption en dehors des compétitions sportives proprement dites : les personnes qui échangent des faveurs proviennent du monde du sport, de la politique et de l'économie. Il s'agit notamment du détournement du sport à des fins politiques. Nous trouvons aussi dans cette catégorie toutes les formes de criminalité organisée, telles que le trafic de drogue, la traite humaine ou le blanchiment d'argent, particulièrement graves dans le sport.

La définition de Transparency International que vous mentionnez – l'abus, à des fins personnelles, d'un pouvoir qui nous a été confié – recouvre aussi des actes contraires à l'éthique, qui ne sont pas directement sanctionnés par le droit pénal. Où se trouve exactement la limite dans le sport ?

Les fédérations sportives peuvent sanctionner les actes contraires à l'éthique dès le moment où elles décident de le faire. En effet, personne n'empêche la FIFA ou le CIO d'attaquer devant les tribunaux civils leurs agents corrompus dont les actes ne tombent pas nécessairement sous le coup du droit pénal. Ils peuvent aussi invoquer leurs propres statuts pour ce faire, une possibilité rarement exploitée et, lorsqu'elle l'est, insuffisamment. Même Jacques Rogge, le président du CIO qui prône la tolérance zéro, aime aménager des portes de sortie honorables. Ainsi, le doyen du CIO et président d'honneur de la FIFA, João Havelange (Brésil), qui avait reçu plusieurs millions de francs de la société de marketing sportif ISL, aujourd'hui disparue, a

démissionné du CIO en décembre 2011. Jacques Rogge a alors déclaré publiquement que, puisque João Havelange n'était plus membre du CIO, la Commission d'éthique ne pouvait plus entrer en matière. C'est un scandale !

Je ne connais pas de statuts, dans les disciplines olympiques, qui satisfassent aux exigences actuelles de transparence et de lutte contre la corruption. Ils n'existent simplement pas, en tout cas pas au sein de la FIFA et encore moins du CIO, même si celui-ci prétend avoir adopté des règles strictes après le scandale de corruption qui a éclaté en 1998 et 1999. Or, le CIO ne publie même pas ses rapports consolidés.

Qui sont les victimes des actes de corruption commis dans le sport ?

Lorsqu'un match est manipulé, c'est l'ensemble de la compétition qui perd sa crédibilité et sa validité, du moins au sens moral. Les premières victimes sont les personnes qui font preuve d'honnêteté et de fair-play. Je pars du principe qu'il existe des sportifs, des responsables sportifs et des officiels intègres même au plus haut niveau. Lorsque l'octroi de contrats de commercialisation et l'attribution des manifestations sont entachés de fraude et de corruption, les concurrents – c'est-à-dire les sponsors ou les sociétés de télévision déboutés – font assurément partie des personnes flouées, de même, en fin de compte, que les contribuables ayant financé les candidatures. Puisque l'on parle de contribuables, j'en viens à un problème fondamental de la corruption : les lésés restent souvent dans l'anonymat, de sorte que le tollé soulevé n'est pas généralisé.

Par ailleurs, ce qui frappe dans la corruption sportive, c'est que les sportifs ou les entreprises lésées ne se plaignent pour ainsi dire jamais et les tribunaux ont rarement eu l'occasion de s'y intéresser. En effet, c'est la loi de la mafia qui règne dans le sport. Personne n'a mieux décrit ce principe que le président de la FIFA, Joseph Blatter, dans une interview télévisée qu'il m'a concédée : « Nous lavons notre linge sale en famille. Nous ne nous adressons pas à une famille étrangère. » C'est-à-dire pas à

une autre juridiction que la leur, car ces tribunaux ordinaires ne sont pas notre famille, pour reprendre les termes de Monsieur Blatter.

Celui qui crie au scandale conteste des décisions obtenues par le recours à la corruption, celui qui veut instaurer la transparence et qui veut même en appeler à la justice – et pas seulement aux tribunaux sportifs –, celui-là trahit la famille. Voilà pourquoi les lanceurs d’alerte sont toujours les perdants dans le sport. Il suffit d’évoquer le destin de l’Argentin Mario Goijmann, qui a dévoilé et consigné les actes de corruption se chiffrant par millions commis au sein de la Fédération internationale de volleyball (FIVB) : il est ruiné ! Au contraire, celui qui se tait sera peut-être récompensé par un contrat, un poste de travail ou une manifestation. Seul le droit pénal peut briser ces mécanismes.

Le sport joue un rôle social important. Il promeut la santé et encourage l’intégration. Est-il judicieux de mettre en place des mesures considérables pour prévenir la corruption ? De nombreux responsables sont des bénévoles qui ne souhaitent pas être submergés de tâches administratives.

Une rectification s’impose pour commencer : le sport de compétition ne promeut absolument pas la santé de la population, une erreur que certains prennent plaisir à propager, soit dit en passant. C’est clair qu’il faut investir dans la prévention de la corruption, un investissement qui n’est pas considérable, en tout cas pas sur le plan financier. Il s’agit de rompre avec une culture et d’adopter des règles dignes de notre époque, une initiative qui n’équivaut nullement à « submerger les responsables de tâches administratives ». L’important, c’est de se poser la question suivante : quelle valeur a encore ce négoce sportif hypocrite, criminel à certains égards, s’il n’est même pas capable de garantir l’équité des compétitions sportives et de protéger les sportifs intègres ? Or, tout le monde devrait s’accorder à dire que nous avons là des valeurs dignes de protection. Il faudrait que le législateur vienne à la rescousse. Surtout, il ne devrait pas exonérer les organisations sportives de leur responsabilité,

mais exiger instamment d'elles des changements en profondeur. À défaut, les collectivités publiques devraient cesser de promouvoir le sport. En effet, ce secteur ne pourrait pas exister sans les centaines de milliards que les gouvernements du monde entier y injectent chaque année.

Cette « mercantilisation » et cette professionnalisation sont-elles la cause principale de la corruption dans le sport ? Dans quelle mesure ce phénomène concerne-t-il les amateurs et les catégories inférieures, soit la majorité des athlètes ?

Les amateurs et les juniors que vous mentionnez ne reçoivent que les miettes des fonds que les collectivités consacrent à la promotion du sport, et nous avons là un problème. Par ailleurs, réduire la question de la corruption à la professionnalisation et à la « mercantilisation », c'est-à-dire à l'argent, ne rend pas justice à la complexité du phénomène. Voulez-vous retourner 100 ans en arrière ? La fraude est aussi présente dans le sport amateur et les catégories inférieures : dopage, matches truqués, toute la panoplie y passe. J'affirme cependant que le sport y est plus intègre et plus fair-play qu'au niveau de la direction de la FIFA de Sepp Blatter. C'est pour cette raison qu'il faut faire la lumière à tous égards, rompre avec la culture du passé et nommer une nouvelle génération d'officiels.

Vous suivez ce dossier, surtout concernant la FIFA et le CIO, depuis de nombreuses années. Qu'est-ce qui vous motive à réaliser ce travail, qui ressemble à un parcours du combattant ?

J'ai une vision très traditionnelle du journalisme : il doit révéler les problèmes et informer le public. Pour moi, promouvoir les manifestations sportives tient toujours moins du journalisme et toujours plus d'un cocktail de relations publiques, de marketing et de propagande, un domaine où les grands groupes sportifs gagnent haut la main. La personne qui se livre à des recherches, qui veut donc publier des informations que d'autres souhaitent garder secrètes, se heurte à des résistances. Il faut alors pouvoir faire preuve de persévérance.

La question est de savoir combien de temps ce genre de journalisme pourra être financé, car il n'y a guère de médias, pas même en Suisse, qui font de la recherche. En outre, le modèle de financement du journalisme chancelle, tandis que les organisations comme la FIFA n'ont pas de problèmes de trésorerie. Assise sur 1,4 milliard de dollars de réserves, la FIFA verse des honoraires considérables à des propagandistes, lobbyistes, enjoliveurs, scientifiques, spécialistes des relations publiques et à un bataillon d'avocats. Elle donne même 20 millions à Interpol pour améliorer son image, c'est tout dire ! Ce qui n'empêche pas la réputation de la FIFA d'être ternie dans le monde entier. Pour toute personne informée, FIFA est synonyme de corruption, grâce surtout au travail des journalistes, même s'ils sont trop peu nombreux à s'intéresser aux informations de fond.

Un sport mondial sans corruption reste-t-il une illusion ?

Je ne poursuis pas des objectifs illusoires. J'essaie d'accomplir mon travail de façon honnête, dans les limites de mes possibilités intellectuelles et financières. Ni plus, ni moins.

1.6 Les matières premières, un commerce juteux

Benjamin Gräub⁶³

Le quotidien *Libération* a relaté les faits dans un article intitulé « Trafigura : affréteur au rabais »⁶⁴. En Côte d'Ivoire, la société Trafigura, dont le siège est en Suisse, a confié des déchets toxiques nauséabonds à une entreprise locale spécialisée dans l'élimination des déchets. Celle-ci s'est contentée de les déverser dans la décharge municipale. Les conséquences pour les habitants ont été décrites dans *Swiss Trading SA, La Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières*, un ouvrage publié par la Déclaration de Berne : « Leurs poumons brûlent, leurs yeux pleurent, ils ont des difficultés à respirer. Plusieurs mois après l'accident, ces personnes continuent d'avoir des nausées lorsqu'elles respirent une forte odeur »⁶⁵. Au final, Trafigura a versé au gouvernement ivoirien environ 198 millions de dollars sans qu'aucun tort n'ait été reconnu, ainsi qu'une indemnisation de 1000 dollars par victime.

Un secteur économique douteux

Cette affaire illustre quelques-unes des problématiques du commerce mondial des matières premières. Les conséquences de la forte concentration du marché sont multiples : contrôle de 75% à 90% du commerce mondial des céréales par quatre géants

63 Benjamin Gräub est chef de projet auprès de la fondation Biovision et étudiant en master de relations internationales et de gestion internationale.

64 Voir : Déclaration de Berne (éd.), *Swiss Trading SA. La Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières*, Lausanne, Editions d'en bas, 2012, p. 167.

65 *Ibid.*, p. 168.

de l'agroalimentaire⁶⁶, structures d'entreprise opaques et chiffres d'affaires de plus de 140 milliards de dollars pour certaines sociétés (par exemple Glencore)⁶⁷. Grâce à leur structure particulièrement opaque, ces entreprises payent également moins d'impôts, en particulier dans les pays en voie de développement. Le commerce s'effectue en grande partie avec des régimes politiquement instables, voire extrêmement instables⁶⁸. Dans ces circonstances, la corruption constitue justement un problème majeur, et il est souvent impossible de connaître la quantité d'argent qui revient au pays et à sa population.

La spéculation représente un autre aspect important, particulièrement dans le domaine des ressources agricoles. S'il n'est pas possible de déterminer avec certitude le rôle qu'a joué la spéculation financière dans l'augmentation du prix des aliments au cours des dernières années, il est cependant tout à fait concevable que la spéculation augmente la volatilité des prix. Ce sont surtout les pauvres de la planète qui subissent cette concurrence sur les prix, car ils dépensent en moyenne près de 50% de leur revenu en denrées alimentaires⁶⁹. On imagine mal comment un Soudanais vivant avec moins de 2 dollars par jour peut faire face à une augmentation du prix de 180% sur le sorgho, son aliment de base, au cours de l'an dernier⁷⁰.

Si le scandale des déchets toxiques relaté plus haut attire notre attention, c'est aussi parce que les entreprises impliquées semblent dépourvues de toute valeur morale. Il est intolérable qu'elles mettent en danger la santé de milliers de personnes, visiblement en toute connaissance de cause, pour réduire leurs frais.

66 Voir : <http://www.guardian.co.uk/global-development/poverty-matters/2011/jun/02/abcd-food-giants-dominate-trade>.

67 Voir : Déclaration de Berne (éd.), *Swiss Trading SA*, p. 98.

68 *Ibid.*, p. 19s.

69 Pour des informations détaillées : <http://www.youtube.com/watch?v=ike0urdBJgo>.

70 Voir : <http://siteresources.worldbank.org/EXTPOVERTY/Resources/336991-1311966520397/Food-Price-Watch-August-2012.pdf>.

Des sociétés domiciliées en Suisse

De manière générale, le marché des matières premières semble être une branche économique très opaque, et les pratiques auxquelles il recourt sont discutables du point de vue éthique. Or, ces derniers temps, ce même secteur économique a élu domicile en Suisse. Genève est une importante plaque tournante du marché des matières premières. Les principaux acteurs du marché du pétrole y ont leur place, et un tiers (!) des transactions sur le pétrole brut mondial sont réalisées à Genève. Les entreprises établies sur l'Arc lémanique contrôlent près de 22% du mouvement global des matières premières, dont environ 50% des échanges mondiaux de café et de sucre⁷¹. Sur le marché de l'or, la Suisse joue également un rôle prépondérant. Le canton de Zoug héberge deux géants de la branche : Glencore (chiffre d'affaires de 145 milliards de dollars en 2010) et Xstrata (chiffre d'affaires de 30 milliards de dollars en 2010). La fusion des deux entreprises, initiée en automne 2012, ne fait que renforcer la concentration du marché évoquée plus haut.

Cet afflux vers la Suisse est lié à différents avantages offerts par la Confédération. La discrétion et la très faible régulation sont certainement chères à ces sociétés multinationales. Du point de vue social, il est choquant de constater qu'une régulation effective de ces entreprises n'est pas vraiment jugée utile en Suisse, où elles traitent des volumes de transaction colossaux. Parce qu'elles font partie de notre système économique, elles contribuent à l'amélioration du bien-être en Suisse, et ce essentiellement au détriment des pays du Sud et de leur population. Un durcissement de la régulation pourrait tout à fait inciter les entreprises actives dans le commerce des matières premières à s'expatrier, ou entraîner d'autres conséquences économiques défavorables pour la Suisse.

71 « Singapour ne pourra pas remplacer Genève », *Le Courrier*, 19 octobre 2012, p. 9.

Justice ou profit ?

A la question de savoir s'il faut renforcer la régulation dans ce secteur économique, on répondra donc oui du point de vue moral, et non du point de vue économique. Finalement, cela revient à faire le choix entre ce qui est juste et ce qui est profitable. Du point de vue chrétien – et je me réfère ici aux paroles de nombreux prophètes de l'Ancien Testament et à la vie de Jésus lui-même⁷² – il apparaît clairement que la recherche de la justice et la défense des plus faibles ont plus de valeur que la course au profit des multinationales.

Alors si cela est également vrai pour moi, que puis-je faire ? Etant donné que les sociétés implantées en Suisse se livrent essentiellement au commerce dit « business-to-business » – leurs clients sont des entreprises – il est difficile d'imaginer un boycott du consommateur. En revanche, il est possible de s'engager sur le plan politique en faveur d'une régulation plus sévère. La Jeunesse socialiste suisse a lancé l'initiative « Stop à la spéculation » visant à interdire la spéculation sur les biens alimentaires⁷³.

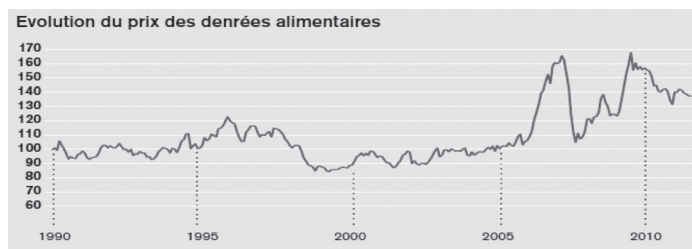
72 Voir par exemple Esaïe 1.16-17; 58,4-7; Jérémie 22.13-17; Matthieu 5.42...

73 Voir : juso.ch/fr/stop-speculation.

1.7 On ne joue pas avec la nourriture !⁷⁴

Pain pour le prochain

La hausse massive des prix des produits agricoles en 2007/2008 et 2010/2011 a propulsé des millions de personnes vivant au Sud dans l'extrême pauvreté, déclenchant des émeutes de la faim à travers le monde. Aujourd'hui les preuves s'accumulent, démontrant que le secteur financier, à travers ses activités spéculatives sur les produits agricoles, porte une large part de responsabilité quant à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Les banques suisses sont impliquées en investissant plusieurs milliards de francs sur le marché des matières premières agricoles.



Source : FAO Food Price Index

En 2008, de nombreuses émeutes de la faim ont éclaté dans trente-sept pays en Asie, en Amérique latine et en Afrique. La raison : la flambée en bourse des prix des produits alimentaires induisant une explosion des coûts de la nourriture dans de nombreux pays. Au Bangladesh, où beaucoup de travailleurs

⁷⁴ Pain pour le prochain, août 2013.

et travailleuses gagnent seulement 25 dollars par mois, le prix du riz a doublé en un an. Au Cambodge, où le revenu quotidien moyen est de 50 cent, le prix d'un kilo de riz a dépassé un dollar. Et en Côte d'Ivoire, les prix des denrées alimentaires ont augmenté de manière générale entre 30 et 60%.

90% du revenu consacré à l'alimentation⁷⁵

Mais que s'est-il passé ? Dans le sillage de la crise financière de 2007 et 2008, les prix des matières premières agricoles sont montés en flèche sur les marchés mondiaux. Les prix du maïs, du riz et du blé mais aussi du pétrole ont atteint des niveaux records. Le nombre de personnes souffrant de la faim dans les pays en développement a augmenté durant la même période de 850 millions à plus d'un milliard. Après une baisse des prix, le phénomène s'est renouvelé début 2010. En une année seulement, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les prix des céréales ont progressé de 70%. Aujourd'hui, les prix du riz, du maïs et du blé sont en moyenne deux fois et demie plus élevés qu'il y a dix ans.

Dans les pays du Sud, un ménage consacre entre 50% et 90% de son revenu à l'alimentation (contre seulement 10% à 20% environ dans un pays du Nord). La hausse des prix des denrées alimentaires est donc une question vitale absolue pour la population des pays du Sud. Les jeunes enfants en sont les premières victimes, car la malnutrition peut avoir des conséquences négatives irréversibles sur leur santé.

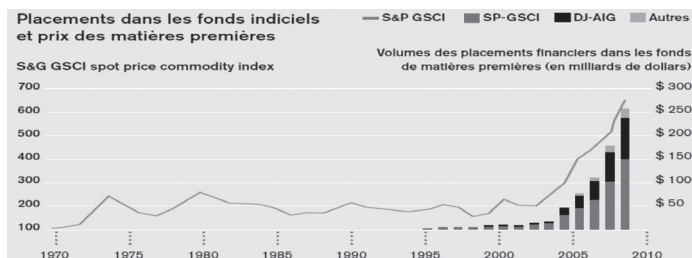
La hausse des prix alimentaires signifie que les individus doivent renoncer à des aliments sains et coûteux tels que les fruits et légumes. Les familles sont poussées à s'endetter et à vendre leurs biens pour se nourrir. Les dépenses de santé et

⁷⁵ *Investissements des banques suisses en matières premières agricoles*, Document de recherche de Pain Pour le Prochain, Action de Carême et Alliance Sud, septembre 2013.

d'éducation sont réduites. L'inégalité se fait encore plus ressentir au sein des populations les plus pauvres : parce qu'ils ne peuvent plus payer les frais de scolarité, ils sont obligés de retirer leurs enfants de l'école.

Trop d'argent sur les marchés agricoles

A la suite de l'éclatement de la bulle internet et la crise financière, les investisseurs se sont réfugiés massivement sur les marchés des matières premières agricoles. Ainsi, de nouveaux acteurs, les fonds indiciels sur matières premières⁷⁶ et les hedge funds⁷⁷ (voir graphique), ont intégré le marché des matières premières en pariant sur les fluctuations futures des cours afin de réaliser des profits. La « financiarisation » du marché des matières premières agricoles a ainsi contribué à déséquilibrer ces marchés.



SOURCE : Jean Kregel (2008), *The impact of changing financial flows on trade and production in developing countries*.

76 Les fonds indiciels sont des types de fonds de placement reproduisant un indice boursier, voire un actif négocié en bourse.

77 Les *hedge funds*, contrairement à leur nom qui signifie littéralement « couverture », sont des fonds d'investissement non cotés à la bourse à vocation spéculative. Ce sont des fonds qui recherchent des rentabilités élevées et qui utilisent abondamment les produits dérivés, en particulier les options. Voir : www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_hedge-fund.html.

Contrairement à leur nom, ces fonds sont risqués (donc rentables) et ne font l'objet d'aucune réglementation.

La Suisse est aussi impliquée

Avec environ 3.6 milliards de francs suisses investis dans les matières premières agricoles, les banques suisses sont elles aussi impliquées, comme l'a démontré l'étude menée par Pain pour le prochain, Action de Carême et Alliance Sud⁷⁸.

Les fonds de placement sur matières premières⁷⁹ de quatorze instituts financiers suisses ont été analysés. Credit Suisse est de loin l'acteur principal, suivi des banques UBS et Sarasin.

Instituts financiers	Valeur des fonds (Masse sous gestion)	Estimation de la part investie dans des produits agricoles ⁸⁰
	(CHF million)	(CHF million)
Credit Suisse SA	6'981.4	2'442.7
Banque J. Safra Sarasin SA	1'071.2	345.1
UBS SA	977.4	334.2
Vontobel Holding SA	555.1	165.1
Banque Julius Bär & Co. SA	248.2	97.5
Pictet & Cie Group SCA	198.8	47.4
Banque cantonale vaudoise	218.5	48.9
Banque cantonale de Zurich	142.4	47.0
Swisscanto Holding SA	225.4	41.9
Lombard Odier & Cie	103.9	38.7
TOTAL	10'722.3	3'608.6

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Les fonds de placement sur matières premières sont des investissements collectifs placés dans un panier de plusieurs matières premières, tels les métaux et le pétrole, ainsi que des denrées alimentaires.

⁸⁰ Maïs, riz, blé, soja, café, cacao, sucre, coton, bétail, etc.

Ce chiffre de 3,6 milliards est relativement conservateur, car il ne tient pas compte des fonds traditionnels ou spéculatifs (hedge funds) distribués aux clients institutionnels, comme les fonds de pension par exemple, et à certains clients très fortunés. Il n'inclut pas non plus les opérations par les banques pour elles-mêmes, ni les produits structurés sur matières premières. De nombreux établissements étrangers qui ont une filiale en Suisse distribuent des produits financiers sur matières premières et n'apparaissent pas non plus dans cette statistique. Par exemple, la société financière anglaise Schroder, dont la filiale suisse se trouve à Zurich, gère un fonds investi en matières premières de plus de 3.5 milliards de francs⁸¹.

Credit Suisse seul en tête

Au sein des établissements financiers analysés, Credit Suisse est de loin le plus grand acteur avec près de 2.4 milliards de francs suisses investis dans des produits agricoles, répartis dans différents fonds. Le plus gros fonds en matières premières, le Credit Suisse Commodity Return Strategy Fund, pèse à lui seul près de 4.6 milliards de francs dont 35% environ sont investis dans des achats à terme sur produits agricoles.

De son côté, UBS propose à ses clients au moins deux fonds investis en matières premières et trois Exchange Traded Funds (ETF). Environ un tiers du capital investi est placé dans des achats à terme sur produits agricoles. Les avantages cités par UBS à ses clients semblent convaincants et alléchants : « Ce fonds offre à l'investisseur la possibilité de participer, en une seule transaction, au potentiel d'évolution des prix des matières premières dans le cadre d'un portefeuille bien diversifié [...]. Le portefeuille peut offrir une certaine protection contre l'inflation [...] et constitue un contrepoids efficace vis-à-vis des actions et des obligations, contribuant ainsi à stabiliser la valeur »⁸².

81 Rapport annuel du 30 septembre 2012. Voir : <http://www.schroders.com/getfunddocument?oid=1.9.179679>.

82 Fact sheet du fonds « UBS Commodity (CHF) ».

Les banques cantonales aussi

Julius Baer, Vontobel, Pictet, Lombard Odier et Sarasin, cinq banques orientées vers une clientèle essentiellement « Private Banking », proposent elles aussi des fonds maisons spéculant également sur des denrées alimentaires. Notons en particulier le Vontobel Fund-Belvista Dynamic Commodity dont plus du tiers des actifs sont investis dans des produits agricoles. Les ambitions sont clairement affichées : « Le fonds, géré activement, vise un excédent de rendement de 6 à 8% par an par rapport à l'indice de référence »⁸³.

Certaines banques cantonales ont également investi dans ce domaine. Les banques cantonales vaudoises (BCV) et zurichoises (ZKB) ainsi que Swisscanto gèrent 140 millions de francs investis en produits dérivés sur matières premières agricoles. Et cela, bien que Swisscanto se déclare « leader du marché dans le domaine des placements durables »⁸⁴.

Notons qu'aucun fonds investi dans des dérivés sur matières premières agricoles n'a été trouvé auprès des banques Raiffeisen, Coop et Migros ainsi qu'auprès de Postfinance.

Les hedge funds affectionnent la Suisse⁸⁵

Mais d'autres acteurs financiers sont également très actifs sur le marché des produits dérivés sur produits agricoles : les fonds spéculatifs (hedge funds). Selon Jörg Mayer, économiste senior auprès de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), « les hedge funds jouent un rôle de plus en plus important sur le marché des matières premières »⁸⁶. Plus discret que les banques, ces sociétés mettent en oeuvre des stratégies opaques et agressives, pariant aussi bien sur la hausse que sur la baisse des prix d'un produit alimentaire. Ils ont un fort

83 Fact sheet du fonds «Vontobel Fund-Belvista Dynamic Commodity».

84 Voir : www.swisscanto.ch/ch/fr/ueber-uns/about-us.html.

85 Pain pour le prochain et Action de Carême, *La spéculation fait exploser les prix*, Repères septembre 2013, p. 24.

86 Interview du 23.04.2003 avec Jörg Mayer.

pouvoir de déstabilisation du marché. En Suisse, de nombreux fonds spéculatifs agissent dans la discrétion depuis Genève ou la région zurichoise. Par exemple, la société financière Portas Capital, basée à Dietikon, gère activement un « Commodity Fund » avec 320 millions de dollars US de masse sous gestion.

De nombreuses sociétés actives dans le commerce des matières premières interviennent également sur les marchés financiers. A Genève, Black River 8, un fonds spéculatif créé par la société de négoce en matières premières Cargill, offre des solutions de gestion aux clients institutionnels à travers des hedge funds notamment. Et Cargill n'est de loin pas le seul géant du commerce de produits agricoles qui spéculent sur les marchés financiers, en plus de conduire ses activités sur le marché physique des matières premières. Au sein des entreprises de négoce, cette « diversification » est devenue courante et extrêmement problématique car leur poids, combiné à un accès à des informations privilégiées, leur donne la possibilité de manipuler le marché.

Les fonds de pension impliqués

Bien que le rôle des banques soit essentiel, il est aussi primordial de s'intéresser aux institutions gérant les avoirs de notre retraite. En Suisse, près de 655 milliards de francs⁸⁷ sont gérés par nos caisses de pension. Selon une étude de Credit Suisse réalisée en 2012⁸⁸, 5,2% de cette fortune est investie dans des placements alternatifs dont font partie les produits agricoles. Comme les fonds de pension laissent gérer leurs avoirs par des spécialistes en gestion de fortune, il est très difficile de connaître quelle proportion de la masse sous gestion est réellement investie en produits sur matières premières agricoles.

Lorsque les banques font la promotion des fonds de placement sur denrées alimentaires, elles vantent dans un premier temps le fait que les prix des matières premières n'évoluent pas de la

87 OCDE, *Pension Markets in Focus*, septembre 2012, Issue 9.

88 Credit Suisse, *Indice des caisses de pension suisses*, 3^e trimestre 2012.

même manière que les actions et les obligations. Cela doit permettre aux investisseurs de diversifier leurs investissements et surtout de réduire les risques. Mais Nicolas Maystre, économiste travaillant à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), est d'avis « que les banques ne sont pas honnêtes avec leurs clients lorsqu'elles continuent de baser leur argumentation de vente sur le fait que des matières premières ne se comportent pas comme les actions et les obligations »⁸⁹. En effet, de nombreuses études démontrent que les prix des matières premières et des actions évoluent désormais de manière synchronisée. Mais les raisons sont à chercher ailleurs d'après Nicolas Maystre : « Les banques ont mis en place à grands frais des équipes entières de spécialistes en matières premières, qu'elles cherchent maintenant à rentabiliser en continuant à entretenir ce mythe »⁹⁰.

Une refonte de la réglementation est nécessaire

Tant aux Etats-Unis qu'en Europe, des efforts sont faits pour renforcer la réglementation des marchés financiers. Cependant il serait encore plus efficace que les acteurs financiers décident de renoncer eux-mêmes aux paris sur les denrées alimentaires.

De nombreuses possibilités existent pour restreindre les activités spéculatives des investisseurs. D'après David Bicchetti, économiste à la CNUCED, « la spéculation financière ne devrait pas dépasser 20% des activités sur les marchés à terme »⁹¹. Or, à ce jour, elle représente plus de 60%.

Selon Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, plusieurs pistes peuvent être explorées pour empêcher la spéculation excessive sur le marché des produits dérivés sur matières premières⁹². En voici quelques-unes :

89 Interview du 23.04.2013 avec Nicolas Maystre.

90 Interview du 23.04.2013 avec Nicolas Maystre.

91 Interview avec David Bicchetti du 23.04.2013.

92 Olivier de Schutter, *Commodities Speculation and Food Price Crises*, Briefing Note, 2010.

— Renforcer les compétences des organes de régulation en se dotant de plus d'experts en matières premières.

— Faire la distinction entre les acteurs du marché désirant se couvrir contre un risque commercial de fluctuation des prix (hedgers) et les investisseurs « spéculateurs » recherchant uniquement à dégager un profit sur la variation de prix des matières premières.

— Distinguer les produits dérivés financiers des produits dérivés sur matières premières par une instance de régulation internationale.

— Réduire les incitations spéculatives en imposant aux acteurs la délivrance obligatoire d'une certaine quantité de matières premières ou en augmentant la marge exigée par la bourse.

Des banques se retirent

A elles seules, les mesures en matière de réglementation ne permettront pas de lutter efficacement contre la spéculation. C'est pourquoi il est primordial de pouvoir s'attaquer aux racines du problème, en entamant le dialogue avec les fonds de pension et les gestionnaires de fortune (banques, assurances). Il est indispensable que les acteurs impliqués cessent ou réduisent par eux-mêmes leurs activités sur le marché des matières premières. En France et en Allemagne par exemple, certaines banques ont accepté de fermer des fonds de matières premières sous la pression de l'ONG Oxfam. En 2012, Deka Bank, Landesbank Baden-Württemberg, Commerzbank et DZ Bank ont annoncé qu'elles renonçaient à cette activité suite à des campagnes de plusieurs ONG. Deutsche Bank a également annoncé en 2012 qu'elle ne lancerait plus de produits sur matières premières agricoles, mais ce n'était qu'une illusion puisque l'établissement financier a repris cette activité en 2013. En France, sous la pression de l'ONG Oxfam, BNP Paribas a décidé de fermer deux fonds spéculant sur les matières premières agricoles en février 2013. Un mois plus tard, Société Générale a suivi en décidant de fermer des fonds sur matières premières agricoles.

Le débat est également lancé en Suisse

En octobre 2012, les Jeunes socialistes, avec le soutien de diverses ONG, ont lancé l'initiative « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires ». Ils désirent intégrer un article supplémentaire dans la Constitution intitulé « Lutte contre la spéculation sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires ». L'objectif visé est de « stopper complètement la spéculation sur les denrées alimentaires en interdisant aux banques ainsi qu'à tout acteur financier (négociants en valeurs mobilières, assurances privées, fonds spéculatifs, fonds de placements, caisses de pension ainsi que l'AVS, l'AI...) ayant leur siège ou une succursale en Suisse d'investir directement ou indirectement dans des instruments financiers se rapportant à des denrées alimentaires. « Nous ne voulons plus que notre argent favorise la faim dans le monde. Nous désirons aller plus loin qu'aux Etats-Unis, en interdisant totalement l'échange de contrats à terme sur les denrées alimentaires, déconnectés de la réalité », explique François Clément, coordinateur romand de l'initiative⁹³. Plus de 90 000 signatures ont été recueillies à fin juin 2013.

Les Jeunes socialistes mènent en parallèle des actions au niveau cantonal en demandant aux caisses de pension publiques de ne plus investir dans des matières premières agricoles. A ce jour, « les caisses de pension cantonales zurichoises et vaudoises sont en train d'examiner cette question », indique François Clément. Il est réjouissant de constater, par exemple, que la caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg, suite à une décision de son conseil de fondation, renonce depuis plusieurs années à investir dans les denrées alimentaires.

Il est temps d'agir

L'argent et l'économie doivent être au service de la vie. Le droit à l'alimentation et vivre avec dignité se situent avant la

⁹³ Interview avec François Clément du 15.05.13.

maximisation du profit. Cependant, près d'un milliard de personnes n'ont pas accès à la nourriture aujourd'hui. En même temps, les lois nationales et internationales permettent la poursuite d'activités économiques qui mettent en danger la sécurité alimentaire et la survie des populations du Sud.

La spéculation sur les denrées alimentaires dans sa forme actuelle, excessive et incontrôlée, doit être abolie. La nourriture est en effet le fondement de la vie et non un objet de spéculation.

Etre un client responsable

Fort heureusement, il existe un type de banques en Suisse qui n'ont besoin ni de fraudeur ni d'évadés fiscaux pour prospérer et qui proposent des fonds de placement durables, sans spéculation sur les matières premières agricoles. Appelées banques sociales, elles ont des règles claires d'éthique, de transparence et de solidarité entre épargnants et emprunteurs. De telles banques sociales existent dans plus de vingt-cinq pays dans le monde et ont pour but de satisfaire les besoins de l'économie réelle et de la société, tout en prenant en compte le développement durable. La clientèle d'une banque sociale sait comment et pour quoi son argent est utilisé.

Deux banques aux règles éthiques claires

En Suisse, deux banques répondent à ces principes, à savoir la Freie Gemeinschaftsbank à Bâle et la Banque Alternative Suisse (BAS). La BAS est active dans toute la Suisse et a plus de 20 ans d'existence. Avec un bilan total de plus d'un milliard de francs, elle a démontré que son modèle d'affaire est viable. Elle propose des services comparables aux autres banques (comptes pour les transactions quotidiennes, comptes d'épargne, crédits hypothécaires et commerciaux, et gestion de fortune), mais se base sur des principes différents.

La responsabilité du client

Savez-vous à quoi votre banque utilise l'argent que vous lui confiez ? Posez donc la question à votre établissement ! Chacun a le choix de participer au système financier et à la spéculation sur les matières premières ou de changer d'établissement et d'investir dans des placements éthiques et durables.

Irène Cherpillod

1.8 La place financière suisse : faits et critiques

Mikael Huber⁹⁴

Épargnée par les deux guerres mondiales, la Suisse a vu son rôle de banquier de l'Europe se développer rapidement durant le XX^e siècle. A tel point qu'au début des années 1960 le président de la Banque nationale suisse (BNS), Max Iklé, a attribué à la place financière helvétique la troisième position au plan mondial après New York et Londres⁹⁵. Ce développement historique du secteur financier a permis à la Suisse d'être aujourd'hui encore un acteur important du monde de la finance internationalisée.

La Suisse : un centre financier important

Il est clair aujourd'hui que la place financière suisse vient après des places comme New York, Londres, Tokyo, Frankfurt ou Paris. Toutefois, proportionnellement à la taille de la Suisse, la dimension de sa place financière est gigantesque. La particularité de sa monnaie, considérée comme une valeur refuge, a renforcé ce succès qui, finalement, trouve ses racines autant dans la bonne gestion monétaire que dans la stabilité politique et économique du pays⁹⁶. Ces conditions favorables ont permis l'essor de la renommée financière de ce petit pays montagneux.

94 Mikael Huber est économiste et doctorant. Il travaille sur une thèse concernant l'histoire des marchés financiers.

95 Max Iklé, *Switzerland an International Banking and Finance Center*, Washington, Dowden, Hutchison and Ross Inc., 1972, p. 1.

96 Tobias Straumann, « Der kleine Gigant : Der Aufstieg Zürichs zu einem internationalen Finanzplatz », in Hans Pohl (éd.), *Europäische Finanzplätze im Wettbewerb*, Frankfurt-sur-le-Main, Knapp Verlag, 2006.

UBS et CS : deux acteurs au sommet

De par ses deux grandes banques, UBS et Credit Suisse, la Suisse compte parmi les acteurs économiques les plus influents de la planète. Des chercheurs de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich ont dressé la liste des grands groupes selon le poids de leurs réseaux d'influence⁹⁷. UBS et Credit Suisse se trouvent respectivement en 9^e et 14^e position au classement mondial, par ailleurs dominé par les conglomérats financiers. Ce qui n'a pas empêché ces deux grandes banques de rencontrer d'immenses difficultés durant la crise financière de 2008.

Le sauvetage réussi de UBS, considéré à juste titre comme une opération au bilan positif pour la BNS⁹⁸, peut masquer les problèmes révélés par la crise financière. Le succès de la Suisse dans la finance est aussi son talon d'Achille. Les deux grandes banques représentent par leur bilan environ 2100 milliards de francs (sans compter le hors bilan !), alors que le PIB helvétique, soit la richesse créée par la Suisse en un an, s'élève à 593 milliards de francs. Une fragilisation importante de ces deux géants de la finance pourrait dépasser, et de loin ! les capacités de sauvetage de notre pays, avec des conséquences graves pour l'ensemble de l'économie suisse. Les mesures prises par les autorités fédérales pour remédier au problème des « too big to fail » (trop grands pour faire faillite) devraient amoindrir les effets dévastateurs potentiels d'une faillite de ces deux géants.

Les avoirs et les placements « offshore »

La Suisse est aussi en position de tête dans la gestion de fortune transfrontalière (« offshore banking ») avec une part du marché mondial de 27% – à savoir 2000 milliards de dollars US⁹⁹.

97 Stefania Vitali, James B. Glattfelder et Stefano Battiston, « The Network of Global Corporate Control », *PLoS ONE*, 6, 2011, p. 33.

98 BNS, *SNB StabFund rembourse intégralement le prêt de la BNS*, communiqué de presse du 16.08.2013.

99 Association suisse des banquiers, *La gestion de fortune en Suisse – Etat des lieux et tendances*, Bâle, 2011. Voir : www.swissbanking.org/fr/20110107-bro-vermoegensverwaltungsgeschaef-rva.pdf.

Quasiment un tiers de la fortune privée mondiale placée à l'étranger (« offshore ») est donc gérée en Suisse. Une telle attractivité de la place financière helvétique tient à la stabilité du franc, à l'ouverture internationale du pays, à la stabilité politique, sans oublier les avantages fiscaux liés à l'évasion fiscale rendue possible tant par des sophistications juridiques appelées trusts ou sociétés écrans¹⁰⁰, que, jusqu'à ce jour, par le fameux secret bancaire. Ce dernier est en train d'être aboli pour certains clients étrangers et se fissure lentement sous la pression internationale. Notre pays abrite donc encore des fonds de provenances douteuses et reste une destination importante en ce qui concerne l'évasion fiscale.

Principal moteur de la croissance

De fait, la Suisse jouit d'une place financière qui est le moteur principal de sa croissance économique. Elle aurait ainsi contribué à près de 10% du produit intérieur brut (PIB). Même si ce chiffre est contesté par certains économistes qui fixent plutôt sa contribution à 4%¹⁰¹, il est plus que probable que le secteur financier ait au moins contribué indirectement à 10%, puisque

L'« offshore banking » recouvre les services offerts par une banque à une personne domiciliée dans un autre Etat. La place financière helvétique devance nettement sur ce plan la Grande-Bretagne (y compris les îles de la Manche Guernesey et Jersey, ainsi que l'île de Man), le Luxembourg, les îles des Antilles et Panama, et même des places financières phares telles que Hong-Kong et Singapour.

100 « Le trust est un instrument de planification pour le transfert de patrimoine. Il occupe une place importante et croissante dans les affaires de gestion de fortune. » Voir *Le Temps*, 11.04.2011 : www.letemps.ch/Page/Uuid/973eac44-63b2-11e0-aa66-8a6fa4e4d804%7C2#.UmKluXDIZog.

Voici un exemple de trust illustrant ce type de montage : une société est créée et enregistrée aux îles Cook pour le compte d'un entrepreneur étranger. L'ensemble des actions au porteur sont placées dans une société en Grande-Bretagne et cachées dans un coffre d'une banque zurichoise. Le tout géré depuis la société basée dans les îles Cook. Ce cas a été rapporté par *Le Matin* dans un article paru le 07.04.2013. Voir : www.lematin.ch/suisse/Plusieurs-avocats-suisse-recommandaient-l-offshore/story/22007342.

101 Bastien Buss, « L'importance des banques suisses serait surestimée », *Le Temps*, 26 juin 2013. Voir : www.letemps.ch/Page/Uuid/37ba4404-dd9a-11e2-806a-6dc3313afd4/Limportance_des_banques_suissees_serait_surestim%C3%A9e#.UhxpINLib84.

les retombées de son succès se font sentir sur toute l'économie suisse. De plus, il crée des places de travail à hauteur de 6,2% de l'emploi total. Ce succès dans les affaires financières (banques et assurances) rejaillit positivement sur les finances publiques, puisque les banques et les assurances ont contribué à 8% des recettes fiscales en 2008, et ce malgré la crise¹⁰². Il est souvent question du secteur bancaire, toutefois le secteur de l'assurance n'est pas en reste dans la finance. Celui-ci contribue de manière non négligeable à l'économie helvétique, puisque la Suisse est le premier exportateur d'assurances en Europe.

Il y a donc en Suisse toutes sortes d'intermédiaires qui rassemblent l'argent là où il se trouve. Ces gens ont la réputation de gérer des fortunes illégales ou de thésauriser de l'argent, fruit de la soustraction ou de la fraude fiscale¹⁰³. Même si il est extrêmement difficile de chiffrer la plus-value de ces pratiques pour l'économie helvétique, il est certain que cela rapporte de nombreux bénéfices au portemonnaie de la Suisse : des capitaux disponibles en masse, une clientèle fortunée à disposition, le statut de place financière internationale.

Toujours plus...

Cet élan vers la sécurité de la richesse – ou cette course au profit – se retrouve partout dans notre société. Loin de rechercher le bien-être matériel ou une économie plus ou moins saine (ce qui semble justifié), les acteurs économiques ont faim et soif de profits rapides. Cela arrive aux banques comme aux entreprises. C'est un phénomène de société : avoir beaucoup, tout de suite et maintenant. Notre société, regardée de façon globale, est très fière de sa réussite. Mais cela cache les laideurs de notre système

102 Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales, *Place financière suisse : chiffres-clés*, Berne, Confédération suisse, 2011. Voir : <http://www.sif.admin.ch/dokumentation/00514/00515/00516/index.html?lang=fr>.

103 Rapport des Commissions de gestion des Chambres fédérales, *Les autorités sous la pression de la crise financière et de la transmission de données clients d'UBS aux Etats-Unis*, Objet du Parlement 10.054, 2010, p. 3041-3262. Voir : www.parlament.ch/f/mm/2010/pages/mm-gpk-2010-05-31.aspx.

économique individualiste. Nos dirigeants considèrent la croissance et l'emploi comme prioritaires afin de garantir un approvisionnement des caisses de l'Etat ou des possibilités d'emprunter à bon prix, compte tenu des perspectives favorables. Mais qu'en est-il des inégalités croissantes ? Ou de la solitude qui va souvent de pair avec l'accumulation de richesses ?

La Suisse est un modèle de réussite économique... et il est clair que cela vaut mieux qu'un pays au bord de la faillite. Et pourtant ! Nous sommes chacun plus ou moins riches, mais cela ne suffit pas et ne suffira jamais. Il y a une forte pression pour parvenir à générer toujours plus de profits, avec un stress croissant dont les employés et les dirigeants sont les premières victimes. La concurrence accrue et la préférence pour la flexibilité a bouleversé la donne. Plus personne n'est à l'abri dans son emploi. D'ailleurs la richesse nous procure-t-elle vraiment de la sécurité ? De fait, nous avons tendance à mettre notre confiance dans les richesses en pensant pouvoir nous épanouir grâce à elles. Cette recherche d'indépendance matérielle, si elle reste la priorité de notre vie, met de la distance dans notre relation à Dieu.

La richesse en Suisse ne se réduit pas à une richesse exclusivement en provenance de Suisse. L'économie occupe la planète entière. L'économie est internationale, donc notre consommation ne provient pas que de notre pays. Loin de là : la production étrangère est énorme. Il est bien de veiller au respect de la nature en Suisse¹⁰⁴, ou de faire le nécessaire pour notre environnement afin de se sentir bien en Suisse. D'après une enquête de l'Office fédéral de la statistique, « 95% de la population résidante de la Suisse juge que la qualité de l'environnement autour de chez elle est très bonne ou plutôt bonne »¹⁰⁵. Toutefois, les pollutions

104 Office fédéral de l'environnement et Office fédéral de la statistique, *Environnement Suisse 2011*, Confédération Suisse, Berne/Neuchâtel, 2011. Voir : <http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01608/index.html?lang=fr>.

105 Office fédéral de la statistique, « Enquête Omnibus 2011 : qualité de l'environnement et comportement environnemental », 2012. Voir : www.bfs.admin.ch au 17.1.2012.

à l'étranger, qui découlent de nos consommations importées, doivent aussi être prises en compte dans notre analyse¹⁰⁶.

La richesse d'un pays peut-elle se résumer à un chiffre, le PIB¹⁰⁷ ? Il ne s'agit que d'un chiffre, même si il a de la valeur ! Le PIB ne donne pas d'informations sur la répartition de cette richesse, ni sur le coût des dégâts causés à l'environnement, ni sur la qualité de vie, ni sur les inégalités, etc. Effectivement, la croissance économique suisse n'a pas contribué à réduire les inégalités : d'après Caritas-suisse, une personne sur dix est pauvre¹⁰⁸, malgré la richesse du pays.

« Cette fois, c'est différent... »

Cependant, cette course en avant pour le profit et la croissance fait la fierté des pays en général. Dans les pays développés, certains économistes et décideurs politiques pensaient même que le stade des crises avait été dépassé. Elles ne se confinaient qu'aux pays émergents considérés comme instables économiquement, politiquement et juridiquement. Toutefois, la réalité des crises consécutives de l'immobilier américain en 2007, du système bancaire en 2008 et de la dette des Etats en 2010, remet en question la solidité de notre croyance dans le fonctionnement optimal de notre système économique. Un livre, publié en 2009 par deux économistes réputés, explique la naïveté des acteurs économiques, quant à leur croyance en une expansion illimitée de l'économie, par le syndrome : « This Time is Different » (« Cette fois, c'est différent »)¹⁰⁹. Ils expliquent comment, au cours des huit derniers siècles, les hommes ont toujours cru que

106 Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Geo 4 L'environnement pour le développement*, 2007.

107 Produit intérieur brut: la richesse nationale produite en une année.

108 Il s'agit de « ménages qui, malgré le cumul d'une activité rémunérée d'au moins 90%, n'arrivent pas à gagner un revenu leur permettant de se situer au-dessus du seuil de pauvreté défini par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) ». Voir : www.caritas-pauvrete.ch au 13 février 2012.

109 Carmen M. Reinhart, Kenneth S. Rogoff, *Cette fois, c'est différent : huit siècles de folie financière*, Paris, Pearson, 2010.

la phase d'expansion économique qu'ils vivaient se maintiendrait indéfiniment ! Lorsque ce syndrome présomptueux du « Cette fois, c'est différent » arrive à la phase euphorique, cela conduit inmanquablement à une crise du système.

L'histoire nous apprend qu'il n'y a pas de système qui tienne indéfiniment. Il y a des crises, des effondrements, puis la domination d'un autre système s'impose. Finalement, tous les empires ont sombré.

La course au profit: conséquences et dépassement

Les faibles mis de côté

Dans notre système de recherche effrénée de profits, qui tend à favoriser la compétition internationale et les hautes performances, tous ceux qui sont faibles ou qui ne s'adaptent pas au moule fixé par l'économie sont rapidement mises à l'écart. Cette situation pousse la société à les considérer comme des freins au développement efficace de l'économie. Même les plus performants sont de plus en plus sous pression.

Une vision à court terme

L'une des causes de ce désordre réside dans le développement tous azimuts de produits financiers promettant des rendements mirobolants. Ces produits sont souvent structurés en suivant un schéma complexe au point qu'il est parfois difficile de savoir quelle réalité économique se cache derrière eux. La cupidité de la sphère financière en quête constante de pâturages encore plus verts (au mépris des risques) déstabilise les entreprises qui ont plutôt besoin d'investissements productifs à long terme. Ici, la recherche du rendement est souvent à court terme et se concentre sur des taux de rémunération très élevés. Elle laisse ainsi de côté de nombreux projets d'entreprises et des projets de développement intéressants mais pas assez rémunérateurs, ou dont la mise en place est trop lente aux yeux des grands acteurs de l'économie.

Des structures corrompues

La concurrence qui tend à nourrir la pensée superficielle de la quête du « le plus possible et tout de suite » a conduit l'économie à modifier ses structures. Les entreprises ont recours à

des employés sans protection sociale pour réduire les coûts et gonfler leurs résultats. Ainsi l'économie exploite les plus faibles des pays moins protégés et, dans le même temps, exige de plus en plus des employés suisses avec l'argument de la pression des coûts induits par la concurrence internationale. Le pouvoir est aussi concentré dans les mains de peu de personnes. Il y a des incitations fortes visant à l'utilisation des crédits et de l'endettement pour gonfler les dividendes à partager. Le tout sur un fond de surconsommation accrue et de gâchis au mépris des populations réellement démunies. La surconsommation est par ailleurs le principe adopté pour relancer l'économie au lieu de distribuer des salaires équitables. Les atteintes portées à l'environnement sont pesées à la mesure des avantages économiques pour des profits à court terme et une dégradation de l'environnement sur le long terme.

Vivre en regardant à Dieu

L'esprit du monde est bel et bien vivace dans notre société et jusque dans les Eglises. A nous chrétiens donc de nous laisser transformer par Dieu pour sortir de ces ornières¹¹⁰ et de vivre en regardant à la sécurité que Dieu nous donne en Christ¹¹¹. Il nous faudrait montrer l'exemple avant de dénoncer, et suivre ainsi l'exemple de Jésus. Oublier le superficiel pour réapprendre l'essentiel ; laisser de côté la vaine quête du succès selon la société pour chercher à vivre la fidélité à Dieu et à sa Parole (la Bible). Nous devrions nous reconnaître comme voyageurs sur cette terre dans l'attente de la vie éternelle¹¹². Nous sommes appelés à être compatissants envers les plus faibles, généreux plutôt qu'avares, pleins de sollicitude sur nos places de travail, modérés et capables de discernement dans nos modes de consommation, cherchant à respecter la Création, la nature, et surtout à témoigner à notre prochain l'amour de Dieu en Jésus-Christ.

110 Voir Romains 12.2.

111 Voir Romains 8.37-39.

112 Voir Hébreux 11.13-14.

1.9 Bilan intermédiaire : des liaisons dangereuses

Samuel Ninck-Lehmann et Markus Meury

Ces dernières années, l'argent est devenu un sujet d'actualité. En Suisse et la population a découvert, le plus souvent avec étonnement, certaines affaires financières. Dans cette première partie, nous avons abordé quelques thèmes délicats ; pourtant l'analyse est loin d'être exhaustive.

- *L'évasion fiscale et le secret bancaire* (voir contribution 1.1). De nos jours, nous savons que des montants de plusieurs milliards provenant de l'évasion fiscale sont déposés dans des comptes suisses grâce au secret bancaire. Il est évident que cet argent manque aux pays d'origine pour des prestations publiques essentielles comme l'éducation ou la santé. C'est d'autant plus vrai dans les pays pauvres du Sud, dont le capital expatrié en Suisse, est bien supérieur à notre aide au développement, publique et privée. Même si, sous la pression des Etats-Unis et de l'Union européenne, de grosses avancées ont été effectuées dernièrement, nous sommes toujours loin d'une généralisation de l'échange automatique des données qui profiterait aussi aux pays les plus pauvres souffrant le plus de la fuite de leurs capitaux. Ce thème complexe sera approfondi dans la deuxième partie intitulée : « Pratiques secrètes en Suisse ».
- *La corruption* (voir contribution 1.2, 1.5 et 1.6). Contrairement à un sentiment largement partagé, la corruption est bien présente en Suisse, comme nous l'a rappelé le cas « Insieme » dans l'administration fédérale. Il s'agit de l'abus, à des fins personnelles, d'un pouvoir qui est confié à quelqu'un. Ainsi, par du favoritisme, par l'octroi d'avantages de toutes sortes, par des cadeaux, des pots-de-vin et d'autres dessous-de-table, des

entreprises s'arrogent des marchés ou des contrats favorables ; des emplois sont attribués en fonction de relations privilégiées, des sièges dans un conseil d'administration sont offerts en échange d'un soutien électoral, des paris sportifs truqués, etc. Faute de législation contraignante – la loi permet même de déduire les pots-de-vin des impôts ! – seuls 1 à 3% des cas sont découverts. Ici comme au Sud, contribuables, administrations, entreprises et concurrents sont lésés et ne le savent pas, alors que les lanceurs d'alerte subissent des représailles.

- *Le financement politique opaque* (voir 1.3 et 1.4). Le financement des partis politiques et des politiciens manque de transparence. Cela demeurera ainsi aussi longtemps que l'obligation d'annoncer les montants touchés ne sera pas mieux définie et contrôlée. Les dépendances découlant de ces flux secrets d'argent rendent les partis et les politiciens vulnérables aux pressions.
- *L'influence du secteur financier et des grandes multinationales* (voir 1.7). Le secteur financier exerce une forte influence politique en raison de son poids en tant qu'acteur économique et comme contribuable. Des manœuvres de lobbying en coulisse et des menaces de délocalisation sont utilisées pour influencer nos politiciens qui, à leur tour, se laissent trop souvent influencer. On observe également ces phénomènes pour les questions concernant de grandes multinationales (matières premières, pharmaceutique, agroalimentaire, etc.).
- *Le refuge d'entreprises spécialisées dans le commerce des matières premières* (voir 1.8 et 1.9). Au cours des dernières années, de nombreuses multinationales actives dans le commerce des matières premières se sont installées en Suisse, en particulier à Zoug et à Genève. Dans son livre sur ce sujet, la Déclaration de Berne¹¹³ explique au grand public les pratiques peu scrupuleuses de cette branche, qui œuvre dans la plus grande discrétion. La Suisse est un refuge pour ces

113 Déclaration de Berne, *Swiss Trading SA, La Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières*, Lausanne, Editions d'en bas, 2012.

entreprises, favorisées par une régulation peu contraignante puisque, souvent, le législateur fait primer les avantages économiques sur d'éventuelles considérations éthiques. Ces entreprises, qui ont leur siège dans notre pays, ne sont pas tenues pour responsables en Suisse de leurs pratiques commerciales dans le monde entier.

L'histoire se répète

Il existe des indications qui remontent loin dans l'histoire de notre pays en ce qui concerne notre attachement à l'argent. En voici quelques-unes :

- *Le mercenariat.* Le mercenariat a marqué l'histoire économique et sociale helvétique pendant des siècles. Des générations de jeunes hommes ont été « prêtées » par des Suisses à des étrangers pour faire la guerre à leur place. A l'époque, c'est le pouvoir financier du commanditaire qui primait, et non pas la justesse de la demande. Ainsi, lors de la Révolution française, des mercenaires suisses se sont retrouvés en première ligne devant le Palais royal à Paris pour défendre Louis XVI et le système social de l'époque, marqué par l'injustice sociale.
- *Les fonds en déshérence.* Après la Seconde Guerre mondiale, la Suisse a gardé des fonds de Juifs victimes de l'horreur nazie pendant quarante ans avant de rendre ces fortunes aux héritiers légitimes. Nous n'avons réagi que sur pression du Congrès juif mondial. Rappelons ici que l'agent de sécurité Christoph Meili, qui avait empêché la Société de Banque Suisse de détruire certains dossiers à l'époque, est aujourd'hui encore considéré comme un criminel en Suisse !
- *La promotion de la croissance en tant qu'objectif de législation.* La promotion de la croissance est l'un des objectifs principaux de législation du Conseil fédéral. Nous sacrifions des valeurs chrétiennes comme la justice, la miséricorde et la vérité pour une conception de la vie centrée sur le dieu argent (Mammon).

Et nous, les chrétiens ?

Alors que la Suisse joue un rôle prépondérant à l'échelle mondiale dans différents domaines liés à l'argent, la question se pose : quand les chrétiens se lèveront-ils et s'engageront-ils pour lutter contre ces pratiques ?

Il est encourageant de constater que l'argent est devenu une thématique dans plusieurs groupements d'Eglises ces dernières années. Cependant, ce thème est traité le plus souvent dans le cadre de la vie privée du croyant, sans aborder sa portée au niveau des structures de la société et de la politique. Il s'agit certes de nous libérer du pouvoir de l'argent dans notre vie personnelle, de renoncer au dieu argent et de nous tourner vers Dieu. Mais il est nécessaire d'ouvrir le débat aussi au niveau social et politique. Nous appelons donc les Eglises et les chrétiens à ne pas rester muets sur ces sujets.

Soyons bien clairs : nous ne pensons pas que le peuple suisse soit pire qu'un autre. Nous ne pensons pas non plus que notre prospérité a été générée uniquement par des actes marqués du sceau de l'injustice. Le travail assidu y a certes contribué. Comme d'autres pays, nous avons notre part d'ombre et nos torts. Dieu désire que nous tournions vers lui. Commençons en tant que chrétiens à refuser de manière concrète la logique de l'argent et les pratiques secrètes. Reconnaissons que l'argent occupe une place trop importante dans notre vie et dans notre société. Engageons-nous publiquement et politiquement pour une Suisse qui pratique la miséricorde et la justice.

Partie 2 :

Pratiques secrètes en Suisse

2.1 Le secret bancaire en bref

Elisabeth et Lienhard Roser-Brunner¹

Le secret de la clientèle bancaire, plus connu sous le nom de « secret bancaire », a été ancré par une loi dans la législation fédérale de la Suisse en 1934. Il vise à protéger les données des clients. Pour que la protection de la sphère privée de ces derniers soit garantie, les employés de banque et les négociants en valeurs mobilières n'avaient pas le droit de transmettre à des tiers des informations confidentielles. Quiconque enfreignait cette loi était passible d'une amende, voire d'une peine de prison.

Le secteur bancaire est certes de tradition en Suisse, mais en comparaison avec d'autres pays, il était encore modeste en 1900. C'est avec la course aux armements à laquelle se sont livrés les pays voisins de la Suisse dès le début du XX^e siècle – et la hausse des impôts que cela impliquait – que le secteur de la banque helvétique a pris son envol. En effet, nombre de riches citoyens sont

¹ Ce texte repose sur les sources suivantes :

- ChristNet, *Mammon dans la politique suisse*, Genève, 2005.
- Alliance Sud et Déclaration de Berne, *Fiscalité et développement*, Alliance Sud, Bern/Déclaration de Berne, Zurich, 2012. http://www.evb.ch/cm_data/2012_DB_brochure_fiscalite_et_developpement_def.pdf. Elisabeth et Lienhard Roser-Brunner sont pasteurs retraités de l'Église évangélique méthodiste.

alors venus déposer leur argent dans les banques suisses, réputées pour leur discrétion et habiles à promouvoir l'évasion fiscale. Lors de la crise économique qui a suivi la Première Guerre mondiale, le franc suisse et partant les comptes suisses ont constitué un refuge pour les riches étrangers qui risquaient de perdre leur fortune à cause de l'inflation. Cela a donné un énorme coup de pouce au secteur bancaire.

En 1934, le secret bancaire est passé du domaine du secret professionnel à celui de loi fédérale. Les banquiers ont ainsi été autorisés à ne plus communiquer d'informations sur leurs clients, même sous la menace de sanctions pénales ou d'emprisonnement. L'origine de cette loi n'est autre qu'une immense évasion fiscale organisée de la France vers la Suisse : devant l'inquiétude des clients français qui ne considéraient plus les banques suisses comme un endroit sûr, le secret bancaire a été renforcé.

L'histoire du secret bancaire en Suisse s'apparente à une invitation à l'abus. Certains affirment que ce n'est pas de la responsabilité des banques ou des gestionnaires de fortune si quelqu'un souhaite dissimuler sa fortune. Mais le système a été conçu dès le départ et mis en pratique précisément dans le but de cacher des fonds et de permettre aux clients de payer moins d'impôts. Sous la pression des pays étrangers et afin d'éviter que l'image des banques suisses ne se ternisse, de nouvelles lois ont été progressivement introduites à partir de la fin des années 1980 pour mettre un terme en premier lieu au blanchiment d'argent. Celles-ci prévoient que l'origine de toute somme d'argent doit être déclarée et que le secret bancaire est levé en cas de suspicion de blanchiment. Cependant, la Suisse a assorti son entraide judiciaire de conditions très restrictives, si bien que le pays qui la demande doit effectuer des recherches tellement coûteuses et longues pour rassembler les données exigées, que cette entraide est pour ainsi dire hors de portée de pays pauvres ou en pleine reconstruction, à la suite d'un coup d'Etat notamment.

Sur le papier, la loi suisse contre le blanchiment est une des meilleures au monde. Mais elle n'est pas mise en œuvre avec toute la rigueur voulue, si bien qu'il reste possible de la contourner.

De l'argent injustement acquis

Il existe différents moyens par lesquels la place financière suisse a pu acquérir de l'argent injuste grâce au secret bancaire.

a) *L'évasion fiscale*

Selon les données du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), la Suisse est, avec ses 27% de parts de marché, la première place financière mondiale pour la gestion de fortune transfrontalière². Ainsi, en 2011, elle gérait des sommes s'élevant à 2100 milliards de dollars. Même la *Neue Zürcher Zeitung*, pourtant plutôt favorable au secteur, chiffrait à « plus de 50% » la part de ces avoirs transfrontaliers échappant à l'impôt dans leur pays d'origine en 2009³.

b) *L'optimisation fiscale*

Dans le cadre du régime d'imposition forfaitaire, les cantons suisses ont le droit de proposer aux groupes internationaux une série de règles avantageuses, afin de minimiser leur facture fiscale pour leurs activités dans le monde entier. C'est ainsi que de telles règles attirent les sièges de ces sociétés. D'ailleurs, l'optimisation fiscale est traditionnellement la principale raison pour laquelle on investit son argent en dehors de son pays d'origine.

Partout dans le monde, des entreprises négocient en catimini avec les autorités fiscales – la Suisse n'est pas seule dans ce cas ! C'est ainsi que les pays en développement voient chaque année la somme colossale de 160 milliards de dollars leur échapper⁴. Les affaires des entreprises qui utilisent la Suisse pour pratiquer l'optimisation fiscale aux dépens des pays du Sud se multiplient. Citons par exemple le cas de la compagnie Glencore que la Déclaration de Berne a mis en lumière : « Malgré le niveau exceptionnellement élevé des cours du cuivre, Mopani, la filiale

2 Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), *Rapport 2012 sur les questions financières et fiscales internationales*, Département fédéral des finances, Berne, p. 11. Voir : <http://www.sif.admin.ch/00714/index.html?lang=fr>.

3 *NZZ*, 12 mars 2012, p. 29.

4 Ce chiffre doit être mis en parallèle avec les 125 milliards de dollars versés en 2011 au titre de l'aide au développement à l'échelle planétaire.

zambienne de Glencore, le groupe de négoce de matières premières basé à Zoug, n'a enregistré que des pertes entre 2000 et 2008 et n'a ainsi jamais payé d'impôts sur les bénéfices. Des auditeurs externes ont identifié toute une série d'irrégularités, notamment des coûts d'exploitation inexplicablement gonflés »⁵. De même, près de 12 millions de francs de recettes fiscales échappent chaque année aux pays africains en raison des paiements considérables que le deuxième plus grand producteur de bières au monde, l'anglais SABMiller, effectue à destination de ses filiales basées à Zoug⁶. Quant au groupe brésilien de matières premières Vale, il transfère une partie de ses revenus mondiaux vers sa filiale vaudoise de Saint-Prex, et bénéficie ainsi d'allègements fiscaux⁷.

c) Le blanchiment d'argent

Le scénario est connu : à peine un dictateur est-il renversé – Marcos aux Philippines, Mobutu au Congo, Duvalier en Haïti, Abacha au Nigeria, Moubarak en Egypte, Kadhafi en Libye, etc. – on apprend que lui et son entourage ont caché des richesses dans des banques suisses. Comment cela se fait-il ? Grâce à notre secret bancaire, dictateurs et organisations mafieuses (essentiellement actives dans le domaine de la drogue) lavent leur argent en Suisse et le conservent sur des comptes secrets. Après chaque scandale, on entend en substance : « Il s'agit là d'une erreur qui ne se reproduira pas, puisque tout est désormais sous contrôle... » jusqu'à ce que le scandale suivant éclate⁸ !

5 Grant Thornton et Econ Pöyry, *Pilot Audit Report – Mopani Copper Mines Plc*, 2010, in Mark Herkenrath et alii, *Fiscalité et développement*, Alliance Sud et Déclaration de Berne, 2012, p. 15.

6 Action Aid, *Calling time*, 2010, p. 6, cité dans : Mark Herkenrath et alii, *Fiscalité et développement*, Alliance Sud et Déclaration de Berne, 2012, p. 15.

7 Voir la contribution 2.2 *La Suisse et l'évasion fiscale des pays du Sud : entre attentisme et stratégie d'évitement*.

8 Voir la contribution 2.3 *Argent des potentats : ce que la Suisse devrait faire*.

Critiques pas si récentes que ça

Dès les années 1920, des voix comme celles du Parti évangélique (PEV)⁹ se sont élevées publiquement pour dénoncer le secret bancaire. En 1984, une initiative populaire du Parti socialiste visant à éviter les abus et à juguler le pouvoir des banques a même été soumise au vote, mais elle a été balayée dans les urnes. De toute évidence, les Suisses n'étaient pas prêts à renoncer aux sommes mirobolantes que le secret bancaire attire et qui font les beaux jours de notre économie, au motif récurrent que le secret bancaire a pour objet de protéger la sphère privée. Cependant, la vraie raison est indiscutablement le profit. En 2011, 10.5% du produit national brut helvétique et environ un tiers de la croissance économique nationale ne sont-ils pas imputables au secteur financier¹⁰ ?

Soustraction fiscale et fraude fiscale

S'agissant du secret bancaire, il convient par ailleurs de relever un autre point extrêmement problématique : la législation suisse, curieusement, distingue la soustraction et la fraude fiscale. Elle précise qu'il n'y a fraude fiscale que lorsque la soustraction a été commise par le biais de documents falsifiés. Cette fraude est passible de sanction pénale, si bien que, lorsqu'un pays parvient à prouver qu'elle a été commise, la Suisse accorde son entraide juridique.

On parle de soustraction fiscale lorsqu'un revenu ou une fortune n'a pas été indiqué dans la déclaration d'impôt. Elle est punie au maximum d'une amende, mais n'est pas passible de sanctions pénales. Jusqu'à un passé récent, la Suisse refusait dans pareil cas son entraide, puisqu'il ne s'agit pas là d'un délit pénal. On part alors du principe que « l'homme est bon » et que le contribuable a tout simplement oublié d'indiquer un compte

9 Le PEV a été fondé en 1917 à Uster (ZH) sous le nom de « Protestantisch-christliche Partei » (parti chrétien protestant). Voir : www.evpppev.ch/fr/parti/histoire.html.

10 Credit Suisse, *La Suisse, place financière*, Zurich, 2012, p. 16.

supplémentaire... Même lorsqu'il s'agit de transactions financières qui manifestement ont tout d'une soustraction fiscale !

Alors même que les abus ont été prouvés à maintes reprises, la Suisse a maintenu cette distinction douteuse jusqu'à très récemment. Toutefois, ailleurs qu'en Suisse, soustraction et fraude fiscale, c'est bonnet blanc et blanc bonnet : toutes deux constituent des délits au sens pénal. Dès lors, la pression pesant sur les épaules de la Suisse n'a cessé de croître, provoquant une amorce de changement. Depuis quelque temps, la classe politique et les médias évitent d'utiliser cette distinction dans leur discours.

En 2009, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dominée par les pays industrialisés, a provisoirement inscrit la Suisse sur une liste noire, aux côtés des paradis fiscaux. Alors seulement, la Suisse a accepté de communiquer les données bancaires de clients, tant en cas de fraude que de soustraction fiscale.

Un constat réjouissant s'impose toutefois : au cours des dernières années, les fonds suspects ont pu être bloqués plus rapidement (ce qui fut le cas pour le président égyptien Hosni Moubarak ou le chef d'Etat libyen Kadhafi). Il n'en reste pas moins que grâce au – ou, devrait-on dire, à cause du – secret bancaire, de la discrétion qu'il implique et de la volonté de nombreux acteurs de proposer des stratégies profitant des failles fiscales de la législation, les coffres suisses sont à ce jour pleins d'argent injustement acquis¹¹.

Cette pratique est favorisée par la pression exercée sur les institutions financières et ses employés, placés devant le dilemme suivant : lorsqu'une personne souhaite investir des fonds suspects, doit-on vraiment poser des questions et faire son enquête ? Qui voudrait faire fuir ainsi ses clients ? De même, le système de bonus auquel les collaborateurs sont soumis incite à fermer les yeux, voire à chercher des solutions « élégantes ».

En juillet 2013, les ministres des finances réunis lors du G20

11 Voir la contribution 2.3 *Argent des potentats : ce que la Suisse devrait faire*.

à Moscou ont décidé que l'OCDE devait définir des standards internationaux en matière d'échange automatique des données, opérationnels d'ici un an. Ainsi le secret bancaire sera probablement aboli au moins au sein des pays qui composent l'OCDE.

Faut-il se cramponner au statu quo ou lâcher et chercher des solutions ?

Bien que notre secret bancaire se fissure de toutes parts, ou soit sur le point de disparaître, nous nous y cramponnons toujours de toutes nos forces, soucieux de garder les fortunes étrangères non déclarées dans l'anonymat, et, partant, de « protéger » le client. Quasiment personne ne vient aujourd'hui contester que l'essentiel de cet argent provient de l'évasion fiscale de particuliers et de l'optimisation fiscale de grands groupes. Autrement dit, que les pays concernés sont escroqués de sommes astronomiques. Lorsque nous découvrons des études qui attestent qu'en Grèce par exemple, c'est avant tout la classe moyenne supérieure et les riches qui gardent leur argent à l'abri du fisc, et que près de 30% des revenus des médecins et des ingénieurs filent entre les doigts du fisc¹², impossible d'échapper à la question désagréable : mais où donc vont toutes ces richesses ?

Aujourd'hui encore, certains gérants de fortune et établissements bancaires aident activement leurs clients à investir leurs avoirs non déclarés. Lorsque UBS a fait l'objet d'une plainte aux Etats-Unis à ce propos, les montants en jeu étaient tels que l'existence même de la banque et notre économie étaient mises en péril. Le Conseil fédéral a alors livré des données confidentielles en se fondant sur le droit d'urgence. Par ailleurs, lorsque la vente d'un CD contenant des données secrètes a précipité les banques du Liechtenstein dans la crise et que les institutions financières se sont dites prêtes à tout dévoiler, les signes de nervosité se sont multipliés côté suisse en raison des collaborations étroites avec des fondations qui y sont implantées et des divers

¹² SF DRS, *Tagesschau*, 22 août 2012.

montages financiers hasardeux. C'est dans ce contexte que le *Tagesanzeiger* a publié un article intitulé : « La Suisse et le Liechtenstein étroitement liés » dont voici quelques extraits¹³ : « Le Liechtenstein n'entretient avec aucune autre place financière des relations aussi étroites qu'avec la place financière helvétique. Les clients atterrissent à Kloten, passent la nuit au Dolder ou dans un des hôtels de luxe zurichois, ont en général un compte dans une banque suisse et un 'montage fiscal' au Liechtenstein – autrement dit une fondation privée derrière laquelle personne ne savait à l'époque qui se cachait. C'est le tableau que Bradley Birkenfeld, le traître d'UBS, a dépeint... »

Aujourd'hui encore, une série de collaborateurs de Credit Suisse et d'UBS sont menacés d'être inculpés de complicité de soustraction fiscale aux Etats-Unis. D'ailleurs, même des banquiers de haut rang comme Hans Julius Bär ont depuis longtemps avoué publiquement des abus¹⁴. La Suisse, comme les autres pays qui offrent discrétion aux exilés fiscaux et faveurs fiscales à des entreprises actives en premier lieu à l'étranger, doivent impérativement prendre des mesures. A en croire le Conseil fédéral, c'est la voie sur laquelle il s'est engagé¹⁵.

De la stratégie de l'argent sale à la stratégie de l'argent propre

Face à la pression massive exercée par les pays étrangers, le gouvernement suisse et sa classe politique ont petit à petit adopté la stratégie de l'argent propre, tout en la conditionnant, pour le Conseil fédéral, au maintien du secret bancaire. Afin d'éviter l'échange automatique d'informations, qui, dans les faits, équivaldrait à l'abolition du secret bancaire, la Suisse a négocié des conventions fiscales bilatérales avec plusieurs pays industrialisés.

13 « Enge Verbindung zwischen Schweiz und Liechtenstein », *Tagesanzeiger*, 7 juillet 2012. Voir : www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/USA-gelangen-via-Liechtenstein-an-Schweizer-Bankdaten/story/27540066.

14 Hans Julius Bär, *Seid umschlungen, Millionen!* Zurich, Orell Füssli, 2004.

15 SFI, *Rapport 2012 sur les questions financières et fiscales internationales*.

Distinction en partie abandonnée

En 2009, la distinction entre fraude et soustraction fiscales a été abandonnée dans les relations avec l'étranger. La Suisse s'est en effet déclarée prête à reprendre dans ses conventions de double imposition l'impôt libératoire – un impôt anticipé – et l'entraide administrative internationale au moyen de forfaits, en suivant les directives de l'OCDE¹⁶. La Suisse estime que l'impôt libératoire (une sorte d'impôt à la source) est une solution préférable à l'échange automatique de données bancaires, arguant qu'elle restitue directement aux Etats concernés les recettes fiscales dues, tout en protégeant la sphère privée des citoyens. De telles conventions ad hoc ont été signées avec l'Autriche et la Grande-Bretagne et sont entrées en vigueur début 2013. La France et l'Italie en revanche ont décliné cette proposition. Quant à l'Allemagne, les sociaux-démocrates et les Verts ont fait échouer la convention devant le parlement, en faisant valoir que cela aurait placé les auteurs de soustraction fiscale dans une position plus favorable que les honnêtes contribuables.

Voici comment le Département fédéral des finances formule sa stratégie de négociation : « Le Conseil fédéral souhaite concilier l'intérêt légitime des Etats étrangers à appliquer leur législation fiscale et les intérêts tout aussi légitimes des clients des banques à voir protéger leur sphère privée. A cet effet, il est prêt, dans le cadre de négociations bilatérales, à étendre la coopération internationale existante. En contrepartie, la Suisse attend une amélioration des conditions d'accès au marché pour la fourniture de services financiers transfrontaliers et la régularisation des comptes non déclarés vis-à-vis du fisc des Etats tiers »¹⁷.

16 La Suisse s'est en effet déclarée prête à reprendre dans ses conventions de double imposition l'art. 26 du modèle de convention concernant l'entraide administrative internationale proposé par l'OCDE, dont l'élément clé est l'impôt dit libératoire, baptisé impôt anticipé en Suisse. De plus, la Suisse applique une procédure lui permettant d'accéder plus facilement aux demandes d'entraide administrative et de verser des forfaits, ce qui revient à gérer le passé sur le mode de l'amnistie.

17 Feuille d'information « Protection de la sphère privée dans le secteur financier », DFF (consulté le 29.06.2013). Voir : www.efd.admin.ch/themen/

Sans secret bancaire, ça marche aussi !

On entend trop rarement que l'échange automatique d'informations ne priverait pas le citoyen de toute protection, puisque lesdites informations ne circuleraient qu'entre les banques et les autorités fiscales. Elles resteraient donc à l'abri de voisins, d'employeurs ou d'autres tiers curieux. Quant aux clients étrangers, comme les Suisses, ils rempliraient tout simplement honnêtement leur déclaration d'impôt, en renseignant le fisc sur leurs revenus et sur leur fortune.

En réalité, la Suisse a d'ores et déjà largement assoupli le secret bancaire depuis le conflit avec les Etats-Unis. Au lieu de chercher à signer des conventions fiscales, la Suisse gagnerait à rapidement s'engager en faveur d'une transparence fiscale, sans chercher à négocier des accords de conventions fiscales avec des Etats particuliers. Il ne s'agit ici de rien d'autre que d'échange automatique d'informations. Ce ne serait que justice et donnerait à la Suisse la crédibilité nécessaire pour s'engager pleinement, face aux autres places financières, contre l'évasion fiscale.

Le recel, où se situe-t-il ?

En Suisse, on poursuit désormais la « stratégie de l'argent propre », ce qui revient indirectement à reconnaître que nous étions jusqu'alors officiellement disposés à travailler avec de l'argent sale, soit avec de l'argent injustement acquis. Cela ne nous empêche pas pour autant de nous indigner de l'achat d'un CD contenant des données volées et d'accuser l'Allemagne de recel. L'acquisition d'un tel CD est-elle véritablement du recel ? Sur le papier, oui : l'achat de données volées constitue effectivement un acte de recel. Mais cette médaille a un revers : la soustraction fiscale n'est-elle pas également du vol, à savoir du vol de son propre pays ? Il faudra bien que quelqu'un, en définitive, débourse les sommes manquantes. Commercer avec ces fortunes non déclarées, n'est-ce pas dès lors également du recel ? Or, c'est

[wirtschaft_wachrung/02314/index.html?lang=fr](http://wirtschaft.wachrung/02314/index.html?lang=fr).

précisément ce que font de nombreuses banques qui engrangent des profits grâce à ces capitaux. Et avec des sommes autrement plus conséquentes que celles que les Allemands ont payées pour ces fameux CD.

Secret bancaire : les pour et les contre

Pendant tout le processus de mort lente du secret bancaire, on a pu entendre toute une série d'arguments fallacieux. Voici quelques réponses inspirées par une éthique chrétienne :

« Si nous abandonnons le secret bancaire, nous mettons en péril des milliers d'emplois. »

C'est faux : si l'argent étranger n'arrivait en Suisse que pour la compétence de nos banques ou pour notre stabilité, alors un assouplissement du secret bancaire ne devrait pas conduire à une fuite de cet argent. Il ne fait aucun doute que notre place financière a des atouts décisifs à faire valoir, à commencer par un conseil de qualité, un environnement politique, économique et social stable, des infrastructures remarquables et du personnel hautement qualifié¹⁸. Mais une question reste incontournable : voulons-nous vraiment que nos emplois, notre richesse et notre économie (financière) continuent de reposer sur des richesses injustement acquises ?

« Les gouvernements étrangers n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes s'ils fixent des taux d'imposition trop élevés. »

La politique fiscale des autres pays n'est pas de notre ressort et encore moins un argument justifiant la soustraction fiscale. De plus, ces gouvernements ont été élus démocratiquement et peuvent en tout temps être remplacés, si le peuple estime que la charge fiscale est trop lourde.

¹⁸ Voir : Credit Suisse, *La Suisse, place financière*, Zurich, 2012, p. 16.

« Si nous faisons table rase, l'argent affluera dans d'autres paradis fiscaux. »

Compenser l'injustice par l'injustice n'est pas un argument éthique. En d'autres termes : il ne nous viendrait pas à l'esprit d'acheter des biens volés sous prétexte que le voleur les vendrait de toutes façons à un autre receleur...

« D'autres pays, y compris ceux qui exercent une pression sur nous, ont eux-mêmes des failles autrement plus importantes. »

« Les autres font la même chose » est une excuse qui n'est pas valable. Toute personne responsable ne devrait pas accepter de l'argent injustement acquis et encore moins en banaliser, voire en excuser l'utilisation en invoquant divers arguments.

« Les autres Etats font pression sur nous et nous accusent d'être des soustrakteurs d'impôts ! »

La pression croissante dont nous faisons l'objet éveille en nous des sentiments belliqueux. On entend ça et là que la Suisse devrait se défendre contre ces tentatives de chantage. Mais cette invitation n'est pas un véritable argument. En effet, les autres pays n'ont aucun intérêt à mettre la Suisse sous pression. Ils veulent uniquement que leurs citoyens payent leurs impôts, raison pour laquelle ils mettent sous pression les personnes qui pratiquent la soustraction fiscale ou qui la facilitent. Il n'y a rien d'illégitime.

Si nous ne nous étions pas lancés sur le segment de l'argent sale, si nous n'avions pas abusé du secret bancaire ou si nous l'avions abandonné depuis longtemps, personne ne devrait, ni ne pourrait « faire du chantage ». Mais comme nous ne nous sommes engagés dans la stratégie de l'argent propre que sous la pression, celle-ci est maintenue. Si nous ne voulons pas faire l'objet de chantage, il nous suffit de poser des actes en ce sens, en faisant parvenir de notre propre gré les données bancaires même à des pays ne pouvant exercer aucune pression (à l'instar des pays en développement).

* * *

Un principe est profondément ancré en Suisse : on ne parle pas d'argent, on le possède. Comme nous l'avons mis en évidence plus haut, l'argument numéro un avancé pour défendre le maintien du secret bancaire est la protection de la sphère privée. Cependant, il en va des contribuables suisses comme des clients étrangers des banques : s'il est honnête, il n'a rien à cacher. Dès lors, en reconnaissant la soustraction fiscale comme un délit et en la punissant comme tel, on franchit un pas en direction de plus de justice fiscale. C'est un véritable progrès.

Depuis le printemps 2013, les événements en direction de l'échange automatique d'informations se sont précipités. Cependant, lors de la session de juin du parlement, les débats autour de la « Lex USA » ont montré qu'il existe encore un certain nombre de politiciens qui ne veulent pas coopérer. Ils souhaitent malgré tout conserver le secret bancaire. Leurs arguments sont empreints de dimensions patriotiques : « Nous ne voulons pas subir de pressions » ; « Nous fixons le tempo et nous ne souhaitons pas qu'on nous le dicte ! » : « Nous sommes indépendants ».

Toute personne un brin perspicace aurait perçu depuis longtemps que l'échange automatique d'informations était inévitable. Dans un tel contexte, se rappeler la célèbre formule de Mikhaïl Gorbatchev aurait été avisé : « Celui qui arrive trop tard, la vie le punit ! » Dans un contexte de crise, il est beaucoup plus favorable de coopérer et de participer à la mise en place d'un nouveau système, que de se fermer. Si la Suisse se décidait à s'impliquer, elle pourrait même contribuer à ce que les lacunes en matière d'imposition soient comblées non seulement en terre helvétique, mais aussi ailleurs.

Qu'est-ce qui est juste ?

S'interroger sur ce qui présente des avantages et des inconvénients, c'est bien, mais l'essentiel est ailleurs : qu'est-ce qui est juste et qu'est-ce qui ne l'est pas ? L'éthique chrétienne donne des réponses très pertinentes à ce sujet. Dans le livre biblique des Proverbes (16.8), on trouve : « *Mieux vaut le peu honnêtement*

gagné que de gros revenus mal acquis. » Le prophète Osée nous indique lui aussi le chemin : *« Semez selon la justice, moissonnez selon la miséricorde, défrichez-vous un champ nouveau ! Il est temps de chercher l'Eternel, jusqu'à ce qu'il vienne, et répande pour vous la justice »* (10.12). Chaque situation injuste mène dans une impasse. Seules les personnes optant pour le chemin de la justice se préparent un avenir digne. Il en va de même des Etats.

2.2 La Suisse et l'évasion fiscale des pays du Sud : entre attentisme et stratégie d'évitement

Mark Herkenrath¹⁹

La pression internationale sur les paradis fiscaux continue d'augmenter. La Suisse réagit comme d'habitude par des manœuvres dilatoires. Elle nuit ainsi également aux pays en développement.

Ces pays sont chaque année spoliés de milliards de revenus dont ils auraient urgemment besoin pour lutter contre la pauvreté et les effets négatifs des changements climatiques. Ces pertes massives sont dues aux pratiques de soustraction fiscale des élites riches et des multinationales. L'ancien secrétaire général de l'ONU Kofi Annan l'a rappelé récemment sans ambages dans un article paru dans le *New York Times*. Il souligne qu'aucun continent ne souffre autant que l'Afrique des conséquences des flux d'argent douteux vers les pays industrialisés²⁰. Il a demandé expressément à la Suisse, mais aussi à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, de prendre enfin les mesures qui s'imposent et d'accroître la transparence dans le secteur financier.

Manque de recettes fiscales

De fait, les recettes fiscales des pays en développement ne représentent en moyenne que 17% de leur produit intérieur brut. Ce taux s'élève dans les pays riches industrialisés à 35%, mais n'atteint même pas 15% dans nombre de pays africains pauvres. Selon l'avis unanime de nombreux experts du développement et du Fonds monétaire international (FMI), c'est trop peu pour

19 Alliance Sud, *Global+ n°48*, été 2013.

20 « Stop the Plunder of Africa », *New York Times*, 9 mai 2013.

financer un appareil administratif en état de fonctionner dans les grandes lignes. Il existe cependant, et heureusement, un énorme potentiel de rattrapage.

Deux éléments essentiels contribuent à l'insuffisance des revenus budgétaires des pays en développement : des systèmes fiscaux souvent déficients et les faiblesses administratives des autorités fiscales. De grandes parties de l'économie et avant tout le secteur informel sont à peine ou pas du tout imposés. C'est pourquoi des organisations internationales comme le FMI et l'OCDE soutiennent – par une aide financière et des conseils techniques – les pays en développement intéressés par des réformes fondamentales de leur système fiscal. Divers programmes de développement du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) poursuivent le même objectif. Ces réformes fiscales consistent toutefois assez souvent à introduire des impôts sur la consommation, qui affectent de manière particulièrement forte les couches les plus pauvres de la population.

La plaie de l'évasion fiscale

En même temps, les pays en développement souffrent du même problème que les pays riches industrialisés qui bénéficient de bons systèmes fiscaux et d'autorités fiscales très bien équipées. Ils souffrent de l'évasion fiscale des personnes privées fortunées qui déposent leurs avoirs à l'étranger sans les déclarer. A cela s'ajoutent les pratiques de soustraction fiscale des multinationales qui déplacent – souvent en toute légalité – leurs gains dans des territoires à faible imposition comme la Suisse. Les mesures nécessaires sont avant tout à prendre dans les paradis fiscaux qui profitent des flux de fonds étrangers non déclarés.

La communauté internationale a, peu après le déclenchement de la crise financière et économique de 2008, déclaré la guerre aux nombreuses oasis fiscales de la planète. Les progrès enregistrés jusqu'ici en matière de transparence fiscale n'ont cependant quasi rien apporté aux pays en développement. Pour preuve, l'exemple de la Suisse : sous la pression de l'OCDE, elle a depuis 2009 conclu des conventions de double imposition fiscale avec

presque quarante pays. Ces accords permettent au pays partenaire – en cas de soupçon de soustraction fiscale fondé – de demander l'échange d'informations bancaires. On cherche cependant en vain les noms de pays en développement pauvres dans la liste des nouveaux traités fiscaux de la Suisse.

Pression en hausse

Depuis le début de 2013, la pression internationale sur des paradis fiscaux comme la Suisse s'est encore fortement accentuée. De plus en plus de pays, en particulier au sein de l'Union européenne, veulent faire de l'échange automatique d'informations le standard international en matière de fiscalité. Il aurait un effet dissuasif important sur les soustrakteurs fiscaux potentiels. Il serait donc extrêmement utile aux pays en développement, indépendamment du nombre de données que leurs autorités fiscales seraient en mesure de traiter effectivement.

En même temps, l'UE travaille actuellement à un plan d'action qui lui permettra de sanctionner les places financières insuffisamment transparentes. Des sanctions seraient aussi possibles contre les pays qui pratiquent une concurrence fiscale déloyale. Sont visés les Etats qui imposent les revenus des entreprises obtenus à l'étranger à des taux moindres que les gains réalisés au plan domestique. La Suisse en fait partie, avec ses régimes fiscaux cantonaux préférentiels pour les holdings et les sociétés analogues. Elle pousse ainsi les multinationales à transférer les profits issus des pays de production vers leur siège en Suisse, via par exemple des paiements d'intérêts ou la comptabilisation de prestations de services élevées.

L'UE n'est plus la seule à vouloir mettre fin à ces régimes particuliers. L'OCDE est également montée au front. Dans le cadre de son programme sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), elle envisage des mesures pour combattre la concurrence fiscale déloyale entre sièges nationaux potentiels de multinationales.

Manœuvres dilatoires

La Suisse continue à réagir à cette pression croissante par des mesures dilatoires. Alors que la ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf réfléchit déjà à haute voix sur l'échange automatique d'informations, le Conseil fédéral s'engage toujours officiellement pour une stratégie molle d'argent blanc : les banques devraient entre autres – sur la base d'une autodéclaration des clients – garantir qu'elles n'acceptent plus de fonds non déclarés. De telles autodéclarations de conformité fiscale, qui ont déjà été introduites de manière volontaire par différentes banques, ne servent cependant pas à grand-chose. C'est ce que vient justement de montrer une recherche de la *Neue Zürcher Zeitung*²¹. Un employé de banque y avoue sans vergogne que les fortunes provenant des pays en développement sont « traditionnellement non déclarées » et que l'on a souvent des doutes sur la véracité des formulaires des clients. On n'entreprend cependant rien pour corriger la situation.

Pour ces différentes raisons, la stratégie de l'argent propre prévue a peu de chance de s'imposer comme alternative à l'échange automatique d'informations. L'Association des banquiers privés suisses l'a aussi bien compris. Son président, Nicolas Pictet, s'est prononcé entre-temps publiquement pour l'échange automatique d'informations. Il ne veut cependant pas en faire bénéficier l'ensemble des pays émergents et en développement, sous prétexte que la sécurité juridique y serait de toute manière insuffisante. Le commerce florissant des banques suisses avec les fonds non déclarés du Sud doit donc pouvoir continuer sans entraves.

La Suisse essaye aussi de sortir par la petite porte dans l'imposition des entreprises. Le Conseil fédéral propose que les régimes fiscaux cantonaux particuliers pour les holdings et les sociétés analogues soient remplacés par des produits de licence. Cela donnerait aux multinationales la possibilité d'échapper à l'imposition de leurs bénéfices dans les pays en développement, via le paiement de licences le plus élevé possible en Suisse.

21 « Der Steinige Weg zum 'weissen' Geld », *NZZ*, 18 mai 2013.

2.3 Argent des potentats : ce que la Suisse devrait faire

Mark Herkenrath²²

La Suisse a fait des progrès ces dernières années dans le gel et la restitution des fonds de potentats étrangers. Cependant de graves lacunes demeurent. Une nouvelle loi est en préparation. Plusieurs éléments seraient nécessaires pour la rendre vraiment efficace.

La Suisse se vante volontiers d'avoir de solides dispositions pour prévenir l'entrée de fonds de potentats étrangers. La réalité est quelque peu différente. Au lendemain du « printemps arabe », nombre de fortunes douteuses ont une fois de plus été découvertes sur des comptes suisses. Elles appartiennent aux dictateurs Ben Ali, Moubarak et Kadhafi, à leurs parents et proches partenaires d'affaires. En tout, cela représente jusqu'à maintenant presque un milliard de francs : environ 700 millions proviennent d'Égypte, 60 millions de Tunisie et 100 millions de Libye. Dans la mesure où ils ont été acquis de manière illégitime, ces fonds n'auraient jamais dû atterrir en Suisse. Malgré d'évidentes lacunes, le Conseil national a refusé en hiver 2012-2013 diverses interventions exigeant un renforcement de la loi sur le blanchiment d'argent.

La Suisse, en revanche, a fait d'incontestables progrès dans le blocage et la restitution de l'argent des potentats. Elle a été le premier pays au monde à geler de manière préventive les fortunes douteuses des dictateurs nord-africains déchus. De plus, elle appuie les pays d'origine dans les procédures complexes d'entraide judiciaire, lesquelles visent à recouvrer les fonds et à les restituer aux populations volées.

²² Cet article est paru dans le journal d'Alliance Sud : *Global* n°47, printemps 2013.

Dans le gel préventif des fonds d’Egypte et de Tunisie, le Conseil fédéral a dû faire appel cependant à une disposition de crise de la Constitution. C’est pourquoi une nouvelle loi est en préparation, dont l’objectif est de donner une meilleure base juridique à la pratique actuelle. Le but est également qu’elle soit plus largement utilisable que la « Lex Duvalier », en vigueur depuis 2011 seulement, mais limitée aux Etats dits « défaillants », c’est-à-dire sans structures qui fonctionnent. Ni la Tunisie ni l’Egypte n’en font partie.

La « Lex Duvalier » prévoit notamment le renversement du fardeau de la preuve : un potentat et son clan ne peuvent s’opposer au recouvrement et à la restitution que s’ils prouvent que les fonds ont été acquis en toute légalité. Jusque-là, il revenait au pays d’origine ou à la Suisse de mener des enquêtes compliquées pour apporter la preuve de l’illégalité.

Accélérer les procédures

Afin d’être vraiment efficace, la nouvelle loi devrait combler plusieurs manquements. D’abord, renverser le fardeau de la preuve non seulement pour les « Etats en déliquescence », mais aussi dans tous les cas où la coopération juridique échoue – comme avec l’Egypte à cause de standards de droits humains insuffisants. Ensuite, accélérer les procédures souvent très laborieuses d’entraide juridique et de restitution. La procédure la plus courte a été celle concernant la fortune d’Abacha. Il a fallu toutefois cinq bonnes années depuis la chute du dictateur (1999) pour que les premiers fonds retournent au Nigeria. Dans le cas de la fortune de Marcos, douze ans ont été nécessaires après l’écroulement de l’autocrate philippin pour que quelque 700 millions de dollars soient versés sur un compte bloqué à Manille. Leur libération n’a été autorisée qu’à deux conditions. D’une part, elle devait être précédée d’une décision d’un tribunal philippin ; d’autre part, une partie des fonds devait bénéficier directement aux victimes des violations de droits humains. Ces deux conditions n’ont été remplies qu’en février 2013, soit vingt-sept ans après la fin du règne de Marcos !

Afin d'accélérer les procédures d'entraide judiciaire, la Suisse offre depuis quelque temps une assistance technique aux Etats concernés. De plus, depuis 2001, elle organise régulièrement à Lausanne des réunions d'experts avec des spécialistes de ces pays. Une telle pratique est très utile et devrait être ancrée dans la nouvelle loi. Il serait judicieux aussi que la Suisse fournisse d'elle-même des informations complémentaires aux Etats d'origine dans les cas où ceux-ci n'ont déposé qu'une demande incomplète d'entraide judiciaire. Une base légale a jusqu'ici fait défaut pour ce genre de démarche. Une entraide judiciaire « spontanée » de la Suisse n'est actuellement possible que tant que le pays concerné n'a pas introduit de demande propre.

2.4 Comment l'échange automatique d'informations s'est imposé²³

Déclaration de Berne

Lorsque la Déclaration de Berne dénonçait, il y a plus de dix ans, le scandale de la complicité d'évasion fiscale, la problématique des avoirs placés dans les banques suisses pour les soustraire à l'impôt était passée sous silence ; la distinction entre la fraude fiscale et l'évasion fiscale était à peine connue. Le « secret bancaire » était élevé au rang d'identité nationale et de condition sine qua non de la prospérité helvétique. La Déclaration de Berne (DB) retrace dix ans de citations particulièrement évocatrices d'une évolution qui verra, sous peu, l'échange automatique d'informations s'imposer comme le standard international incontournable en matière d'entraide fiscale.

En 2004, lorsque la DB publiait son *Guide général sur l'évasion fiscale* (2004), elle n'avait trouvé qu'une poignée de personnalités pour critiquer le rôle joué par la place financière dans l'évasion fiscale : un journaliste, un banquier, un ancien procureur, un professeur, un ambassadeur à la retraite et un haut fonctionnaire (Direction du développement et de la coopération, DDC). En avance sur son temps, la DB titrait déjà : « Le réduit sous pression ». Après la conclusion d'un premier accord sur la fiscalité de l'épargne avec l'Union européenne (UE) et, surtout, grâce à la présence de George W. Bush à la Maison-Blanche, cette pression a faibli un peu avant de revenir en force dès 2008 à la faveur de la crise. Le constat que le modèle d'affaires des banques suisses reposait sur l'évasion fiscale – et qu'il était sans

23 Déclaration de Berne, *Le Solidaire* n°228, juin 2013.

avenir – s’est imposé en quelques années. En avril 2013, les masses de données dévoilées par les « Offshore Leaks »²⁴ ont donné une vigueur inédite aux débats déjà nourris sur les paradis fiscaux et l’évasion fiscale.

Où en sont les exigences initiales de la Déclaration de Berne ?

Le 27 février 2013, le Département des finances a mis en consultation un projet visant à harmoniser les dispositions anti-blanchiment helvétiques avec les standards internationaux. Selon ces nouvelles normes, les « infractions fiscales graves » constitueraient désormais un crime préalable de blanchiment. Pour y satisfaire, les autorités proposent, enfin, de reconnaître comme infraction pénale les cas graves de soustraction fiscale. Qui sont définis de façon restrictive : les montants non déclarés doivent être supérieurs à 600 000 francs, les autorités fiscales doivent avoir été induites astucieusement en erreur (par le biais de constructions offshore, par exemple) ou des titres doivent avoir été falsifiés. Si le Parlement reprend cette proposition, la distinction entre fraude et soustraction fiscale appartiendra au passé.

Echange automatique d’informations

Jusqu’à présent, il était facile, pour la Suisse, de résister à la pression de l’UE au sujet de l’échange automatique d’informations : bien que membres de l’UE, le Luxembourg et l’Autriche refusaient de participer à un tel système. Mais la législation

24 Le mot « Offshore Leaks » signifie littéralement « fuites extraterritoriales », en référence à WikiLeaks. Le Consortium international des journalistes d’investigations (ISJC) basé à Washington, a récupéré plus de 2,5 millions de documents concernant des sociétés offshore et des informations relatives au paradis fiscaux et à leur utilisation à des fins de fraude fiscale et de blanchiment d’argent à travers le monde. Une base de données a été ouverte au public en juin 2013 et permet de trouver les liens entre une filiale offshore d’une grande entreprise et des « bénéficiaires » ou propriétaires de comptes plus ou moins mystérieux. Voir : <http://offshoreleaks.icij.org/search>.

américaine FATCA²⁵ a changé la donne. Ces deux pays ayant accepté d'échanger des données avec les Etats-Unis, ils ne peuvent plus le refuser aux membres de l'UE. Le Luxembourg a déjà annoncé sa participation à l'échange automatique d'informations au sein de l'UE ; l'Autriche est sur le point de le faire. Naguère bloquées par l'opposition de ces deux pays, les négociations sur la portée de l'échange automatique d'informations sont désormais possibles dans l'UE. L'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne ont par ailleurs déjà adopté un large échange d'informations, sur le modèle de l'accord qu'ils ont signé avec les Etats-Unis en vue de la mise en œuvre de la loi FATCA. Le 9 avril, les ministres des Finances de ces cinq pays ont adressé une lettre au commissaire européen chargé de la Fiscalité, Algirdas Šemeta, pour demander que l'Europe joue un rôle de premier plan « dans la promotion d'un système mondial d'échange automatique d'informations faisant disparaître les possibilités de dissimulation pour ceux qui chercheraient à se soustraire à l'impôt ». La participation de la Suisse à un tel système n'est donc plus qu'une question de temps.

Secret bancaire : chronique d'une mort annoncée

21.4.1999 — « Protéger les actifs financiers de la **persécution fiscale** exercée par les autorités me semble parfaitement justifié sur le plan moral. » Hans-Dieter Vontobel, banquier, devant l'assemblée générale de Vontobel Holding²⁶.

27.12.2001 — « Certains Etats utilisent le secret bancaire comme prétexte pour détourner l'attention de leur incapacité à gérer les ressources financières de manière raisonnable. Lorsque tout va mal, ils affirment que la Suisse pille ces ressources. » Pascal Couchepin, conseiller fédéral²⁷.

28.12.2001 — La DB désigne l'évasion fiscale comme le scandale des années à venir : « C'est parce que **l'évasion fiscale n'est pas**

25 Foreign Account Tax Compliance Act.

26 *Global +*, 2/2001, p. 9.

27 *NZZ*, 27.12.2001, p. 11.

punissable en Suisse que le secret bancaire ne peut être levé et qu'aucune assistance juridique ne peut être accordée. » Elle prévient : « La Suisse va-t-elle une fois de plus attendre de devoir céder sous la pression extérieure ? »

9.11.2002 — La DB fonde le Tax Justice Network²⁸ avec Alliance Sud et des organisations partenaires en Europe.

13.1.2004 — Dans le *Guide général sur l'évasion fiscale*, la DB estime que « faciliter l'évasion fiscale des plus riches est la véritable spécialité de la place financière suisse » et que « la pression de l'UE ne va pas cesser ». « La Suisse doit cesser de faciliter l'évasion fiscale. Il faut **abolir la distinction entre soustraction et escroquerie fiscale**. »

25.2.2004 — Urs P. Roth, directeur général de l'Association suisse des banquiers, réagit : « Alors que la Suisse a pu conclure un accord avec l'UE et l'OCDE au terme de longues négociations et réduire la pression sur le secret bancaire, la surprise est venue en janvier de la **charge frontale contre la place financière** lancée par la DB »²⁹.

1.4.2004 — Konrad Hummler, associé-gérant de la Banque privée saint-galloise Wegelin, joue franc jeu : « La grande majorité des investisseurs étrangers qui placent leur argent en Suisse **échappent à leurs obligations fiscales** »³⁰.

26.8.2004 — Le ministre des Finances Hans-Rudolf Merz prend position dans une lettre adressée à la DB : « Le Conseil fédéral n'est pas convaincu qu'il convient d'exiger une collaboration fiscale complète de tous les Etats. [...] Il est vrai que la Suisse a ces derniers temps été soumise à **une pression accrue de l'étranger au sujet de son secret bancaire**. »

21.6.2004 — Andreas Missbach (DB) déclare : « Tout dépend de l'évolution de la pression, non seulement de l'UE mais aussi de l'OCDE. Or, la pression restera élevée et augmentera brusquement en cas de **changement de gouvernement aux Etats-Unis** »³¹.

28 Voir : www.taxjustice.net.

29 Conférence de presse de l'Association suisse des banquiers du 25.2.2004.

30 NZZ, 1.4.2004, p. 7.

31 *Moneta*, n° 2, 21 juin 2004, p. 13.

- 27.1.2005** — Communiqué de presse de la DB : « Le Réseau international pour la justice fiscale (Tax Justice Network) [...] demande que le paiement équitable des impôts constitue l'élément central de la responsabilité sociale des entreprises. »
- 16.1.2006** — Dans le livre d'Attac *Finances publiques : lutte des caisses, luttes des classes ?*, la DB estime que « **l'échange automatique d'informations** entre administrations fiscales est la seule possibilité de garantir un traitement équitable de tous les contribuables »³².
- 17.2.2007** — Le sénateur Barack Obama, alors candidat à la présidentielle, introduit un projet de loi contre les paradis fiscaux (Stop Tax Haven Abuse Act) qui **place la Suisse sur liste noire**. Il déclare devant le Sénat : « Nous devons agir contre les individus et les sociétés qui transgressent nos lois fiscales afin que ceux qui travaillent dur et respectent les règles ne soient pas désavantagés. »
- 12.3.2007** — « (Le Conseil national) s'oppose à la levée du secret bancaire **en cas d'évasion fiscale et non plus seulement en cas de fraude fiscale**. Il rejette par 106 voix contre 68 une motion demandant la levée du secret bancaire »³³.
- 14.2.2008** — Les dénonciations d'un ancien employé de UBS placent la banque dans la ligne de mire des autorités américaines.
- 19.3.2008** — Le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz : « Je peux prédire à ceux qui en veulent au secret bancaire suisse qu'**ils s'y casseront les dents** »³⁴.
- 27.6.2008** — « Les Etats-Unis font pression sur la place financière en raison du scandale fiscal de UBS. Le secret bancaire est-il menacé ? » Réponse de la conseillère fédérale Doris Leuthard : « **Le Conseil fédéral défendra le secret bancaire**. Je ne crois pas qu'il soit menacé »³⁵.

32 Olivier Longchamp, Alessandro Pelizzari et Florence Proton (éd.), *Finances publiques : lutte des caisses, luttes des classes ?*, Lausanne, Antipodes ; Genève, Attac, 2008, p. 105.

33 *Tages-Anzeiger* en ligne.

34 Crise des marchés financiers, controverse fiscale Suisse-UE, affaire fiscale allemande : évaluation de la situation par le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz à l'occasion du débat urgent du 19 mars 2008 au Conseil national.

35 *Cashdaily*, p. 5.

- 18.7.2008** — Un éditorial du *Tages-Anzeiger* appelle à « **supprimer le secret bancaire et la distinction entre fraude et évasion fiscale** pendant qu'il est encore possible d'en déterminer le moment et les conditions »³⁶.
- 21.10.2008** — A l'invitation du ministre français du Budget, Eric Woerth, et de son homologue allemand Peer Steinbrück, 17 pays discutent de mesures pour lutter contre l'évasion fiscale. [...] Ils exigent la transparence et l'échange d'informations. L'OCDE est chargée d'établir une liste noire des pays non coopératifs.
- 17.11.2008** — La DB estime entre 1250 et 3600 milliards de francs la fortune gérée en Suisse qui échappe à l'impôt dans son pays d'origine.
- 18.2.2009** — UBS passe un accord avec les autorités américaines et accepte de payer une amende de 780 millions de dollars pour échapper aux poursuites. La Finma³⁷ **rompt le secret bancaire** et transmet les données de 255 clients américains de UBS à la justice américaine.
- 2.3.2009** — La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf : « Nous devrions [...] nous demander si l'**évasion fiscale grave** ne doit pas être traitée sur le même pied que la fraude fiscale »³⁸.
- 13.3.2009** — Le Tax Justice Network présente un plan d'action contre l'évasion fiscale. « Le programme d'action des organisations de la société civile vise tous les paradis fiscaux », écrit la DB.
- 13.3.2009** — Les autorités suisses cèdent à la pression et renoncent à s'opposer à l'article 26 du modèle de convention de l'OCDE, acceptant ainsi d'échanger des informations **même en cas de simple soustraction fiscale**, mais uniquement sur demande et en essayant d'imposer une conception restrictive d'un tel échange.
- 14.3.2009** — Hans-Rudolf Merz prend position : « Nous ne sommes plus dans la ligne de mire, car nous avons démontré notre volonté de coopérer. [...] Personne ne songe à une évolution vers l'**échange automatique d'informations**. »

36 *Tages-Anzeiger*, 18.7.2008, p. 1.

37 Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers.

38 *Emission 10 vor 10*, selon *Blick* du 4.3.2009.

- 15.3.2009** — L'Association suisse des banquiers donne, pour la première fois, une estimation selon laquelle 42% des fonds gérés par les banques suisses – soit 2150 milliards de francs – proviennent de clients privés domiciliés à l'étranger³⁹.
- 19.8.2009** — Les Etats-Unis déposent une demande d'entraide administrative pour obtenir les données de 4450 clients de UBS ; la Suisse s'engage à la traiter dans un délai d'une année et à fournir des informations sur des cas de fraude fiscale, mais aussi d'évasion fiscale grave.
- 2.11.2009** — Hans-Rudolf Merz parle pour la première fois de l'impôt libérateur. L'idée d'un impôt rétroactif pour préserver l'anonymat des évadés fiscaux en Suisse est développée par l'Association suisse des banquiers⁴⁰.
- 18.3.2010** — Aux Etats-Unis, la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) entre en vigueur. Dès 2013, les autorités américaines pourront demander des informations sur les contribuables américains aux banques du monde entier.
- 19.11.2009** — La DB et ses partenaires lancent un Manifeste fiscal qui exige « la suppression de la distinction entre l'évasion fiscale et la fraude fiscale » et « l'échange automatique d'informations avec les autorités fiscales de tous les Etats de droit démocratiques ».
- 15.4.2010** — « La distinction entre fraude et évasion fiscale n'a pas de sens et, pour être honnête, n'en a jamais eu. » Urs Rohner, vice-président de Credit Suisse.
- 25.12.2010** — Le Conseil fédéral indique pour la première fois clairement qu'il « **refuse le dépôt en Suisse des avoirs non déclarés provenant d'autres pays** ». Il continue de s'opposer néanmoins à l'échange automatique d'informations.
- 18.8.2011** — « D'un point de vue pragmatique, il aurait certainement fallu **renoncer plus tôt à la distinction entre fraude et évasion fiscale**. [...] Il est clair que le secret bancaire suisse, conçu comme un outil d'optimisation fiscale, ne peut plus être un modèle d'affaires viable. » Hans Vontobel, président honoraire de la Banque Vontobel⁴¹.

39 *NZZ am Sonntag*, en ligne.

40 *NZZ am Sonntag*, 6.9.2009, en ligne.

41 *Handelszeitung*, p. 12.

- 31.8.2011** — La DB analyse : « L'accord fiscal entre la Suisse et l'Allemagne est un coup porté aux efforts européens visant à renforcer l'échange automatique d'informations. L'autorisation faite à la Suisse de préserver **l'anonymat des évadés fiscaux** conforte la position des pays qui, comme l'Autriche et le Luxembourg, entravent ces efforts au sein de l'UE. »
- 3.2.2012** — Pierin Vincenz, président de la direction de la Banque Raiffeisen, est le premier directeur d'une banque à se prononcer pour **l'échange automatique d'informations**⁴².
- 22.2.2012** — Avec sa « Stratégie pour une place financière compétitive et conforme aux règles de la fiscalité », la Confédération propose d'étendre les obligations de diligence des banques pour les empêcher d'accepter des avoirs non fiscalisés.
- 27.3.2012** — Le directeur de la Finma, Patrick Raaflaub, déclare : « Nombre de banques et de gestionnaires de fortune [...] ont tardé à réaliser qu'un modèle d'affaires trop centré sur les avoirs non fiscalisés peut leur être fatal. [...] **Un meilleur accès aux informations bancaires est inévitable.** »
- 8.4.2012** — « **L'échange automatique d'informations s'imposera tôt ou tard.** [...] L'impôt libérateur est si coûteux que les banques sont toujours plus nombreuses à reconnaître, ouvertement ou à demi-mot, que l'échange d'informations serait préférable. » Gebhard Kirchgässner, professeur à l'Université de Saint-Gall⁴³.
- 3.5.2012** — Après avoir plusieurs fois qualifié le secret bancaire de « non négociable », Kaspar Villiger déclare que les concessions déjà faites par la Suisse reviennent « **de fait à abolir le secret bancaire dans les cas d'évasion fiscale.** [...] Ce changement de paradigme s'est accompli de manière étonnamment rapide, touchant la Suisse de plein fouet. »
- 2.9.2012** — « Dans cinq ans, peut-être dix, le nom d'un client qui ouvre un compte ici sera **automatiquement communiqué, avec la date**

42 NZZ, 2.3.2012, en ligne.

43 NZZ am Sonntag, p. 33.

et le lieu d'ouverture, à l'administration fiscale dans son pays d'origine. » Philipp Hildebrand, ancien président de la Banque nationale suisse⁴⁴.

23.11.2012 — Le Bundesrat allemand, la Chambre des Länder, rejette l'accord sur l'impôt libératoire avec la Suisse. La stratégie suisse est un naufrage. Pour la DB : « Si la Suisse cessait de s'opposer par principe à l'échange efficace d'informations fiscales, elle pourrait participer à l'agencement des règles selon lesquelles celui-ci doit s'effectuer. Elle se retrouverait ainsi dans une position permettant de **combattre efficacement les autres lacunes fiscales, par exemple les trusts anglo-saxons.** »

20.12.2012 — La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf se montre pour la première fois disposée à **discuter de l'échange automatique d'informations avec l'UE** : « Au niveau de l'UE, on peut effectivement demander quels types d'informations devraient être échangés, s'il s'agit d'informations sur les produits des intérêts [...] ou si cela va plus loin. »

6.2.2013 — « Le Luxembourg accepte de discuter d'un échange d'informations plus ou moins automatique, ce qui accroît la pression sur la Suisse. » Peter Fischer, responsable de la rubrique économie de la *NZZ*.

14.2.2013 — Les banques suisses s'engagent ainsi à **fournir automatiquement aux autorités fiscales américaines des informations sur les contribuables américains.**

17.2.2013 — L'ancienne conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey appelle une stratégie proactive : « Nous n'avons fait que réagir, alors qu'il était visible depuis longtemps que la communauté internationale n'accepte plus le secret bancaire. [...] La meilleure chose à faire est de reconnaître désormais que **notre avenir passe par l'échange automatique d'informations.** »

⁴⁴ *NZZ am Sonntag*, p. 29.

2.5 Trusts & Cie

Mark Herkenrath, Olivier Longchamp
et Andreas Missbach⁴⁵

Les trusts anglo-saxons et les constructions anonymes élaborées à partir de sociétés écrans constituent, pour les fraudeurs du fisc, un refuge tout aussi sûr que le secret bancaire. Le G20 a dès lors déclaré la guerre à ces structures opaques.

Il n'y a pas que le secret bancaire qui puisse abriter efficacement les avoirs non déclarés de contribuables désireux de se soustraire au fisc, ou de dictateurs corrompus. Les trusts anglo-saxons, la spécialité de la place financière londonienne, des îles anglo-normandes et des possessions britanniques d'outre-mer, peuvent pratiquement s'avérer tout aussi efficaces (voir encadré p. 122). Comme Nicholas Shaxson le montre dans son ouvrage récent sur les paradis fiscaux, de tels trusts peuvent même créer des formes de confidentialité qui sont « bien plus difficiles à percer que le silence d'un banquier helvétique »⁴⁶.

Un degré de confidentialité comparable peut être obtenu par la création de sociétés écrans, la spécialité de certains Etats américains. Selon un rapport⁴⁷ de la Banque mondiale, les avoirs de potentats aboutissent aussi souvent aux Etats-Unis qu'en Suisse – où on perd leur trace. Il n'en va pas autrement de l'argent de

45 Cet article est la reprise d'une fiche d'information publiée par Alliance Sud et la Déclaration de Berne. Cette version a été adaptée en juillet 2013.

46 Nicholas Shaxson, *Les paradis fiscaux : enquête sur les ravages de la finance néolibérale*, Bruxelles, A. Versaille, 2012, p. 60.

47 The Stolen Assets Recovery Initiative (STAR), « The Puppet Masters, How the corrupt use legal structure to hide stolen assets and what to do about it », *Worldbank Group & UNOCD*, 2011. Voir : <http://star.worldbank.org/star/publication/puppet-masters>.

l'évasion fiscale. La raison en est que certains Etats américains (par exemple le Delaware ou le Nevada) autorisent la création d'entreprises qui, à certaines conditions, ne doivent même pas être enregistrées officiellement, ou dont le propriétaire effectif peut se dissimuler derrière un homme de paille professionnel⁴⁸. Le Réseau international pour la justice fiscale (Tax Justice Network – TJN) dont Alliance Sud et la Déclaration de Berne sont des membres fondateurs, a de ce fait octroyé aux Etats-Unis le rang de principal paradis fiscal lors de l'élaboration de l'indice d'opacité financière 2009⁴⁹.

La concurrence entre places financières

Il est impossible de créer, en Suisse, des trusts ou des sociétés dont la seule fonction est de servir les évadés fiscaux. Bien sûr, ceci ne veut pas dire que les prestataires de services financiers helvétiques ne savent pas faire des affaires avec de telles constructions tout aussi bien que leur concurrents. La société zurichoise MMG Panazur, par exemple, se vante sur son site internet⁵⁰ de réunir, pour ses clients suisses ou du Liechtenstein, le « meilleur de deux mondes », en sachant allier « les instruments de droit panaméen (une des juridictions offshore les plus stables du monde) avec la qualité des services helvétiques ». Depuis la création de la société en 1981, prétendent ses administrateurs, cette offre se serait sans cesse développée pour pouvoir offrir aujourd'hui « des sociétés, des fondations et des trusts dans le monde entier ».

Tout ceci n'a pas empêché le Conseil des Etats helvétique de transmettre au Conseil fédéral, à l'automne 2011, une motion⁵¹ acceptée par une nette majorité, demandant d'adapter la législation

48 A ce sujet, voir Réseau international pour la justice fiscale – Tax Justice Network, *Mapping Financial Secrecy : USA*, 2011. Voir : www.secrecyjurisdictions.com/PDF/USA.pdf.

49 Voir : www.financialsecrecyindex.com/2009results.html.

50 Voir : www.mmg-panazur.com/.

51 Voir : www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20093147.

fiscale, le droit des sociétés et des fondations pour que la Suisse « lutte à armes égales » avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne en matière de trusts et de sociétés écrans. Ceci signifierait que la Suisse devrait s'armer dans la concurrence entre places financières pour la maîtrise des flux financiers résultant de l'évasion fiscale. Puisque les autorités fédérales ont dû assouplir le secret bancaire, elles devraient permettre d'assurer par d'autres biais la réalisation d'affaires avec l'argent provenant de l'évasion fiscale. Le Conseil national avait déjà adopté cette motion introduite par les partis du centre, le PDC, les Verts libéraux et le Parti évangélique, en mars 2011.

Une intervention dans le vide

La raison d'être de la motion « Secret bancaire : lutter à armes égales » est l'énervement provoqué par le fait que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne fassent pression sur le secret bancaire suisse, tout en disposant eux-mêmes d'instruments financiers facilitant également l'évasion fiscale. On ne peut s'empêcher de soupçonner que les deux grandes puissances mondiales veulent ainsi simplement se débarrasser à bon compte d'une place financière concurrente sur le marché de la gestion de fortune soustraite au fisc.

L'intervention parlementaire n'en va pas moins dans la fausse direction. Car l'OCDE et son Forum mondial sur la transparence ne sont ni aveugles, ni restés passifs devant les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. L'examen des pratiques de ces deux pays a montré différentes lacunes en matière de transparence financière et il revient à leurs autorités d'y remédier au plus vite. Par ailleurs, lors de son sommet de Cannes en 2011, le G20 a clairement chargé l'OCDE et le Groupe d'action financière (GAFI) de renforcer la lutte contre l'usage de trusts et de sociétés écrans à des fins d'évasion fiscale internationale. Révélé au printemps 2013, le scandale « offshore leaks »⁵² a contribué à diminuer la

52 Le Consortium international des journalistes d'investigations (ISJC) basé à

tolérance internationale pour l'évitement fiscal par le biais de structures de type trust. La Grande-Bretagne a dû annoncer des mesures destinées à contrôler mieux l'usage de telles structures. A l'heure actuelle, il est difficile de savoir avec quel sérieux ces mesures seront appliquées. Quoiqu'il en soit, des tentatives helvétiques d'introduire de semblables constructions juridiques devraient par conséquent rester lettre morte.

Qu'est-ce qu'un trust ?

Les trusts sont des contrats tripartites, par lesquels un détenteur initial (le *settlor*) transfère une partie de sa fortune à un intermédiaire fiduciaire (le *trustee*). Le plus souvent, ce dernier est un avocat pouvant se retrancher derrière son secret professionnel. Le *trustee* est chargé par contrat de trust (*trust deed*) de distribuer la fortune ou ses rendements à un bénéficiaire désigné (le *beneficiary*).

En principe, le bénéficiaire d'un trust devrait être une tierce personne. Des dispositions complémentaires au contrat de trust et divers autres mécanismes peuvent néanmoins aboutir à faire que ce soit *in fine* tout de même le détenteur initial de la fortune faisant l'objet du contrat de trust qui administre les sommes et en soit le bénéficiaire effectif. Comme l'IRS le résume⁵³, ceci est même fréquent :

« Des contrats de trust abusifs utilisent souvent cet instrument afin de dissimuler les bénéficiaires effectifs de la fortune ou de son revenu, ou pour cacher certaines transactions. En dépit des apparences, la responsabilité et le contrôle des avantages procurés par le trust continuent à ne pas être distingués du pouvoir de disposition de ces avoirs, comme cela devrait être le cas dans un trust légitime. »

Dans certains Etats ou diverses juridictions, les trusts ne doivent même pas être enregistrés officiellement. Ailleurs, le trust est certes enregistré,

Washington, a récupéré plus de 2,5 millions de documents concernant des sociétés offshores. Selon les deux journaux dominicaux suisses *Le Matin Dimanche* et la *SonntagsZeitung*, 300 personnes et 70 sociétés seraient concernées en Suisse. « Parmi elles, une vingtaine de banques et de nombreux intermédiaires financiers [...] ». Voir : www.rts.ch/info.

ISJC a mis à disposition une base de données ouverte au grand public. Voir : <http://offshoreleaks.icij.org/>.

⁵³ Voir : www.irs.gov/.

mais ni l'identité du *settlor*, ni celle des bénéficiaires économiques. Pour une autorité fiscale étrangère, il est dès lors très difficile – pour ne pas dire pratiquement impossible – de ne serait-ce que découvrir de telles constructions. Par ailleurs, les Etats dans lesquels de telles constructions sont domiciliées ne disposent pas non plus des données nécessaires à un échange d'informations fiscales, automatique ou à la demande.

2.6 Quatre thèses concernant les pratiques secrètes en Suisse

Markus Meury et Dominic Roser

Nous avons vu jusqu'ici comment la Suisse lutte avec les pays étrangers pour maintenir le secret bancaire. Les représentants helvétiques adoptent une stratégie de défense des acquis et cèdent pour autant que les rapports de forces au niveau international l'exigent. En vain ! Plus rapidement qu'attendu, l'échange automatique d'informations s'impose (voir contribution 2.4). Malheureusement, un changement de mentalité n'a pas encore véritablement eu lieu. Dès lors, voici quatre thèses d'actualité⁵⁴ :

1. Nous ne croyons que ce qui nous arrange

Sur un tel sujet, pouvons-nous argumenter objectivement ? De toute façon, ne ferons-nous pas confiance aux arguments et aux théories qui nous donnent bonne conscience pour ne pas perdre nos avantages procurés par le secret bancaire ? N'aurions-nous pas foncièrement peur de faire table rase, parce que cela nous coûterait trop cher ? Dès lors, ne cherchons-nous pas des justifications fallacieuses et des vides juridiques immoraux ? Pourquoi nous échauffons-nous du fait que l'étranger nous mette sous pression sans voir la réalité, « la poutre dans nos yeux »⁵⁵ ?

Ainsi nous avons pensé que les fonds étrangers arrivent en Suisse grâce à notre savoir-faire et à la stabilité de notre pays. D'autre part, nous avons peur de la prétendue perte d'emplois qu'entraînerait l'assouplissement du secret bancaire. Par ailleurs, nous pensons que les fonds des pays du Sud arrivent en Suisse

54 Ces thèses ont été publiées dans le cadre des activités de ChristNet en 2005. Elles ont été légèrement adaptées pour cette publication.

55 Voir Matthieu 7.3-5.

uniquement à cause de l'instabilité et des défauts du système bancaire de ces pays. Alors que trop souvent c'est la fortune des potentats eux-mêmes qui reposent sur des comptes suisses.

2. Notre confiance est sélective

Nous sommes fiers de notre législation fiscale, qui se construit à partir du principe du « bien dans l'humain » et qui, par conséquent, considère la soustraction fiscale comme un simple « oubli ». N'est-ce pas de la confiance mal placée ou de l'hypocrisie lorsque l'on considère que :

- nous n'accordons pas cette confiance à des groupes de notre population, comme les chômeurs, les bénéficiaires de l'aide sociale, les rentiers AI, etc. ?
- en 2006 déjà, une étude⁵⁶ a conclu que 23% des revenus des Suisses, à savoir environ 18 milliards de francs⁵⁷, n'ont pas été déclarés au fisc ?
- il n'est plus guère contesté qu'au moins 50% des avoirs étrangers dans les banques et dans les institutions financières helvétiques⁵⁸ sont soustraits au fisc ?

3. Nous privilégions nos intérêts propres plutôt que le bien des plus faibles

Nous tenons en haute estime la sphère privée et la protection des données. Nous mettons en avant qu'il existerait un conflit d'intérêt entre une gestion éthique de l'argent et le besoin de sphère privée et de protection. Jusqu'à maintenant, nous avons

56 Lars P. Feld, Bruno S. Frey, « Tax Evasion in Switzerland : The Roles of Deterrence and Tax Morale », *CREMA*, 2006. Voir : www.crema-research.ch/papers/2006-13.pdf.

57 Selon une projection de Margret Kiener Nellen, conseillère nationale socialiste, pour 2009 sur la base de l'étude mentionnée ci-dessus (source : Christa Gall, *Steuerhinterziehung* – « Die Zeche zahlt der ehrliche Mittelstand », SRF, 26.11.2012).

58 *NZZ*, 12 mars 2012, p. 29.

priviliégia la protection de la sphère privée, plutôt que les besoins d'autres peuples qui perdent ainsi des rentrées fiscales considérables. Au final, c'est aux pauvres de ces pays de payer le manque à gagner par le biais d'augmentations d'impôts et par l'absence de bonnes infrastructures.

Par le passé, nous avons même privilégié nos propres besoins plutôt que la lutte contre le crime à l'étranger. La Confédération n'a en effet introduit une législation sur le blanchiment d'argent que sur pression de l'étranger, notamment des Etats-Unis et de l'Allemagne, et lorsque l'image de nos banques risquait d'être sévèrement ternie. Les pays dotés de peu de pouvoir économique et d'influence politique ont bien plus de peine à infléchir notre politique. Les appels à une prise de conscience des injustices et des dommages causés par cette politique sont vains. Avec une autre mentalité, nous aurions pu faire un pas dans la bonne direction en développant par exemple beaucoup plus tôt l'échange automatique d'informations. Au lieu de cela, nous consacrons une énergie considérable à des combats perdus d'avance.

4. Notre besoin de protection nous vient de la peur

Pourquoi le fait de nous protéger nous-mêmes est-il donc si important ? Au point de mettre notre besoin au-dessus des besoins des autres ? De quoi, de qui avons-nous réellement peur ?

Nous tenons très fortement aux moyens qui nous protègent. Pourtant notre pays connaît un taux de criminalité très bas ainsi qu'un arbitraire étatique très marginal. Vivrions-nous dans une culture de la peur ? C'est très probable, au vu du nombre de contrats d'assurances contractés par individu, nombre qui compte parmi les plus élevés du monde⁵⁹.

On peut le dire : c'est la peur de perdre nos acquis qui nous conduit à un tel comportement. Il est urgent d'entreprendre concrètement quelque chose contre notre peur !

59 Association suisse d'assurance, *Primes d'assurance par personne*, 2013. Voir : www.svv.ch/fr/chiffres-et-faits/primes-d-assurance-par-personne.

2.7 Bilan intermédiaire : loi du plus fort ou miséricorde ?

Dominic Roser et Samuel Ninck-Lehmann

Les événements des derniers mois nous remplissent de reconnaissance : avec l'introduction de plus en plus généralisée de l'échange automatique d'informations, il sera bien plus difficile de mettre son argent à l'abri du secret bancaire suisse ! En très peu de temps, la situation a évolué davantage que pendant nombre d'années. Partout dans le monde, les rentrées fiscales émanant des classes aisées ont fait défaut, parce qu'elles étaient soustraites au fisc local et bénéficiaient de l'accueil du secret bancaire helvétique. Dans ce contexte, ce sont surtout les pays pauvres qui en ont pâti, eux qui ont peiné à financer un minimum d'Etat de droit et à combattre la pauvreté au moyen des impôts. Nous sommes donc particulièrement reconnaissants de constater que l'assouplissement de dimensions totalement injustes du secret bancaire ne s'effectue pas seulement en Suisse, mais que ce voile est aussi levé dans d'autres paradis fiscaux.

Reconnaissants, mais pensifs

En même temps, ces événements nous laissent pensifs. Pourquoi ? Parce que c'est l'exemple le plus flagrant d'une politique dont le seul but est d'amasser des millions et des milliards sans se soucier des dommages causés à autrui. Si, dans ce cas plus que limpide, le souci de sa propre richesse est plus grand que le souci de traiter ses contemporains des autres pays avec justice, on peut penser que dans tous les autres cas c'est le souci de sa propre fortune qui prévaudra. Comment garder espoir qu'une politique inspirée par la miséricorde, la justice et l'amour du prochain, puisse avoir une chance d'être appliquée dans d'autres domaines, comme par exemple celui de la concurrence fiscale internationale ?

Changement de cap sans repentance

Depuis 2005, le forum ChristNet organise des conférences et des débats critiques sur le thème du secret bancaire et propose une vision de la Suisse qui serait connue pour sa miséricorde. Cette vision ne s'est pas réalisée et la prise de conscience n'a pas eu lieu. Aujourd'hui par contre, la pression de quelques nations influentes et riches aura été suffisante pour pulvériser le secret bancaire.

Cela a de quoi rendre pensifs : si tout changement dépend des exigences des puissants, alors quel sort sera réservé aux pays qui n'ont ni l'argent ni l'influence pour faire valoir leur(s) droit(s) au niveau international ? Tout ce qui leur reste est l'espoir que le Tout-Puissant intervienne en faveur de ces « tout petits ».

La cupidité avant la justice

Nous l'avons vu, nous ne vivons pas dans un monde parfait où règnent la bienséance et le « fair-play ». Voir des hommes et des femmes bien habillés, réputés et connus pour leur sens de l'équité, s'engager, sourire aux lèvres devant les caméras, en faveur de la cupidité au détriment de la justice, a de quoi susciter l'interrogation. Et lorsque les mêmes font croire que ce sont les autres qui font chanter la Suisse, plutôt que de reconnaître que, dans le domaine du secret bancaire, nous nous sommes rendus coupables de recel, cela a de quoi rendre vraiment pensifs. Défendre le secret bancaire avec des arguments dignes de la cour de récréation : « Les autres font pareil ! », « Les Etats-Unis ne sont pas tout propres non plus ! »... alors l'évidence s'impose : les choses vont mal chez nous.

Notre vision : la miséricorde

Il est légitime d'espérer une Suisse qui ne se cache pas derrière les autres pour se soustraire à sa responsabilité, mais qui, courageuse, ose faire le premier pas pour combattre l'injustice. La Suisse devrait être un pays qui abolit l'injustice du secret

bancaire par conviction et à la suite d'un examen de conscience. Ce pays devrait développer une vision plus large, plus belle et plus séduisante que celle d'amasser un maximum d'argent... Afin que notre pays soit connu pour sa miséricorde !

Partie 3 :

Essentiels, les impôts !

3.1 « Seules les petites gens paient des impôts ! »

Dominic Roser et Markus Meury¹

Seules les petites gens paient des impôts ! » Cette affirmation de la milliardaire étasunienne Leona Helmsley renvoie à une manière bien établie de se moquer des contribuables qui paient des impôts en toute honnêteté. Echapper au fisc ou le frauder est souvent considéré aujourd'hui comme normal, voire comme un droit humain².

Les impôts : une affaire de bonne volonté ?

En milieu chrétien, certains défendent l'évasion fiscale et donc le secret bancaire en affirmant que certains Etats sont eux-mêmes responsables de l'évasion fiscale pratiquée par leurs

1 Cette contribution a été publiée une première fois dans le cadre de ChristNet en 2005. Elle a été légèrement retravaillée en 2012 en vue de la publication.

2 Voir par exemple le propos de Phil Gramm, le président adjoint d'UBS Warburg : « Les banquiers suisses sont de grands bienfaiteurs de l'humanité (...). Ils ont protégé non seulement la fortune des hommes, mais aussi leur liberté. La possibilité donnée à l'homme de déplacer son argent dans le but de le protéger (...) constitue l'une des libertés fondamentales de l'être humain sur cette planète » (voir *Guide général sur l'évasion fiscale*, disponible sur www.ladb.ch).

ressortissants. En fin de compte ces Etats n'ont pas à percevoir des impôts aussi élevés ! Dans un tel contexte, n'est-il pas présumptueux et injuste de tirer un bénéfice de telles pratiques si les Etats où est pratiquée la soustraction fiscale ont décidé de leurs taux d'imposition de manière démocratique ?

L'ancien conseiller fédéral Kaspar Villiger a lâché une fois : « Lorsque le prix des services publics est raisonnable, les gens sont prêts à payer des impôts. » Un individu peut-il refuser de s'acquitter de ses impôts si l'Etat n'agit pas exactement selon sa compréhension de ce qui est juste ? Souvent la droite politique, même la droite « chrétienne », cherche à faciliter la tâche de ceux qui souhaitent échapper à l'impôt. Pour ce faire, les moyens suivants sont utilisés :

- L'exacerbation de la concurrence fiscale (entre communes, cantons et pays).
- L'octroi d'allègements fiscaux destinés à attirer les multimillionnaires et les entreprises. Il s'agit souvent de cas très peu transparents³, qui sont contraires aux principes fondamentaux de l'égalité devant la loi⁴.
- Le refus de combler des lacunes importantes en matière fiscale.
- Le secret bancaire. C'est seulement sous la pression de grandes puissances, comme les Etats-Unis et l'Union européenne, que la Suisse a accepté de s'ouvrir à l'échange automatique d'informations et d'empêcher ainsi des ressortissants d'autres pays de pratiquer l'évasion fiscale.

Quel est l'état d'esprit qui prévaut derrière de telles manières de faire, qui contreviennent à toute éthique fiscale digne de ce nom, aussi minimale soit-elle ? D'abord, le fait que tous – les

3 A l'automne 2005, les députés du Grand Conseil bernois ont eu de la peine à savoir quelles entreprises bénéficiaient d'allègements fiscaux. Ces difficultés ont été passablement médiatisées. Une fois en possession de la liste de ces entreprises, ces politiciens, même ceux de droite, ont été surpris par le nombre élevé d'allègements fiscaux consentis par les autorités (voir *Der Bund* du 08.09.2005).

4 Voir : www.christnet.ch/fr/content/limposition-forfaitaire-ou-comment-gagner-les-faveurs-des-r%C3%A9fugi%C3%A9s-fiscaux-fortun%C3%A9s.

gens moins aisés aussi bien que les plus aisés – trouvent difficile de payer des impôts. C'est compréhensible ! Il n'est jamais facile de payer ses impôts ! Toutefois un autre facteur entre en jeu : la quête déraisonnable de l'argent – une recherche qui ne permet ni répit ni générosité.

L'une des raisons principales d'un certain mépris à l'endroit du paiement de ses impôts tient au fait que les citoyens ne se perçoivent plus comme partie intégrante d'une collectivité. Ils ne ressentent plus de lien d'appartenance à leur pays. Ils ne se rappellent pas que leur richesse n'aurait pas vu le jour sans de nombreuses autres personnes, ni même qu'ils tirent des avantages considérables des prestations de l'Etat. La perception de l'Etat a donc changé.

Les impôts permettent la mise en place de solutions communes

L'individu ne peut se concevoir comme un être autonome uniquement. Il est dépendant des autres, de tous ceux qui l'entourent, qui doivent être traités avec égards, parce que tous ont exactement les mêmes droits et la même valeur⁵.

Pour pouvoir vivre ensemble, nous avons besoin de définir de nombreux fondements : les choses à faire ensemble, celles que chacun fait à sa guise, le système économique souhaité, etc. Ainsi, nous devons définir des lois et des règles communes. Il faut dès lors une organisation commune où chacun dispose du même droit de parole : l'Etat. Non pas une organisation lointaine et néfaste, mais une entité dont tous font partie !

Puisque des règles ont été définies en commun, elles s'appliquent à tous de la même manière. Il n'est pas possible d'y déroger pour son propre avantage. Les puissants y trouveraient peut-être leur compte, mais l'amour du prochain, dans son sens chrétien, invite à respecter aussi les droits des plus faibles.

Une organisation commune implique un financement commun de ce qui a été convenu. Une réglementation permet de

5 La Bible affirme que chaque être humain a la même valeur aux yeux de Dieu.

calculer la contribution de chacun. Vu que la richesse ne dépend que partiellement de la performance, il est normal que les personnes riches contribuent davantage que les pauvres et qu'une progression fiscale vienne atténuer quelque peu une répartition des revenus très inégalitaire.

Pour parvenir à cela, les taux d'imposition doivent être conçus pour que chacun contribue selon sa propre capacité financière, tout en conservant une partie du fruit de ses efforts. C'est un bel exercice d'équilibre ! Il est toutefois absurde d'entendre certains se plaindre de ne pouvoir conserver que 60 millions de francs de la centaine de millions qu'ils gagnent chaque année. Cela n'a plus rien à voir avec une quelconque performance. Ces personnes ne peuvent alors parler d'« injustice ».

Nul ne peut se plaindre de devoir travailler pour les autres. En effet, chacun profite de la même manière des prestations communes et bénéficie d'un système mis en place ensemble. Sans celui-ci, personne ne pourrait gagner tout cet argent. Le riche doit donc remédier aux dommages causés par le système et soutenir d'autres personnes lésées par celui-ci, ou mises à l'écart, parce qu'elles ne seraient pas suffisamment performantes. Lorsque certains affirment qu'il ne vaut plus la peine de travailler quand les impôts sont élevés, il y a de quoi douter de l'éthique du travail qui sous-tend cette affirmation... Ne travaillons-nous que pour nous enrichir ?

Certains estiment que la redistribution de la richesse n'aurait rien à voir avec une éthique chrétienne. Rien de plus faux ! L'Ancien Testament demande que tous les trois ans une dîme soit destinée aux pauvres. Par ailleurs, les propriétaires terriens étaient invités à laisser sur leurs champs les restes de la récolte pour permettre aux pauvres de glaner (Lv 19.10). Enfin, tous les sept ans, les dettes des pauvres étaient remises (« En fait, comme le dit le livre du Deutéronome, 'il ne doit pas y avoir de pauvres parmi vous' » Dt 15.4)⁶.

6 Voir à ce sujet « Biblische Steuerpolitik ? » : www.christnet.ch/de/content/biblische-steuerpolitik.

D'autres affirment que la progression fiscale n'est pas éthique et que la Bible ne mentionnerait qu'un taux unique. Ce n'est pas le cas. D'une part il faut voir le taux unique dans la Bible en lien avec d'autres redistributions. Tous les sept ans, les dettes étaient remises, et tous les cinquante ans intervenait une année de jubilé à l'occasion de laquelle toutes les propriétés foncières (soit le capital de base de chacun) revenaient à leur propriétaire d'origine (voir la contribution 4.2). L'accumulation des inégalités, telle qu'on la voit aujourd'hui, n'était donc pas possible. De nos jours, même l'impôt (minimal) sur les successions est supprimé.

D'autre part, dans le monde de la Bible, les différences de revenu entre la plupart des gens, qui exerçaient la profession d'agriculteur ou d'artisan, étaient bien moindres. Une progression à des fins de compensation n'avait donc pas de raison d'être. Libre à nous, aujourd'hui, de faire les choses autrement, si les circonstances le requièrent, pour répondre au sens originel des Ecritures.

Enfin, certains estiment que la situation actuelle ressemble à celle de l'époque où les prophètes se sont plaints que les détenteurs du pouvoir opprimaient leurs sujets par des impôts élevés. A cela, il faut répondre que la comparaison ne tient pas. A l'époque, il s'agissait de personnes dont l'existence même était menacée. Aujourd'hui, cette plainte émane avant tout de personnes qui possèdent maison et voiture, et qui passent leurs vacances dans des pays lointains...

Les chrétiens devraient développer un état d'esprit qui tranche avec celui de ceux qui ridiculisent le fait de payer des impôts. Ils devraient se réjouir de vivre en Suisse et être prêts à apporter leur contribution. En d'autres termes : être prêts à payer des impôts. Conscients du fait que l'Etat est une institution nécessaire, ils devraient davantage s'identifier à lui. Il n'est pas anodin que Jésus enseigne que le paiement de l'impôt va de soi. Lorsque les pharisiens lui posent une question à ce sujet, Jésus demande une pièce de monnaie, montre l'effigie de l'empereur qui y est gravée, puis lance : « *Rendez donc à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu !* » (Mt 22.21).

Concurrence fiscale en Suisse

Ces dernières années, la concurrence fiscale est devenue la voie royale pour éviter de payer des impôts. Régulièrement, on entend parler de déménagements de top managers et de personnalités célèbres dans des cantons ou des communes « plus avantageux sur le plan fiscal ». Les impôts se paient d'ordinaire au lieu de résidence principal d'un individu. Le nouveau domicile choisi devient rarement la « résidence principale » de cette personnalité. Il s'agit donc souvent d'une tromperie.

Face aux exilés fiscaux, les cantons et les communes sont mis en concurrence les uns par rapport aux autres et obligés de baisser à leur tour les taux d'imposition des riches, et de supprimer les impôts sur les successions. Ils y sont contraints afin d'éviter de perdre beaucoup d'argent. L'influence de certains sur les décisions politiques signifie alors que le principe d'« une voix par personne » ne s'applique plus.

Dans le même temps, les inégalités entre cantons se creusent, car avec ces arrivées, les cantons devenus plus riches peuvent baisser une nouvelle fois les taux d'imposition et attirer ainsi davantage de gens fortunés. Les cantons délaissés connaissent la même dynamique, mais en sens contraire. Ils ne peuvent pas baisser les impôts sans diminuer les prestations de l'Etat et sans durcir les conditions de soutien aux personnes défavorisées. Les cantons tombent ainsi dans un cercle vicieux : les riches deviennent plus riches et les pauvres systématiquement plus pauvres. Les différences au plan fiscal sont toutefois dues, à l'origine, avant tout à des conditions inégales dès le départ :

- Les cantons de montagne font face à des dépenses plus élevées, en raison par exemple des distances plus importantes à parcourir, et de recettes plus faibles (éloignement des grands centres, moindre attractivité du lieu de vie, etc.).
- Les centres urbains affichent des dépenses élevées en raison de la forte concentration des problèmes sociaux, et des recettes plus faibles en raison de la structure « moins favorable » de

la population (concentration de personnes pauvres dans les centres urbains, nombre de personnes âgées, d'étrangers et d'étudiants plus élevé, etc.). Les familles quittent ces centres urbains à cause du trafic, des primes d'assurance maladie et de la qualité de la vie. Dans le même temps, les villes fournissent des prestations qu'un grand centre doit offrir à toute une région, en matière de culture, d'infrastructures et de trafic.

- Les cantons proches d'un grand centre et au bénéfice de bonnes possibilités résidentielles sont dans la meilleure situation. Des cantons comme le Valais, Zoug, Argovie et Nidwald ont enregistré ces dernières années l'arrivée de nombreux pendulaires au porte-monnaie bien garni. Ils ont pu leur offrir une situation fiscale avantageuse. Dire que ces cantons doivent leur bonne santé financière avant tout à une « gestion efficace des deniers publics » est encore, malgré tout, une idée reçue largement répandue.

Certains font jouer la concurrence fiscale en toute bonne conscience. Ils se disent : « La concurrence entre entreprises est un bon principe. Elle accroît l'efficacité. Si la concurrence entre entreprises est bonne, alors elle l'est certainement aussi entre les cantons et entre les Etats. » Ces personnes omettent une donnée économique simple : la concurrence engendre souvent des ratés. Et c'est précisément dans ce cas que l'intervention de l'Etat est nécessaire en matière de système judiciaire, d'environnement, de projets d'infrastructure et de justice sociale. L'Etat a précisément pour tâche de remédier aux manques qu'entraîne le principe de concurrence. Il est complémentaire du système de marché. Nous ne devons pas le sacrifier lui aussi sur l'autel de la concurrence.

Qu'est-ce que cela implique pour l'individu ? Faut-il déménager dans un canton voisin parce que les impôts y sont plus bas, ou déplacer son « domicile officiel » en Valais, parce la fiscalité y est moins lourde ? Par solidarité, il importe que chacun reste là où il est, même si cela implique un certain coût. Alimenter la spirale de la paupérisation des Etats est contreproductif. Il est important que certains nagent à contre-courant.

3.2 L'imposition forfaitaire : une pratique au service des riches

Markus Meury⁷

La Bible nous enseigne que tous les hommes doivent être traités sur un pied d'égalité, tant les riches que les pauvres.

Alors que la Suisse débat sans relâche de la meilleure manière d'expulser les demandeurs d'asile, elle réfléchit à la façon d'attirer les exilés fiscaux fortunés. L'imposition forfaitaire de très riches étrangers en est un exemple édifiant. En octobre 2012, une initiative populaire fédérale demandant la suppression de l'imposition forfaitaire a été déposée. En juin 2013, le Conseil fédéral recommande de la rejeter par peur que l'attrait économique de la Suisse en soit affaibli. Lors de cette votation, les Suisses et les Suissesses devront se demander si l'enrichissement de leur pays, en d'autres termes l'« attrait économique », est plus important que l'égalité des contribuables devant la loi.

L'imposition forfaitaire

La législation suisse, comme celle d'autres pays, permet aux cantons et aux communes de « proposer » des impôts moins élevés à des riches résidents étrangers, n'y exerçant toutefois pas d'activités lucratives. Ainsi, les étrangers bénéficient d'un autre régime fiscal que les contribuables suisses. C'est l'accord d'imposition forfaitaire qui ne tient pas compte du revenu réel et de la fortune, mais seulement des « dépenses vitales ». Ainsi, ces gens fortunés ne paient qu'une toute petite partie de ce qu'ils devraient payer dans leur pays d'origine ou de ce qu'un Suisse, avec un revenu et une fortune comparables, paierait. Fin 2010, la

⁷ Texte tiré du dossier *Mammon dans la politique suisse* (ChristNet, Genève, 2005) et remanié en janvier 2013.

Suisse comptait plus de 5000 personnes soumises à ce régime. Ce nombre a été multiplié par deux depuis 2003⁸.

Schumacher et Cie

Prenons l'exemple connu du pilote de Formule 1 Michael Schumacher. Il paie en Suisse vingt fois moins d'impôt par an qu'il ne paierait en Allemagne. Il l'a dit ouvertement : « Ce qui m'a attiré en Suisse, c'est que je pouvais avoir un arrangement fiscal raisonnable. En Allemagne, ils sont bien bêtes de ne pas faire de proposition et de renoncer ainsi complètement à l'argent de mes impôts. » L'égalité devant la loi ne tient pas dans pareil cas. Bien sûr, la performance doit être récompensée, mais il serait judicieux de considérer dans le calcul des impôts ce qu'un individu *peut* véritablement payer. A ce niveau de rémunération et de fortune, il est possible de payer 40% d'impôts dans son pays d'origine tout en gardant un train de vie agréable.

Supprimer, maintenant !

Plusieurs tentatives ont eu lieu demandant la suppression et la restriction de l'imposition forfaitaire. En 2009, les possibilités d'imposition forfaitaire ont été légèrement restreintes après plusieurs nouvelles tentatives. L'heure du changement semble avoir toutefois sonné : une nouvelle initiative a été déposée en automne 2012 ; l'imposition forfaitaire a été supprimée dans plusieurs cantons, en premier lieu à Zurich ; dans d'autres cantons, comme dans le canton de Vaud, de Saint-Gall ou de Berne, certaines restrictions ont été acceptées suite à des initiatives populaires demandant la suppression de ce type d'imposition. D'autres récoltes de signatures cantonales sont en cours. Quant à nos voisins, en particulier la France, ils envisagent d'imposer leurs ressortissants bénéficiant de l'imposition forfaitaire en

8 Voir : tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Die-Pauschalbesteuerung-geraet-ins-Stocken/story/20495356 et pauschalsteuer-nein.ch (sites en allemand uniquement).

Suisse, afin qu'ils soient contraints de verser leur contribution à l'Etat.

Allons-nous enfin saisir l'opportunité de tourner la page d'un privilège fiscal réservé aux membres les plus aisés et fortunés de notre société ? Voulons-nous renoncer et abandonner l'égalité devant la loi pour gagner davantage d'argent ? L'imposition forfaitaire n'a pas d'autre raison d'être que de servir d'appât aux réfugiés fiscaux. Nous ne devrions pas chercher à gagner de l'argent au détriment des autres pays, des autres cantons ou des autres communes.

« Si, voyant l'homme somptueusement vêtu, vous vous empressiez autour de lui et vous lui dites : 'Veuillez vous asseoir ici, c'est une bonne place !' tandis que vous dites au pauvre : 'Tenez-vous là, debout, ou asseyez-vous par terre, à mes pieds', ne faites-vous pas des différences parmi vous, et ne portez-vous pas des jugements fondés sur de mauvaises raisons ? » (Jacques 2.3-4).

3.3 L'évasion fiscale des entreprises⁹

Mark Herkenrath, Olivier Longchamp
et Andreas Missbach

Les entreprises [...] optimisent leur charge fiscale à l'échelle internationale ; c'est l'une des clefs de voûte du système actuel. » Ainsi s'exprimait Paul Inderbilen de l'Administration fédérale des finances, lors d'une rencontre avec un groupe de parlementaires en 2002¹⁰. Rien n'a changé depuis : 40 à 60 % du commerce mondial s'effectue non pas entre entreprises distinctes, mais entre des sociétés appartenant à un même groupe multinational¹¹. Si la notion de « prix de transfert » (*transfer pricing*) désigne la façon normale de définir les prix de telles transactions, elle est aussi fréquemment utilisée pour faire référence à la manipulation ou à l'utilisation abusive de ces transactions (on parle également de *abusive transfer pricing* ou de *transfer mispricing*). L'objectif de telles manipulations est de minorer les recettes ou de gonfler les coûts afin de minimiser sa charge fiscale. Les statistiques commerciales portent parfois les traces de telles pratiques. Par exemple lorsque des noix de cajou sont exportées du Nigeria aux Etats-Unis au prix de 50 cents le kilo, alors que leur valeur est de 5 dollars le kilo (sous-facturation). Ou lorsque, inversement, des câbles à fibre optique valant 6 dollars l'unité sont importés au Nigeria au prix de 1372 dollars (surfacturation)¹².

9 Cette contribution est tirée de : Mark Herkenrath, Olivier Longchamp et Andreas Missbach, *Fiscalité et développement, Comment l'évasion fiscale handicape les pays du Sud – et ce que la Suisse peut changer*, Alliance Sud et Déclaration de Berne, 2012.

10 Mémo du groupe parlementaire « Suisse – Solidarité internationale », réunion du 30 septembre 2002 sur le thème « Problèmes de l'évasion fiscale internationale ».

11 John Neighbour, « Transfer pricing : Keeping it at arm's length », OECD Observer 230, janvier 2002. Voir : http://www.oecdobserver.org/news/archivestory.php/aid/670/Transfer_pricing:_Keeping_it_at_arm's_length.html.

12 Christian Aid, *Death and taxes : The true toll of tax dodging*, 2008, p. 9. Ce chiffre peut surprendre, mais il est plausible. L'association Christian Aid s'appuie

Lorsque de telles opérations transitent par une filiale située dans un paradis fiscal, c'est à elle que sera attribuée la plus grande part des bénéfices du groupe, qui échappe ainsi à l'impôt.

Tous les chemins mènent à Rome

La délocalisation des profits par la simple manipulation des prix d'opérations commerciales est devenue plus difficile aujourd'hui : de nombreuses autorités fiscales exigent désormais que les transactions entre entités d'un même groupe soient comptabilisées aux prix du marché. Les grands groupes ont toutefois bien d'autres possibilités à leur disposition pour transférer leurs bénéfices dans des paradis fiscaux (voir le tableau 1, p. 149). Parmi celles-ci, figure par exemple la possibilité d'effectuer des paiements au titre de versements pour des patentes ou des droits d'utilisation de marques, des biens et services pour lesquels il n'existe pas de valeurs du marché. Un rapport d'expert de la Chambre des représentants des Etats-Unis résume ainsi le comportement des sociétés multinationales : « [Elles] concentrent leurs activités les plus profitables dans les juridictions étrangères où le taux moyen d'imposition est bas, tandis que leurs activités les moins profitables sont concentrées dans les juridictions où le taux moyen d'imposition est élevé »¹³. Des entités basées en Suisse jouent un rôle important dans trois des six cas examinés dans ce rapport.

Le rôle de la Suisse

Les cantons suisses offrent aux entreprises multinationales une palette de statuts fiscaux avantageux (sociétés holding, sociétés mixtes ou sociétés de domicile) spécialement conçus pour l'optimisation de leurs flux financiers internationaux. La déduction pour

sur une analyse de Simon J. Pak qui a consulté des statistiques douanières officielles. Simon J. Pak est professeur associé à l'Université Penn State Great Valley (Etats-Unis). Il compte parmi les experts les plus renommés dans le domaine des surfacturations commerciales (Trade (Mis-)Pricing).

13 House Committee on Ways and Means, *Present Law And Background Related To Possible Income Shifting And Transfer Pricing*, 2010, p. 103.

participation de filiales étrangères permet en outre aux holdings de réduire également leur impôt fédéral direct. Ceci leur permet de supprimer presque complètement leur charge fiscale.

De telles conditions sont très attractives. Depuis 2003, plus de 300 sociétés multinationales ont délocalisé leurs quartiers généraux en Suisse¹⁴. Du fait des taux d'impôts effectifs très bas qui y sont proposés (de 1.5 à 10%, contre 35% aux Etats-Unis)¹⁵, les entreprises étrangères ont intérêt à transférer la plus grande part possible de leurs bénéfices vers des sociétés suisses.

Pertes pour les pays en voie de développement

Des organisations internationales de développement estiment que les pertes de recettes liées à l'évasion fiscale agressive des entreprises peuvent aller jusqu'à 160 milliards de dollars par année pour les pays en développement¹⁶. A titre de comparaison, l'ensemble de l'aide au développement octroyée à l'échelle mondiale s'élevait à 125 milliards de dollars en 2011. L'outil préconisé par l'OCDE pour lutter contre l'utilisation abusive des prix de transfert et la délocalisation des profits, à savoir le principe de pleine concurrence (*arm's length principle*), est généralement peu efficace et impossible à mettre en œuvre par les pays en développement.

Les cas d'entreprises coupables d'évasion fiscale aux dépens de pays en développement depuis la Suisse se sont multipliés ces derniers temps :

- Malgré le niveau exceptionnellement élevé des cours du cuivre, Mopani, la filiale zambienne de Glencore, le groupe de négoce de matières premières basé à Zoug, n'a enregistré que des pertes entre 2000 et 2008 et n'a ainsi jamais payé d'impôts sur les bénéfices. Des auditeurs externes ont identifié toute une série

14 Arthur D. Little, *Headquarters on the Move*, 2009, p. 7. Voir : http://www.luzern-business.ch/___/frontend/handler/document.php?id=803.

15 KPMG, *Investment in Switzerland*, 2012, p. 40. Voir : <http://www.kpmg.com/ch/en/library/articles-publications/pages/investment-in-switzerland.aspx>.

16 Christian Aid, *False profits*, 2009, p. 3. Voir : <http://www.christianaid.org.uk/Images/false-profits.pdf>.

d'irrégularités, notamment des coûts d'exploitation inexplicablement gonflés¹⁷.

- L'utilisation de filiales dans des paradis fiscaux permet au groupe SABMiller, coté à la Bourse de Londres, d'éviter de payer des impôts en Afrique et en Inde. L'analyse des bilans des filiales africaines de SABMiller a permis de mettre en évidence des paiements considérables et réitérés, destinés à des filiales basées à Zoug pour des prestations de service de management, effectués sans réelles contreparties. Près de 12 millions de francs de recettes fiscales échappent ainsi chaque année aux pays africains¹⁸.
- Le groupe de matières premières Vale, poursuivi au Brésil pour ses pratiques d'optimisation fiscale agressives et en Suisse pour violation des règles découlant de l'arrêté Bonny, transfère une partie de ses revenus mondiaux vers sa filiale vaudoise de Saint-Prex, qui bénéficie d'allègements fiscaux. Des articles de presse rapportent par ailleurs que la Suisse serait aussi utilisée pour échapper au versement de droits de licences au Brésil.

Les privilèges fiscaux cantonaux des entreprises sont depuis longtemps dans le viseur de l'Union européenne et aussi depuis peu sous la critique de l'OCDE, qui se consacre dorénavant également à l'évasion fiscale agressive des entreprises multinationales à travers son programme Base Erosion and Profit Shifting (BEPS). Les règles spéciales suisses sont aussi de plus en plus souvent dans le collimateur des pays en développement. L'Argentine a ainsi unilatéralement dénoncé sa Convention de double imposition (CDI) avec la Suisse après que plusieurs scandales fiscaux ont impliqué des sociétés basées en Suisse et actives dans les secteurs des matières premières (Xstrata) et du négoce agricole (Bunge, Louis-Dreyfus). Le Conseil fédéral a de ce fait le projet d'abolir les régimes de taxation spéciale pour les holdings et les structures

17 Grant Thornton, Econ Pöyry, *Pilot Audit Report – Mopani Copper Mines Plc.*, 2010.

18 Action Aid, *Calling time*, 2010, p. 6. Voir : http://www.actionaid.org.uk/sites/default/files/doc_lib/calling_time_on_tax_avoidance.pdf.

similaires dans la cadre de la Réforme sur l'imposition des entreprises III. Toutefois, il va aussi veiller à ce que la délocalisation des profits puisse rester possible et attractive en Suisse grâce à un taux d'imposition des entreprises généralement faible et grâce à une imposition préférentielle des produits de licence (« licence boxes »).

Les comptes des multinationales ne disent rien de la création de valeur effectuée dans chaque pays où l'entreprise est active. Ils ne sont qu'une abstraction, agrégeant parfois les chiffres de plusieurs milliers d'entités juridiques distinctes – souvent des boîtes aux lettres domiciliées dans des paradis fiscaux. De telles données consolidées cachent l'essentiel des flux internes au groupe. En clair, les normes comptables en usage aujourd'hui facilitent l'évasion fiscale.

Tableau 1 : Activités dans les régions à taux d'imposition faible ou normal

	Peu ou pas d'impôts	Impôts normaux sur les entreprises
Type de société	Holding	Filiale
Financement « thin capitalisation »	Octroi de crédits, financement interne du groupe	Bénéficiaire du crédit, dettes internes
Brevets	Possession des droits attachés aux brevets	Utilisation des droits attachés aux brevets
Droits attachés à la marque	Possession des droits attachés à la marque	Utilisation des droits attachés à la marque
Leasing (par ex. machines)	Donneur de leasing	Preneur de leasing
Prestations de management	Fournisseur de services de management	Utilisation de services de management
(Ré)assurance « captive insurance »	Fournisseur de prestations d'assurance internes au groupe	Preneur d'assurance

Présenter ses comptes pays par pays

Pour y remédier, le réseau pour la justice fiscale (TJN) propose l'adoption d'une comptabilité ventilée par pays (*country-by-country reporting* – CBCR). Si elles devaient présenter leurs données clés,

notamment la liste exhaustive des pays dans lesquels elles sont actives, leurs coûts dans chacun d'entre eux (salaires, coûts de financement...) et les bénéfices qu'elles y dégagent, les multinationales peineraient à camoufler leur optimisation fiscale. Une filiale minière aux Caïmans, sans coûts salariaux réalisant 10% du bénéfice du groupe, par exemple, passerait tout de suite pour ce qu'elle est : une boîte aux lettres servant à rapatrier des profits là où ils ne sont pas taxés.

Une telle comptabilité ne coûterait rien aux multinationales, puisque de fait elles en disposent déjà à des fins internes. Le principe du CBCR s'impose peu à peu. Le Bureau international des normes comptables, un organisme privé plus connu sous son nom anglais de International Accounting Standards Board (IASB) édicte les normes comptables ayant force de loi en Europe. En 2010, il a recommandé dans une étude d'adopter le CBCR comme standard pour la publication des réserves et des volumes de production dans l'industrie extractive. En 2011, la commission européenne a émis une directive qui oblige les entreprises extractives à déclarer les sommes versées aux gouvernements dans chacun des pays où elles opèrent (Transparency Directive). Les Etats-Unis ont également adopté une réglementation similaire (Dodd-Frank, § 1504). Cette publication partielle serait insuffisante pour combattre l'évasion fiscale. Elle serait par contre un instrument important pour lutter contre la corruption et le détournement de la rente minière par les responsables des pays riches en ressources naturelles.

Rien ne semble cependant évoluer en Suisse. En 2010, lors de la révision du droit comptable, une proposition en faveur du CBCR déposée par Susanne Leutenegger-Oberholzer a été balayée. Les autorités suisses ont aussi répondu de manière dilatoire à une interpellation déposée en 2010 par Chiara Simoneschi¹⁹, en se contentant de renvoyer au principe problématique²⁰ de pleine concurrence de l'OCDE.

19 Interpellation de Chiara Simoneschi-Cortesi, « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales », 10.3364. Voir : www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20103364.

20 Lire notre fiche d'information à ce sujet. Voir : www.evb.ch/fr/p25020205.html.

3.4 Les conséquences du dumping fiscal : l'exemple de Genève

Markus Meury

L'Union européenne ne tolère plus le dumping fiscal des cantons. Pour éviter de perdre 10 000 emplois créés grâce à des accords fiscaux individuels avec des entreprises internationales, le canton de Genève doit désormais baisser l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble des entreprises et perdra ainsi chaque année près de 500 millions de francs de revenus fiscaux. Genève est ainsi un exemple flagrant du succès et de l'échec d'une logique fiscale très répandue en Suisse.

Au cours des vingt dernières années, le canton de Genève, à l'instar d'autres cantons, a tenté d'attirer les sièges des grands groupes internationaux grâce à des allègements fiscaux, voire des exonérations fiscales dans le but de relancer l'économie et de créer des emplois.

Revers de la médaille

Dans l'ensemble, le canton semble avoir réellement profité de ce dumping fiscal sur le plan économique. Le gouvernement s'est d'ailleurs vanté de cet essor. Selon une étude réalisée par l'institut CREA, que le gouvernement cantonal a présentée avec fierté²¹, les 945 sociétés au bénéfice d'un statut fiscal cantonal, grâce auquel les bénéfices étrangers d'entreprises actives sur le plan international sont moins imposés que les bénéfices nationaux, ont permis de créer près de 20 000 emplois en équivalents plein-temps et de générer plus d'un milliard de francs de recettes fiscales et près de 10% de la valeur ajoutée totale du canton.

21 Communiqué de presse du Conseil d'Etat : *Fiscalité cantonale des entreprises : un enjeu capital pour Genève*, 11 octobre 2012. Voir : www.ge.ch/conseil_etat/2009-2013/communiques/20121011.asp.

Toutefois, cette politique a aussi montré ses mauvais côtés ces dernières années.

Dans la plupart des cas, les entreprises sont arrivées avec leurs cadres et beaucoup d'autres collaborateurs. Par conséquent, alors que le marché du logement est très tendu depuis de nombreuses années à Genève, la demande de logements a augmenté beaucoup plus vite que la capacité de construire de nouveaux logements. Le prix des logements a donc explosé. En dix ans, les loyers publiés dans les annonces ont augmenté de 70%. Des milliers d'habitants de la région entre Genève et Morges ne trouvent plus de logements à des loyers abordables et doivent s'expatrier en France voisine.

C'est la collectivité qui supporte la charge de l'implantation de ces entreprises sans bénéficier des avantages (réduction du chômage, retombées fiscales, etc.). De plus, les nouveaux emplois créés n'ont pas contribué à diminuer le chômage. On encourage une économie qui ne tient pas compte des besoins réels.

Inacceptable sur le plan éthique

Outre le succès mitigé de ce dumping fiscal, une question doit être posée : est-ce que ce type de promotion économique est acceptable sur le plan éthique ? En effet, le dumping fiscal ne crée pas des emplois, il ne fait que les déplacer : les emplois sont perdus pour le lieu d'origine de la société (ou son siège). Cette attitude est déloyale et consiste à pratiquer la sous-enchère fiscale qui nuit gravement aux autres acteurs (communes, cantons ou Etats) : les entrées fiscales générées au nouveau domicile de l'entreprise sont perdues à l'ancien domicile. De plus, l'intérêt général est affecté, car les sociétés s'installent là où le statut fiscal est le plus intéressant : les communes, les cantons et les pays perdent ainsi de plus en plus de revenus fiscaux qu'ils compensent en économisant sur des prestations publiques fondamentales telles que l'éducation ou la santé.

De nombreux gouvernements et populations sont toutefois prisonniers d'une logique de compétition et de victoire à outrance

qui se résume ainsi : si une entreprise s'installe chez nous, nous avons gagné et nous sommes meilleurs. Cela augmente notre amour-propre et conduit à une attitude agressive. Pourtant nous sommes appelés à nous soucier des besoins des autres autant que de nos besoins. Faisons donc preuve de solidarité, même dans le domaine délicat de la fiscalité.

Toujours plus...

La peur de perdre son bien-être en raison de la concurrence économique fait oublier qu'il est possible de générer davantage de recettes. Beaucoup de personnes pensent que le dumping est le seul moyen d'encourager l'économie. C'est une absurdité ! Comment font alors les autres cantons et pays qui perdent ces sociétés ? Ne sommes-nous pas en train de les pousser dans les difficultés financières avec le dumping fiscal ? En réalité, il serait bien plus bénéfique pour tous d'encourager les petites et moyennes entreprises (PME) qui créent beaucoup plus d'emplois que les grands groupes et de mettre un terme à la concurrence fiscale exagérée.

Le pire est à venir

Une partie de la population a déjà payé le prix de cette politique fiscale en raison des prix des loyers exorbitants. Le pire est à encore à venir. En effet, l'Union européenne ne tolère plus le dumping fiscal exercé par les cantons suisses et demande la suppression de tels cadeaux fiscaux. Les cantons seront donc contraints par l'extérieur de fixer un même taux d'impôt pour l'ensemble des entreprises.

Genève prévoit ainsi une réduction de moitié du taux d'impôt pour toutes les entreprises afin d'éviter la délocalisation des grands groupes et la suppression de 10 000 emplois. Les 500 millions de francs annuels de perte de recettes fiscales devront être économisés ailleurs. Ce sont les domaines de la santé et de l'éducation qui seront les plus touchés. Cela nous concerne tous ! Genève, qui a attiré des sociétés grâce à des

cadeaux fiscaux, est forcée de prendre des mesures qui nuisent à sa propre population.

Un Grec en Suisse

Le cas de Coca Cola Hellenic illustre le degré de perversité du dumping fiscal à l'échelle internationale : trois jours après l'annonce du mécanisme de stabilité de 500 milliards d'euros de l'Union européenne (qui a pour objectif de protéger de la faillite les pays en crise comme la Grèce), le deuxième plus grand embouteilleur de Coca au monde a annoncé sa délocalisation de la Grèce vers Zoug pour raisons fiscales. La Suisse joue ainsi le rôle de niche fiscale internationale²² et fait preuve de manque de solidarité par rapport à ses voisins.

22 Alliance Sud, *Coca Cola Griechenland zügelt ins Steuerparadies Schweiz*. Voir : www.alliancesud.ch/de/ep/steuerpolitik/coca-cola-griechenland, 25 octobre 2012.

3.5 Bilan intermédiaire : la politique fiscale, un sujet aride mais décisif

Dominic Roser

La politique fiscale est un sujet aride et complexe. Ce n'est pas par pur plaisir que l'on s'intéresse à ce thème. D'autres sujets importants relatifs à la justice, comme la traite des êtres humains ou le travail des enfants, nous semblent plus accessibles et nous motivent plus facilement à nous engager sur le plan politique.

La politique fiscale : un moyen très efficace de faire régner la justice

Mais nous ne devons pas nous décourager face à cette matière peu attrayante. La politique fiscale est actuellement l'un des sujets les plus décisifs ! Dans ce domaine, de petits changements peuvent entraîner d'énormes progrès en matière de justice. De petites modifications du taux d'imposition ou une légère baisse de la concurrence fiscale peuvent permettre à des gens d'échapper à la pauvreté ou d'améliorer leur existence.

Les récits de la Bible ne cessent de nous répéter à quel point Dieu veut notre bien. Il souhaite une vie remplie de paix et d'abondance pour tous et pas uniquement pour quelques personnes. Personne ne doit être opprimé, personne ne doit avoir faim et personne ne doit être privé de ses droits. Jésus est venu pour libérer les hommes de l'oppression, de la faim, de l'injustice et du péché.

Dans les temps bibliques où les gens vivaient dans de petits espaces et avant tout de l'agriculture, l'Etat n'était pas un instrument aussi important qu'aujourd'hui en matière de justice. A l'époque, il était possible d'obtenir justice par des moyens parfois plus directs que par un Etat social financé par les impôts. Toutefois, les impôts servaient à l'époque aussi à remplir des

devoirs communs et à prendre soin des plus démunis. Les gens devaient donner jusqu'à trois dîmes par année, dont une partie revenait aussi aux pauvres. Tous les 50 ans avait lieu une grande redistribution des terres à leurs propriétaires originaux (voir la contribution 4.2).

Les impôts : LE moyen d'instaurer la justice

Dans les sociétés actuelles, les impôts progressifs servant à financer l'Etat sont un moyen encore plus important de faire régner la justice. Dans nos économies de marché ultra-technologiques, liées entre elles à l'échelle mondiale et soumises à des règles complexes, les impôts sont même LE principal moyen d'instaurer la justice. Les impôts doivent parfois agir comme un « remède » pour compenser les dommages et les inégalités provoqués par le marché et la concurrence à outrance. Les impôts progressifs sont aussi des mesures sociales particulièrement compatibles avec le marché libre, contrairement à d'autres institutions de l'Etat-providence.

Les impôts nous permettent de remplir ensemble des devoirs de notre société et de réduire l'écart entre les riches et les pauvres. En approuvant les impôts, nous montrons que nous sommes des acteurs à part entière de notre société. En nous opposant au dénigrement habituel des impôts, nous nous engageons en faveur de personnes qui bénéficient d'une attention particulière dans la Bible, à savoir les plus démunis. Supprimons donc l'imposition forfaitaire ! Dénonçons les cadeaux fiscaux visant à attirer des entreprises ! Mettons un frein à la concurrence fiscale ! Supprimons les niches fiscales et levons le secret bancaire pour les fraudeurs fiscaux ! Cette lutte obsessionnelle pour faire baisser les impôts nous rend esclaves du dieu argent. Il faut nous en libérer.

Avenir : pour l'impôt sur les successions, contre la concurrence fiscale

Deux nouveaux champs d'action sont d'actualité en vue d'obtenir plus de justice fiscale. Tout d'abord, citons ici la votation

à venir sur un impôt fédéral sur les successions²³. Les cantons souffrent de la concurrence fiscale dans le domaine des impôts cantonaux sur les successions. L'introduction d'un impôt national sur les successions permettrait de remédier à ce problème. Il est important de dire ici que l'impôt sur les successions est l'un des impôts les plus justes. Il permet d'égaliser les chances de départ de chacun, car ce sont les fortunes pour lesquelles les détenteurs n'ont fourni aucun travail qui sont imposées. Par ailleurs, l'impôt sur les successions tel qu'il est proposé par l'initiative est élaboré de manière à ce que seules les successions dont la valeur est particulièrement élevée soient imposées grâce à une exemption jusqu'à deux millions de francs.

Le deuxième thème porte sur la recherche d'instruments visant à freiner la concurrence fiscale, non seulement en Suisse, mais aussi entre les différents pays. A l'échelle mondiale, il est encore plus important d'atténuer la concurrence fiscale. On ne peut voler aux Etats économiquement faibles la liberté de financer leur système judiciaire, les services publics et les prestations aux personnes en marge de la société à travers les recettes de l'impôt. Les paradis fiscaux privent les autres Etats de sources de revenus essentielles.

Continuons de poursuivre ces objectifs ! La politique fiscale est un sujet aride, mais l'amour du prochain nous motive à lui consacrer toute notre attention.

23 ChristNet fait partie des organisations de soutien de cette initiative.

Dieu, la Suisse et l'argent

4.1 Douze arguments bibliques contre la corruption

Christoph Stückelberger¹

La corruption n'est pas un thème qui laisse la Bible indifférente. Voici une synthèse de son propos au travers de 12 arguments anticorruption.

1. Justice : protéger le droit des plus faibles.

La corruption viole les droits des pauvres, car le riche peut acheter son droit en versant un pot-de-vin. C'est la raison pour laquelle le plus ancien texte biblique contre la corruption, rédigé il y a 2500 ans, s'adresse aux juges : « *Tu n'accepteras aucun cadeau, car les cadeaux aveuglent ceux qui ont les yeux ouverts et pervertissent les paroles des justes* » (Exode 23.8). Dieu est un Dieu de justice.

2. Confiance : la réputation et la confiance sont le bien suprême dans une relation.

La corruption détruit la réputation, les relations et la communion. Les dirigeants doivent être « *dignes de confiance et intègres* » (Exode 18.21).

¹ Christoph Stückelberger est professeur d'éthique à l'Université de Bâle. Il est l'auteur du livre : *Corruption-Free Churches are Possible* (téléchargement gratuit sur www.globethics.net). Une traduction française de ce livre devrait paraître prochainement.

3. *Transparence : vivre dans la lumière.*

Le fait de permettre la vérification et le contrôle crée la confiance. Les chrétiens sont des enfants de la lumière et non pas des ténèbres : « *Celui qui fait le mal reste dans les ténèbres. Celui qui agit conformément à la vérité vient à la lumière* » (Jean 3.20-21).

4. *Responsabilité : contrôler le pouvoir.*

La corruption est l'abus du pouvoir public ou privé pour servir à des fins privées. Elle est donc par définition un abus de pouvoir. L'utilisation responsable du pouvoir signifie répondre de, être obligé de rendre des comptes à l'instance qui a donné le pouvoir. Pour le politicien, ce sera l'électorat ; pour l'entrepreneur, ce seront les actionnaires et les groupes d'intérêt ; pour les chrétiens, ce sera Dieu au travers du Christ (Matthieu 28.18).

5. *Rendre des comptes : être un bon intendant.*

Le bon économiste, l'intendant, rend des comptes. Il est redevable de tout ce qu'il fait, car il n'est pas le propriétaire, mais plutôt le gestionnaire des dons de Dieu (Luc 12.42-49 ; le bon intendant par opposition à l'intendant irresponsable).

6. *Liberté : ne pas être sujet au chantage.*

Celui qui corrompt comme celui qui est corrompu est sujet au chantage et perd son indépendance. Un responsable d'Eglise qui achète des voix pour son élection ou accepte un cadeau exceptionnel sans en rendre compte à ses supérieurs devient un esclave. « *C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Tenez donc fermes dans cette liberté et ne vous placez pas de nouveau sous la contrainte d'un esclavage* » (Galates 5.1).

7. *Agir en toutes choses avec mesure : surmonter la cupidité.*

La cause la plus fréquente de la corruption n'est pas la pauvreté, mais plutôt la cupidité. « *L'amour de l'argent est en effet à la racine de tous les maux* » (1 Timothée 6.10). Celui qui agit avec mesure l'emporte : « *Mieux vaut peu, honnêtement gagné, que de grands revenus acquis injustement* » (Proverbes 16.8).

8. *Vie : la corruption tue.*

Suite à des actes de corruption, des vies sont souvent détruites. L'argent prévu pour le développement est détourné, les pratiques mafieuses prennent le dessus. « *Des juges corruptibles condamnent à mort des innocents* » (Ezéchiel 22.12). Judas a livré Jésus à la croix contre un pot-de-vin, puis il est allé se pendre (Matthieu 26.15 ; 27.5).

9. *Paix : vaincre la violence.*

La corruption est l'une des causes les plus fréquentes de violence et de destruction de la communauté. L'existence de relations honnêtes, transparentes et loyales est une condition préalable à une paix durable. « *La justice et la paix s'embrassent* » (Psaume 85.11).

10. *Environnement : empêcher la destruction de l'environnement.*

Des déforestations illégales, rendues possibles par la corruption, des catastrophes naturelles, déclenchées par des mesures de sécurité insuffisantes dues à la corruption, etc. montrent que la corruption constitue l'une des causes de destruction de l'environnement. « *L'Eternel Dieu prit l'homme et le plaça dans le jardin d'Eden pour qu'il le cultive et le garde* » (Genèse 2.15).

11. *Spiritualité : on ne peut pas acheter l'Esprit de Dieu.*

La corruption spirituelle est l'une des plus dangereuses. Le magicien Simon voulait acheter l'Esprit Saint et la force de guérison de Pierre (Actes 8.18-24). Pierre le renvoya avec colère. Dieu est incorruptible et on ne peut l'acheter, ni directement ni en faisant des offrandes au prêtre ou au pasteur.

12. *Foi : être un disciple crédible.*

La crédibilité des chrétiens et des Eglises et, de ce fait, de leur témoignage et de leur mission est sérieusement sapée par la corruption au sein des Eglises. La voix prophétique des Eglises et de leurs représentants, qui s'élève contre la corruption dans la société, ne peut être prise au sérieux que si les Eglises et leurs représentants sont eux-mêmes intègres. « *Notre Père céleste ! Que la sainteté de ton nom soit respectée* » (Matthieu 6.9).

4.2 Le jubilé dans la Bible et en théologie

Lukas Amstutz²

Prendre un nouveau départ ». En entrant ces mots dans les moteurs de recherche spécialisés, on remarque que c'est un souhait partagé par de nombreuses personnes. Apparemment, c'est surtout la crise fatidique de la quarantaine qui éveille ce souhait !

Lorsqu'on complète le champ de recherche avec le mot clé « Jésus », on remarque que « prendre un nouveau départ » apparaît comme un résumé de l'Évangile. En regardant de plus près les résultats, on constate que la bonne nouvelle de l'Évangile revêt avant tout une dimension spirituelle. C'est le pardon des péchés par Dieu en Jésus-Christ qui permet aux êtres humains de prendre un nouveau départ. Cette recherche rapide ne permet pas de trouver un lien associant le salut à un nouveau départ matériel pour les personnes qui se seraient endettées. D'un point de vue évangélique traditionnel, il est clair qu'un nouveau départ est d'abord moral et spirituel. Il relève de la compétence de Dieu. Pour les cas de faillite financière, c'est à un administrateur de faillite qu'il faudra s'adresser !

Cette dissociation semble judicieuse sur le plan pratique, mais elle ne l'est pas sur le plan biblique³. L'Évangile n'est en aucun cas apolitique. Les questions économiques y ont pleinement leur

2 Cette contribution est la reprise d'un exposé donné lors du forum ChristNet intitulé « Un jubilé pour la Suisse ? » le 23 juin 2012 à Berne.

3 Cette dichotomie erronée est (était ?) aussi un des éléments de la polarisation œcuménique-évangélique au sujet d'une compréhension biblico-théologique raisonnable de la mission (voir Bernhard Ott, *Beyond Fragmentation, Integrating Mission and Theological Education : A Critical Assessment of Some Recent Developments in Evangelical Theological Education*, Oxford, Regnum Books International, 2001).

place. L'année du jubilé développée dans l'Ancien Testament montre justement que la bonne nouvelle de Dieu comprend aussi des aspects socio-économiques. C'est notamment dans ce domaine que de nouveaux départs (justifiés sur le plan théologique) doivent être possibles. Des représentants de la tradition anabaptiste le clament depuis des décennies⁴. Le fait que ces approches socio-éthiques de ces « évangéliques radicaux »⁵, parfois regardés avec méfiance, soient aujourd'hui reprises dans de nouvelles publications comme sources d'inspiration⁶, me semble prometteur. Mon exposé sur le thème « Le jubilé dans la Bible et en théologie » s'inspire de cette manière de penser. Mon propos est porté par la foi et l'espoir que la force de l'Évangile peut recréer et changer jusqu'à la société⁷.

Les dispositions de l'« année du jubilé » dans l'Ancien Testament pourraient déclencher une joie « jubilatoire » chez certains. Il n'empêche : il est impossible de faire un lien direct entre le mot hébreu qui caractérise ce développement du livre du Lévitique et le verbe « jubiler ». Le mot « jubilé » vient de l'hébreu « yobehl » qui se réfère à la corne de bélier qui servait

4 Par exemple : Ron Sider, *Der Weg durchs Nadelöhr : Reiche Christen und Welthunger*, Wuppertal, Aussaat, 1978 ; John Yoder, *Jésus et le politique. La radicalité éthique de la croix*, Lausanne, PBU, 1984 ; Bernhard Ott, *Shalom, le projet de Dieu*, Montbéliard, Editions mennonites, 2003. Voir aussi : André Trocmé, *Jésus-Christ et la révolution non violente*, Genève, Labor et Fides, 1961.

5 Voir Eckhard J. Schnabel, *Das Reich Gottes als Wirklichkeit und Hoffnung : Neuere Entwicklungen in der evangelikalen Theologie*, Wuppertal, R. Brockhaus, 1993, p. 28–82.

6 Par exemple : Tobias Faix, « Exodus, Jubeljahr, Kreuz und die Gemeinde heute : Biblische Aspekte der Befreiung, Erlösung und Transformation », in Tobias Faix et Tobias Künkler (éd.), *Die verändernde Kraft des Evangeliums : Beiträge zu den Marburger Transformationsstudien*, Marburg an der Lahn, Francke, 2012, p. 68–95 ; Roland Hardmeier, *Kirche ist Mission : Auf dem Weg zu einem ganzheitlichen Missionsverständnis*, Schwarzenfeld, Neufeld, 2009, p. 162–179 ; Kim Tan, *Das Erlassjahr-Evangelium : Ein Unternehmer entdeckt Gottes Gerechtigkeit*, traduction de l'anglais, Schwarzenfeld, Neufeld, 2011.

7 Voir Tobias Faix et Tobias Künkler (éd.), *Die verändernde Kraft des Evangeliums : Beiträge zu den Marburger Transformationsstudien*, Marburg an der Lahn, Francke, 2012.

à annoncer le début de l'année du jubilé (Lv 25.9). En latin, c'est finalement la traduction « jubilaus » qui s'est imposée et qui a ensuite donné naissance au terme « jubilé ».

Quelle que soit la terminologie utilisée, il s'agit finalement d'une bonne nouvelle, du moins pour les pauvres en Israël. C'est la raison pour laquelle, je continuerai d'utiliser le terme de « jubilé » dans la suite de mon exposé.

Le jubilé dans l'Ancien Testament

Les principales dispositions autour du jubilé se trouvent dans le livre du Lévitique au chapitre 25 et font partie de ce que l'on appelle communément : le « Code de sainteté » (Lv 17-26)⁸. Il est intéressant de noter que, dans ce recueil de lois, des lois sociales et cultuelles qui n'avaient aucun lien entre elles sont désormais liées les unes aux autres dans cette version finale du texte biblique et qu'elles expriment ainsi la volonté du Dieu unique⁹. La sainteté qui est demandée ici – et il ne faut pas l'oublier – doit être interprétée dans le contexte de l'acte de libération que Dieu pose au travers de l'Exode. Autrement dit, l'observance des consignes de Dieu doit être pour Israël une réponse aux actes antérieurs du Seigneur¹⁰.

8 Le nom dérive de la formule qui revient plusieurs fois dans le livre du Lévitique entre les chapitres 17 à 22 : « *Vous serez saints, car moi, le Seigneur, votre Dieu, je suis saint.* »

9 Je pars d'une approche herméneutique et exégétique qui peut être résumée par le mot clé « exégèse canonique » (voir Manfred Oeming, *Biblische Hermeneutik : eine Einführung*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2007, p. 75-82). Les conclusions de la recherche biblique ne sont pas naïvement ignorées. Mais contrairement à une interprétation uniquement historique et critique, qui tente de résoudre les tensions et les contradictions dans le texte final par des reconstructions hypothétiques d'ébauches textuelles, l'interprétation canonique s'intéresse à la manière dont il faut comprendre les tensions apparemment souhaitées ou du moins acceptées par le rédacteur final du texte.

10 Eckhart Otto, un spécialiste de l'Ancien Testament, le dit ainsi : « YHWH a sanctifié le peuple d'Israël en le conduisant hors d'Égypte [...]. L'Exode est compris comme sanctification d'Israël par YHWH, sanctification qui permet à Israël d'observer les commandements et, en cela, de sanctifier YHWH. » Eckart Otto, *Theologische Ethik des Alten Testaments*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1994, p. 239.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la signification première du jubilé soit précisée par les mots « libération » ou « liberté » (*derôr* en hébreu) en Lévitique 25.10. L'acte de libération de Dieu pendant l'Exode devient ainsi un modèle pour l'éthique sociale d'Israël. Dit plus simplement : ce que Dieu me donne, je te le donne. C'est également valable pour les prescriptions correspondantes du jubilé. Avant de les examiner de plus près, nous allons maintenant nous intéresser brièvement à la structure socio-économique de l'ancien Israël.

La vie en communauté

Aussi bien l'individualisme moderne que les familles nucléaires courantes aujourd'hui n'étaient pas connus dans le monde de l'Ancien Testament. L'être humain était alors bien plus intégré dans un réseau relationnel varié, qui se basait principalement sur des relations de parenté. Dans les ouvrages de référence, on parle à ce propos d'une structure de base tripartite¹¹ :

- La plus grande unité est la *tribu* (*shevet* en hébreu) qui se compose de plusieurs milliers de personnes. La tribu de Juda à l'époque de la monarchie était probablement la plus grande des tribus avec un total de 100 000 personnes.
- La deuxième plus grande unité est le *clan* (*mishpahah* en hébreu). En Israël, il y aurait eu près de 60 clans composés chacun en moyenne de 10 000 hommes adultes environ.
- La plus petite unité est la *maison paternelle* (*bethav* en hébreu), également appelée la famille trigénérationnelle par les sociologues. Il s'agit d'une grande famille (10-30, voire 100 adultes) qui comprend plusieurs générations, parents, serviteurs, servantes et parfois aussi plusieurs étrangers. En tant qu'unité de production, cette famille nombreuse doit subve-

¹¹ Christopher Wright, *Walking in The Ways of The Lord : The Ethical Authority of The Old Testament*, Leicester, Apollos, 1995, p. 197-198. Voir aussi : Kim Tan, *Das Erlassjahr-Evangelium : Ein Unternehmer entdeckt Gottes Gerechtigkeit*, Schwarzenfeld, Neufeld, 2011, p. 50-51.

nir elle-même à ses besoins. Par conséquent, elle a besoin de suffisamment de terre fertile pour lui permettre une récolte suffisante.

En résumé, on constate que ces relations et ces structures de parenté doivent créer, avec les terres qui leur sont attribuées, les bases nécessaires pour que tous les membres puissent atteindre une certaine aisance.

La signification (théologique) de la terre

Depuis la vocation d'Abraham dans le livre de la Genèse au chapitre 12, la Terre promise fait partie des éléments centraux de l'histoire biblique du salut. Même si la description de la conquête de la terre promise dans le livre de Josué est controversée à bien des points de vue¹², le témoignage biblique fondamental est perçu de manière semblable par la réflexion théologique : la terre est un don promis par Dieu à Israël (Jos 21.43-45). Israël ne devra jamais l'oublier !

En effet, le don est aussi lié à un devoir : Israël doit vivre sur cette terre selon les indications de Dieu et ainsi être la lumière des nations (voir Dt 4.6-8 ; Es 42.5-7, 58.6-10). La vie sur cette terre est ainsi étroitement liée à l'alliance entre Dieu et son peuple¹³. Il n'est donc pas étonnant que le type de communauté que Dieu veut fonder soit déjà clair dès la répartition des terres.

Kim Tan¹⁴ résume cela de manière succincte en quatre principes :

— *Solidarité* : Josué exhorte les tribus implantées du côté est du Jourdain à aider les autres de l'autre côté du fleuve lors de la prise de possession de leur terre (Jos 1.12-15).

12 Detlef Jericke propose une représentation facilement compréhensible des modèles explicatifs courants dans la science de l'Ancien Testament (« Woher kam das Volk Israel ? Die verschiedenen Landnahmetheorien », *Welt und Umwelt der Bibel* 3, 2008, p. 16-21).

13 Christopher Wright, *Walking in The Ways of The Lord : The Ethical Authority of The Old Testament*, p. 200.

14 Kim Tan, *Das Erlassjahr-Evangelium : Ein Unternehmer entdeckt Gottes Gerechtigkeit*, p. 52ss.

- *Loyauté* : la répartition des terres est basée sur la taille du clan (Nb 33.54).
- *Grâce* : trois villes de refuge ont été désignées de chaque côté du Jourdain pour les auteurs d'homicides involontaires, menacés d'être tués par un rédempteur du sang (Jos 20).
- *Générosité* : les Lévites ont reçu de chaque tribu un nombre de villes et de pâturages. En contrepartie, ils doivent renoncer à un héritage matériel (Nb 35.1-8).

Ces principes donnent un caractère absolument sacré à la répartition des terres : tout le monde doit pouvoir profiter du don généreux de Dieu¹⁵.

La vie sociale sur la terre d'Israël

Malgré ces conditions de départ idéales, la législation de l'Ancien Testament part du principe qu'il y a eu, pour diverses raisons, de nombreuses tensions économiques et sociales en Israël. Ces instructions n'ont pas été acceptées si facilement. Des recueils de lois complets ont dû être consacrés à ces problèmes et il n'est pas possible de les détailler plus abondamment ici. On entend souvent dire, comme une sorte de refrain récurrent, que Dieu demeure le propriétaire de la terre d'Israël (Lv 25.23 ; Ps 24.1).

L'ensemble de l'ordre social de l'Ancien Testament dispose ainsi d'une justification théologique. Comme la terre appartient à *Dieu*, ni la terre ni les personnes ne peuvent être vendues définitivement. Comme *Dieu* en tant que propriétaire s'intéresse particulièrement au sort des groupes en marge de la société, il limite par exemple les droits des créanciers afin que les débiteurs ne puissent être exploités (voir Ex 22.24 ; Lv 25.35-37 ; Dt 23.19). En outre, la protection et la dignité d'un débiteur sont assurées, car les objets vitaux ne peuvent être mis en gage (Ex 22.25ss ; Dt

¹⁵ Waldemar Janzen, *Still in the Image. Essays in Biblical Theology and Anthropology*, Newton, CMBC Publications, 1982, p. 160.

24.6) et une saisie au hasard et arbitraire ne peut avoir lieu (Dt 24.10ss).

Associés à d'autres lois, ces textes aux perspectives différentes formulent une réponse à la question suivante : comment vit un peuple dont l'identité est imprégnée par la sainteté de Dieu ? A l'instar d'un puzzle, il en résulte l'image d'une société qui encourage la vie, qui se distingue par la solidarité et la fidélité à la communauté, et qui permet à chaque personne de réussir dans une communauté. La responsabilité sociale devient ainsi pour Israël un devoir envers lui-même. En effet, si les groupes marginaux sont délaissés, Israël perd son identité de peuple de l'alliance. La gestion de la terre d'Israël, notamment la solidarité avec les personnes socialement faibles, est ainsi une sorte de « thermomètre spirituel » qui montre l'état de l'alliance entre Dieu et son peuple¹⁶. Les règles relatives au jubilé doivent aussi être interprétées dans ce sens.

Le jubilé (Lévitique 25)

Toutes les règles du jubilé se trouvent dans Lévitique 25 et font partie du contexte des principes socio-économiques partiellement radicaux que l'Ancien Testament développe :

- Le *commandement de la dîme* (Dt 14.28 ; 26.12) qui prescrit aux Israélites de donner tous les trois ans un dixième de leur récolte en faveur des pauvres dans la ville dont ils sont le plus proches.
- Le *commandement du sabbat* (Dt 15 ; Lv 25) qui appelle tous les sept ans à appliquer les mesures suivantes :
- *Un repos d'une année* (Lv 25). Pendant un an, tout le monde, y compris les serviteurs, les employés, les animaux et la terre doit se reposer ! C'est lié à la promesse selon laquelle les récoltes à venir seront suffisantes pour nourrir la population.

16 Christopher Wright, *An Eye for an Eye : The Place of Old Testament Ethics Today*, Downers Grove, Inter Varsity Press, 1983, p. 59. Voir aussi du même auteur : *L'éthique et l'Ancien Testament*, traduction de l'anglais, Charols, Excelsis, 2007, p. 235s.

- *L'annulation de toutes les dettes* (Dt 15). Cette règle a pour but d'éviter à certaines personnes de tomber dans la spirale fatale de l'endettement qui conduit à l'appauvrissement total.
- *L'affranchissement de tous les esclaves* (Dt 15). Ce comportement est une réponse directe à la libération du peuple d'Israël de l'esclavage en Egypte.

Outre le commandement de la dîme et du sabbat, il faut aussi mentionner :

- *Le jubilé*. Les instructions relatives à une mise en jachère d'un an, à une remise des dettes¹⁷ et à un affranchissement des esclaves sont identiques à celles liées au commandement du sabbat¹⁸. Mais Dieu attend aussi de son peuple que les maisons et les champs acquis entre temps soient restitués aux propriétaires initiaux tous les 50 ans¹⁹. Notons que les familles ne vendaient en général pas leur terre volontairement, mais plutôt en raison d'un endettement dont la cause était variée. Suite à cet endettement, la propriété était vendue et la famille partait en ville pour chercher du travail (d'esclave).

Etant donné que le jubilé ne doit avoir lieu que tous les 50 ans, il est plutôt improbable qu'une personne qui a dû vendre sa

17 Ben C. Ollenburger (« Jubilee : 'The Land is mine ; you are aliens ant tenants with me' », in Gordon M. Zerbe (éd.), *Reclaiming The Old Testament : Essays in Honour of Waldemar Janzen*, Winnipeg, CMBC Publications, 2001, p. 214ss) attire à juste titre l'attention sur le fait que la remise des dettes n'est pas mentionnée dans Lv 25 contrairement à Dt 15.1-5 et que, par conséquent, elle ne fait probablement pas partie des règles du jubilé. Il faut toutefois tenir compte du fait que le jubilé (50^e année) suit directement l'année sabbatique (49^e année) qui exige une remise des dettes. Par ailleurs, dans une société agraire, les dettes étaient souvent liées à des denrées et à la terre correspondante. Par conséquent, la restitution de la terre lors du jubilé équivalait souvent à une remise des dettes.

18 Cette ressemblance rappelle que pour comprendre le jubilé, il faut tout d'abord le placer dans le contexte du sabbat (voir Waldemar Janzen, « A Call to Jubilee », *Catholic New Times*, 28 février 1999, p. 10-12).

19 Des règles exceptionnelles sont applicables pour les maisons dans les villes, pour les villes lévitiques, pour les étrangers et pour les demi-citoyens pour différentes raisons (voir : Ben C. Ollenburger, *ibid.*, p. 215ss).

terre puisse y retourner elle-même. Les conséquences de l'endettement ne sont donc pas immédiatement effacées²⁰.

Cependant, le jubilé vise à éviter que des familles et des clans souffrent de manière irrévocable des conséquences d'échecs économiques de leurs ancêtres. Au lieu de cela, les familles doivent recevoir la possibilité de prendre un tout nouveau départ tous les 50 ans²¹. C'est la raison pour laquelle les relations familiales et la propriété sont restaurées afin d'offrir une nouvelle indépendance économique. Ces mesures régulatrices empêchent l'écart économique croissant entre les riches et les pauvres. Elles ont aussi un effet préventif contre les troubles politiques et sociaux.

Dans son livre passionnant *L'Evangile de l'année du jubilé*, Kim Tan²² énonce de manière succincte six principes fondamentaux qui se cachent derrière le jubilé :

- *La quête de justice sociale* : c'est finalement Dieu lui-même qui aspire à une société qui s'efforce globalement d'être juste. L'aide sociale aux groupes marginaux est censée refléter le caractère et la nature de Dieu.
- *La foi et la confiance* : le jubilé se base sur la confiance en la sollicitude permanente de Dieu et non sur une maximisation des profits sans pitié.
- *La liberté* : non seulement les pauvres et les prisonniers doivent être libérés, mais aussi les riches, notamment de leur cupidité et de leur avidité.
- *L'intendance* : Israël est « uniquement » chargé de l'administration du pays. Dieu reste le propriétaire et exige une

20 Le jubilé n'incite donc aucunement à prendre des risques économiques et ne récompense ni la fainéantise ni le parasitisme. Toutefois, on ne peut bien sûr exclure le fait que certains abusent et tirent profit du jubilé, comme pour toutes les institutions sociales et tous les bénéfices sociaux. Israël doit prendre ce risque dans son intérêt.

21 Cette règle est également prise en compte dans le prix d'achat d'une terre qui doit être fixé en fonction du nombre d'années restant jusqu'au prochain jubilé (Lv 25.14-17).

22 Kim Tan, *Das Erlassjahr-Evangelium : Ein Unternehmer entdeckt Gottes Gerechtigkeit*, p. 41-45.

utilisation durable et soigneuse des ressources qu'il confie au peuple.

- *La famille* : le jubilé contribue à conserver les structures des familles, des clans et des parentés qui sont vitales pour la sécurité sociale.
- *La générosité* : le jubilé ne vise pas à faire l'aumône en faveur des pauvres, mais se soucie systématiquement d'une société juste. Il faut donc considérer la générosité comme une grâce imméritée et restaurative, qui rend la vie possible.

Bonne idée, mauvaise pratique

Dans l'ensemble, la recherche biblique doute fort que le jubilé ait été un jour réellement appliqué de manière conséquente en Israël²³. Il y a certes de nombreuses raisons à cela, mais Stuart Murray n'a probablement pas tort lorsqu'il justifie ce manque d'application du jubilé de manière très crue par les paroles suivantes : « Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les pauvres et d'une mauvaise nouvelle pour les riches »²⁴.

Le fait que la chute de Jérusalem soit étroitement liée au non-respect des règles de l'année sabbatique selon Jérémie 34 est d'une certaine façon aussi révélateur. Cependant, le jubilé continue d'être évoqué dans la littérature prophétique. Désormais, il est de plus en plus relié à l'irruption d'une ère nouvelle. Le jubilé devient de plus en plus un acte de Dieu *en faveur* de son peuple.

Esaïe 61 est l'un des textes les plus importants à ce sujet. Dès le début, la libération des captifs et l'élargissement des prisonniers y sont mentionnés. Le texte reprend donc mot pour mot les paroles de Lévitique 25²⁵. Lorsqu'Esaïe 60-62 mentionne le

23 Christopher Wright, *Walking in The Ways of The Lord : The Ethical Authority of The Old Testament*, p. 206-208.

24 Stuart Murray, *Beyond Tithing*, Carlisle. Paternoster Press, 2000, p. 199.

25 Ce lien est particulièrement clair dans la traduction grecque de l'Ancien Testament, à savoir la Septante (LXX), qui emploie le mot grec « *aphêsis* » aussi bien pour traduire « *jôbel* » (Lv 25 et 27) que « *derôr* » (Lv 25). Voir Ben C. Ollenburger, *ibid.*, p. 224-229 pour les particularités exégétiques.

commencement d'un nouveau royaume, qui sera dirigé par un souverain généreux²⁶, cela rappelle vraiment le jubilé²⁷. Ce lien devient également significatif au seuil du Nouveau Testament. En effet, selon le compte rendu de l'évangéliste Luc, la prédication inaugurale de Jésus à Nazareth repose sur les versets d'Ésaïe 61 (et 58.6)²⁸. Elle commence par : « *L'Esprit du Seigneur est sur moi [...] pour proclamer une année d'accueil de la part du Seigneur* » (Lc 4.18-19).

Jésus et le jubilé

La situation économique à l'époque de Jésus est bien différente de celle qui prévaut dans le contexte de Lévitique 25. Sous domination romaine, la plupart des gens ne possédaient pas de propriété foncière, les empereurs recouvraient des impôts et personne n'avait l'autorisation officielle de proclamer un jubilé. Cependant les théologiens sont de plus en plus nombreux à penser que Jésus a orienté sa prédication inaugurale et, par conséquent, tout son ministère sur le jubilé à venir²⁹. Jésus ne visait pas alors une application au pied de la lettre des instructions de

26 Dans l'Orient ancien, il était tout à fait habituel que les souverains accordent une rémission des dettes lors de leur accession au trône, afin de rétablir l'ordre social sur leurs terres (Rainer Kessler, « Erlassjahr ». Voir : www.bibelwissenschaft.de/de/stichwort/17652/). Il s'agissait alors d'un acte de grâce du roi. Les règles du jubilé de l'Ancien Testament sont quant à elles fortement ancrées dans le calendrier cultuel et ainsi indépendantes de la bienveillance de l'élite dominante.

27 Même si Ben C. Ollenburger (*ibid.*, p. 227) doute que le texte d'Ésaïe 61 soit originellement un texte sur le jubilé, il admet qu'il est tout à fait possible d'établir un lien clair avec le jubilé du point de vue exégétique.

28 Peu importe ici si Jésus a choisi lui-même ces versets d'Ésaïe ou si on lui a recommandé de les lire (voir François Bovon, *L'évangile selon saint Luc*, Genève, Labor et Fides, 1991).

29 « Si [Jésus] a proclamé un jubilé au peuple appauvri, endetté et soumis à l'esclavage en Galilée en l'an 26, comme le supposent de nombreux historiens, il faut alors le comprendre en rapport avec la proclamation de son royaume comme un signe précurseur réel du Royaume de Dieu imminent. Dans tous les cas, il est clair que le Royaume de Dieu imminent prend la forme concrète de l'application messianique de la loi du jubilé en Israël dans l'histoire de Jésus » (Jürgen Moltmann, *Der Weg Jesu Christi : Christologie in messianischen Dimensionen*, Munich, Chr. Kaiser, 1989, p. 141).

Lévitique 25. Ces instructions représentaient pour lui plutôt des « images de la promesse »³⁰ qui lui permirent d'ancrer également politiquement et économiquement son message, à savoir l'inauguration imminente du Royaume de Dieu.

Le lien avec le jubilé joue donc un rôle particulier, comme l'a exposé le théologien mennonite renommé John Howard Yoder dans son ouvrage majeur *Jésus et le politique*³¹. Outre la prédication inaugurale déjà mentionnée, il a illustré cela à travers d'autres déclarations de Jésus³² :

- Lorsque les disciples s'inquiètent de ce qu'ils vont manger et boire s'ils s'engagent pour le Royaume de Dieu (Lc 12.29-31). Cela correspond exactement au souci de ceux qui se demandent, au vu de la prescription jubilaire sur la jachère, ce qu'ils mangeront si on ne sème pas (Lv 25.20).
- Les paraboles de Jésus qui abordent la question des dettes et de la libération (Mt 18.23-35 ; Lc 16.1-12). Leur message : seul celui qui exerce la grâce, reçoit la grâce. La délivrance de Dieu est réduite à néant si les frères qui se sont endettés ne sont pas délivrés.
- C'est aussi dans ce sens qu'il faut comprendre le pardon dans la prière du Notre Père qui utilise le même mot que Lévitique 25 (*aphièmi* en grec). John Yoder en conclut³³ : « Dans le 'Notre Père', Jésus ne nous recommande donc pas vaguement de pardonner à ceux qui nous ont créé des ennuis, mais bel et bien d'effacer les dettes de ceux qui nous doivent de l'argent, c'est-à-dire de pratiquer le jubilé. »
- La consigne de Jésus à ses successeurs (potentiels) : « *Vends tout ce que tu as, distribue-le aux pauvres* » (Lc 12.33 ; 18.22) correspond aux consignes de redistribution du jubilé.

30 John Yoder, *Die Politik des Leibes Christi : Als Gemeinde zeichenhaft leben*, Schwarzenfeld, Neufeld, 2011, p. 61.

31 *Christianity Today* a classé ce livre à la cinquième place des 100 principaux livres théologiques du XX^e siècle.

32 John Yoder, *Jésus et le politique. La radicalité éthique de la croix*, p. 58-69.

33 *Ibid.*, p. 59s.

Jésus ne fait pas que prêcher pour un jubilé. Il l'applique également d'une certaine manière. Ses disciples gèrent apparemment une caisse commune (Lc 8.2ss ; Jn 13.29). Lors de ces repas communautaires, il se révèle l'ami des marginaux (Lc 7.34). Il condamne l'implacable système religieux (Lc 7.45-48), donne à manger aux affamés (Lc 9.10-17), rend la vue aux aveugles (Lc 18.35-43), libère les personnes brisées (Lc 7.34-50 ; 8.26-39 ; 13.10-17 ; 17.11-19) et proclame la Bonne Nouvelle aux pauvres (Lc 14.15-24 ; 15.1-32).

En résumé : « A travers ses paroles et ses actes, Jésus a interprété d'une manière radicalement nouvelle la signification du jubilé. Au lieu d'être un événement qui a lieu tous les 50 ans, l'année jubilaire doit désormais être un devoir quotidien dans la vie des disciples »³⁴. En fait, la lutte pour une forme économique alternative fait partie des caractéristiques remarquables de l'Eglise de Jérusalem, et cela comme conséquence directe de la Pentecôte.

Le jubilé dans l'histoire de l'Eglise

On se moque parfois de la communauté des biens telle qu'elle apparaît dans les Actes des Apôtres (4.32) au travers de la formule « communisme de l'amour »³⁵. Cette communauté ne véhiculait pas un idéal communiste, car la propriété privée, conformément aux convictions du jubilé, n'était pas supprimée. Cette communauté reposait avant tout sur la volonté radicale de partager.

Lorsque Luc consigne dans son écrit que cette manière de faire a conduit à ce que personne parmi eux ne soit dans le dénuement (Ac 4.34), il faut le comprendre comme une application

34 Kim Tan, *Das Erlassjahr-Evangelium : Ein Unternehmer entdeckt Gottes Gerechtigkeit*, p. 133.

35 Voir Martin Hengel dans *Eigentum und Reichtum in der frühen Kirche ; Aspekte einer frühchristlichen Sozialgeschichte* (Stuttgart, Calwer, 1973, p. 39-42) à propos de ce terme introduit par Ernst Troeltsch. En ce qui concerne la communauté des biens dans Ac 4.32-37 et ses conséquences, voir aussi le développement de Rudolf Pesch (*Die Apostelgeschichte*, Zurich, Neukirchen-Vluyn, 2005, p. 184-194).

de la législation sociale du Deutéronome (15.4ss) qui stipule qu'il ne doit pas y avoir de pauvres en Israël. Ce dont on a vivement regretté l'absence en Israël, a ensuite été pratiqué par l'Eglise grâce à l'Esprit de Dieu.

Une chose est sûre : l'Eglise primitive n'appliquait pas le jubilé au pied de la lettre. Elle a plutôt été saisie par l'esprit du jubilé – un royaume marqué par l'espérance de justice et de solidarité.

Cela n'a pas été un phénomène éphémère. Au III^e siècle, Irénée, un Père de l'Eglise, enseignait encore ceci :

*C'est pour cette raison que le Seigneur [...] a proposé de répartir toute la richesse parmi les pauvres et non uniquement un dixième, et qu'il a demandé d'aimer non seulement notre prochain mais aussi nos ennemis, d'être non seulement de bons donateurs et répartiteurs, mais aussi des donateurs volontaires par rapport à ceux qui nous prennent ce qui nous appartient*³⁶.

Clément d'Alexandrie écrit également :

*Tous les objets sont donc des biens communs et les riches ne doivent pas avoir plus de privilèges que les autres [...]. Il est toutefois insensé qu'une minorité vive dans l'excès et qu'une majorité vive dans la pauvreté. En effet, il est bien plus louable de faire du bien à de nombreuses personnes que de vivre dans le luxe ! Il est bien plus raisonnable de dépenser sa fortune pour des gens plutôt que pour des pierres précieuses ou de l'or !*³⁷

L'empereur Julien, alors qu'il tente d'affaiblir le christianisme par des mesures répressives, doit constater avec résignation : « Ces misérables Galiléens nourrissent non seulement leurs pauvres, mais aussi les nôtres »³⁸.

36 Irénée de Lyon, vers 200 dans *Contre les Hérésies IV*, xiv, 3. Ce texte est cité dans Kim Tan, *Das Erlassjahr-Evangelium : Ein Unternehmer entdeckt Gottes Gerechtigkeit*, p. 153.

37 Clément d'Alexandrie, vers 200, *Pédagogue II*, xii.20.6. Ce texte est cité dans Kim Tan, *ibid.*, p. 153.

38 Cité dans Kim Tan, *ibid.*, p. 146.

Le soi-disant tournant constantinien au IV^e siècle a fait évoluer cette pratique en rapprochant l'Eglise de l'Etat – un changement lourd de conséquences. L'esprit du jubilé perd alors peu à peu de sa force. Au lieu de se soucier de l'équilibre économique, l'Eglise propage un système avec des exigences beaucoup moins élevées : la dîme comme impôt ecclésiastique dépendant du revenu.

Sans ménagement, Stuart Murray révèle les réflexions qui se cachent derrière cette évolution et les dévoiements qui en ont découlé³⁹ :

- La véritable fortune d'un individu n'a plus d'importance. La richesse ne doit plus être partagée, tant qu'intérieurement on ne s'y sent pas poussé.
- La motivation de donner, c'est le salut personnel de l'âme. Ce ne sont pas les besoins matériels du bénéficiaire qui prévalent, mais la récompense céleste offerte au donateur.
- Le don est présenté comme un investissement qui rapporte. La logique est la suivante : une personne qui donne sera comblée par Dieu à travers un meilleur niveau de vie.
- Les dons deviennent des aumônes qui n'apportent aucune justice dans le système social.
- L'argent est utilisé pour compléter la fortune de l'Eglise, pour payer son personnel et son administration, et non pour aider directement les personnes dans le besoin.

La bulle pontificale *Antiquorum habet fida relatio* du 22 février 1300 témoigne bien de ce changement d'accent qui est intervenu autour du jubilé dans l'enseignement de l'Eglise. L'année jubilaire initiée par cette bulle du pape Boniface VIII et appliquée ensuite jusqu'à aujourd'hui met en place avant tout un système de pardon des péchés.

Au cours des siècles, il y a eu sans cesse des mouvements qui ont plaidé la cause du jubilé de l'Ancien Testament. La tradition anabaptiste mennonite, que je connais le mieux, me

39 Stuart Murray, *Beyond Tithing*, p. 129 ss.

semble exemplaire en la matière⁴⁰. Au XVII^e siècle, alors que les anabaptistes voyaient parfois tous leurs biens confisqués par les autorités en place, un pasteur de Zofingue se plaint de ces mesures qu'il considère comme peu profitables. Il justifie cet avis en se basant sur la grande solidarité des anabaptistes qui aident immédiatement sur le plan financier leurs frères et sœurs dans le besoin, non seulement en Suisse, mais aussi en Alsace et aux Pays-Bas⁴¹. Par le biais de caisses pour les pauvres, de nombreuses communautés anabaptistes ont réagi aux difficultés financières au sein de leur Eglise, et parfois en dehors, bien avant l'introduction d'un système de sécurité sociale étatique⁴².

Par ailleurs, de nombreux autres exemples de pratique du jubilé pourraient être mentionnés : des ordres mendiants monastiques aux initiatives telles que *Jubilé 2000*, le *Défi Michée* (France), la *campagne StopPauvreté* ou *l'initiative sur les successions* (www.erbschaftssteuerreform.ch/fr) en passant par différents mouvements communautaires.

40 Les racines historiques des mennonites remontent à l'époque de la Réforme au XVI^e siècle. Les mennonites font partie des Eglises de paix historiques. Pour situer ce courant dans le contexte des Eglises évangéliques, voir : Erich Geldbach, *Freikirchen : Erbe, Gestalt und Wirkung*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2005, p. 198-211 ; Claude Baecher, *Michaël Sattler. La naissance d'Eglises de professants au XVI^e siècle*, Charols, Excelsis, 2002 ; Stuart Murray, *Radicalement chrétien ! Eléments essentiels de la démarche anabaptiste*, Charols, Excelsis, 2013.

41 « La confiscation [des biens des anabaptistes] n'a pas un grand impact, car ils reçoivent, comme ce fut le cas à l'époque du renchérissement, l'argent de la collecte provenant de l'Oberland [bernois], de l'Emmental, de Zurich et de Schaffhouse, de l'Alsace et des Pays-Bas [régions rhénanes situées en aval !], oui même de commerçants d'Amsterdam, comme l'a découvert un sacristain », Pasteur Adam Forer de Zofingue (1629). Je dois cette citation à mon collègue du séminaire théologique du Bienenberg (Liestal), Hanspeter Jecker, professeur d'histoire du christianisme et d'éthique.

42 Pierre Zürcher donne un aperçu de ce système d'aide sociale avec l'exemple de l'Eglise anabaptiste du Jura dans : « Die Armengutbücher aus Täufergemeinden im Jura » (in Schweizerischer Verein für Täufergeschichte (éd.), *Mennonitica Helvetica* 32/33 (2009/2010), Lyss, Lyssbach Druck, p. 291-296).

Remarques finales

Le théologien John Howard Yoder a écrit à propos du jubilé : « Une telle redistribution du capital [...] n'aurait aujourd'hui même rien d'utopique »⁴³. Rien n'a changé à ce sujet. Il est quasiment impossible d'appliquer au pied de la lettre le jubilé, mais il ne faut pas non plus lire la Bible de manière trop naïve. Il me semble beaucoup plus raisonnable de comprendre le jubilé d'une manière pragmatique⁴⁴ – en tant que partie intégrante d'une autre façon de penser et d'agir sur le plan économique et social. Ou comme l'a formulé l'entrepreneur Kim Tan : « Il s'agit de la philanthropie de Dieu, de la justice de Dieu et de sa vision d'une société juste »⁴⁵. La réflexion biblico-théologique sur le jubilé relève donc du défi, car elle ne réduit pas le fait d'être chrétien à une piété exercée uniquement en privé, mais remet en question la façon de vivre et de penser dans la société de consommation occidentale⁴⁶. Elle pousse apparemment aussi à suivre de nouvelles voies, comme le montrent les initiatives et les projets mentionnés plus haut. Voilà qui montre à quel point les textes bibliques peuvent déployer une pertinence nouvelle dans notre société d'aujourd'hui.

Est-il possible d'appliquer avec succès la législation sociale biblique dans le monde de la politique et de l'économie d'aujourd'hui ? Ou le jubilé et d'autres dispositions semblables de l'Ancien Testament ne sont-ils pas plutôt à ranger dans la

43 John Yoder, *Jésus et le politique*, p. 69.

44 Voir Waldemar Janzen, *Old Testament Ethics : A Paradigmatic Approach* (Louisville, John Knox Press, 1994) et Christopher J.H. Wright, *L'éthique et l'Ancien Testament* (Charols, Excelsis, 1983, p. 240s), à propos d'une approche pragmatique de l'éthique de l'Ancien Testament.

45 Kim Tan, *Das Erlassjahr-Evangelium : Ein Unternehmer entdeckt Gottes Gerechtigkeit*, p. 20.

46 L'ouvrage de Thomas Weßenborn (*Christsein in der Konsumgesellschaft : Nachdenken über eine alltägliche Herausforderung*, Marburg an der Lahn, Francke, 2010), qui vaut la peine d'être lu, montre que le danger est parfois relativement grand que la société de consommation détermine de son côté ce que signifie être chrétien.

catégorie des utopies sociales ? Cette question me semble légitime, même si, par exemple, des projets innovants comme les microcrédits montrent que des rendements financiers n'excluent pas forcément un rendement social⁴⁷. Il faut malgré tout se demander si les principes bibliques peuvent être appliqués par la société, surtout d'un point de vue biblico-théologique.

Dans cet article, j'ai essayé de montrer que les dispositions du jubilé doivent être situées dans un contexte d'alliance entre Dieu et son peuple. Ce contexte d'alliance joue un rôle très important dans l'application de ces idées radicales. Pour appliquer le jubilé, il faut avoir foi et confiance en la sollicitude de Dieu. Celui qui ne peut pas ou ne veut pas s'abandonner à ce Dieu se demande avec raison : comment est-ce que cela fonctionne ? On est aussi en droit de se demander à quel point ce paradigme biblique est attendu par une société de plus en plus sécularisée. Les Eglises et les communautés ne devraient-elles pas jouer le rôle de modèles dans le sens de sociétés en contraste (« Kontrastgesellschaft »)⁴⁸, afin d'incarner sous les yeux de tous des alternatives économiques et sociales⁴⁹ ? Ou est-ce que les cercles ecclésiaux n'attendent finalement pas davantage des riches de leurs pays que ce qu'ils sont prêts à mettre en pratique eux-mêmes ?

Pour finir, signalons encore brièvement un dernier défi. Le jubilé était autrefois une prescription pour le peuple de l'alliance de l'Ancien Testament. L'invitation à la solidarité économique concernait un groupe restreint. Cette localisation a volé en éclat dans le Nouveau Testament par le fait que le peuple de Dieu – en termes plus théologique : le corps du Christ – est compris dorénavant comme une grandeur transnationale et transculturelle

47 Voir Brian Griffiths et Kim Tan, *Unternehmen Armutsbekämpfung : Die Bedeutung von Social Venture Capital*, Schwarzenfeld, Wortschatz, 2012.

48 Voir Gerhard Lohfink, *Wie hat Jesus Gemeinde gewollt ?* (Freiburg im Breisgau, Herder, 1982), à propos de ce terme et de sa signification pour l'existence de la communauté chrétienne.

49 Voir l'étude de John Howard Yoder, *Die Politik des Leibes Christi : Als Gemeinde zeichnhaft leben*, au sujet de l'importance de l'Eglise et de sa pratique en tant que modèle pour l'ensemble de la société.

(voir Ep 2.11-22, le « corps du Christ »). Par ailleurs, l'évolution économique entraîne que nous évoluons aujourd'hui dans un village global. Que ce soit du point de vue ecclésial ou du point de vue économique, on constate que les êtres humains sont liés les uns aux autres à travers les continents et dépendent économiquement les uns des autres à plusieurs niveaux. Dans ce contexte, le jubilé biblique prend aussi une dimension globale. Sans vouloir minimiser la pauvreté (menaçante) dans les pays occidentaux, cette perspective nous pousse à nous demander à quel point les « jubilés » peuvent profiter non seulement à un groupe de population donné, mais aussi contribuer à lutter contre la pauvreté dans le monde. Comme nous l'avons vu, il ne s'agit pas uniquement de dons et d'aide au développement, mais aussi de changements structurels durables qui permettent aux personnes de gagner elles-mêmes de quoi vivre. Aujourd'hui, de telles perspectives ne font guère l'objet d'un consensus social et économique, étant donné qu'il y a là une critique radicale des piliers de notre société de consommation⁵⁰. Mais le jubilé pousse, du moins d'un point de vue chrétien, à continuer de chercher des moyens créatifs qui répondent à l'exigence de Dieu : « *D'ailleurs, il ne devrait pas y avoir de pauvre chez toi* » (Dt 15.4)⁵¹.

50 Brian McLaren jette un regard pointu sur notre société de consommation et se livre à une critique inspirée du Nouveau Testament dans : *Höchste Zeit, umzudenken ! Jesus globale Krisen und die Revolution der Hoffnung* (Marburg an der Lahn, Francke, 2008, p. 150-176).

51 Voir aussi : Jacques Blandenier, *Les pauvres avec nous. La lutte contre la pauvreté selon la Bible et dans l'histoire de l'Eglise*, Dossier Vivre n° 26, Genève, Je Sème, 2006.

4.3 Assez, c'est assez !

Réflexions sur une gestion chrétienne des biens matériels

Dominic Roser⁵²

Les chrétiens sont nombreux à se demander s'il vaut mieux être riche ou pauvre. Il existe une réponse à cette question, qui offre un repère clair : nous ne devons être ni pauvres ni riches ; nous devons avoir *assez*. Voici ce que dit le livre des Proverbes à ce sujet :

Mon Dieu, je te demande deux choses : ne me les refuse pas, avant que je meure ! Eloigne de moi la vanité et la parole mensongère ; ne me donne ni pauvreté ni richesse, accorde-moi le pain qui m'est nécessaire, de peur qu'étant rassasié, je ne te renie et ne dise : « Qui est l'Eternel ? » Ou qu'étant dans la pauvreté, je ne commette un vol et ne porte atteinte au nom de mon Dieu. (30.7-9)

La formule « assez » se retrouve également lors de l'exode du peuple d'Israël, notamment dans l'épisode de la manne dans le désert : lorsque les Israélites ont voulu ramasser plus de manne que ce dont ils avaient besoin pour la journée, le surplus se révèle avarié. On peut lire :

Les Israélites agirent ainsi : ils en ramassèrent les uns plus, les autres moins. Lorsqu'ils mesurèrent leur récolte, celui qui en avait ramassé beaucoup n'avait rien de trop, et celui qui en avait pris moins, n'en manquait pas ; chacun en avait ramassé ce qu'il lui fallait pour manger. (Exode 16.17-18)

⁵² Ceci est le résumé de la brochure *Suffisance. Réflexions sur une gestion chrétienne de l'argent*, Genève, ChristNet, 2007. Cette dernière peut être commandée ou téléchargée : christnet.ch/fr/content/suffisance.

Le style de vie inspiré de l'épisode de la manne se retrouve également dans la demande concrète du Notre Père : « *Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour.* »

Assez pour partager

Assez, c'est combien ? Assez représente à peu près la même quantité quelle que soit la personne, à savoir le nécessaire pour pouvoir mener une vie décente et juste. Une fois convaincus de la notion d'« assez », nous sommes très vite amenés à en envisager une seconde, également importante : la notion de partage. Un verset clé pour ce fait tout simple peut être trouvé notamment dans 2 Corinthiens 8.14 : « *Afin que leur abondance pourvoie pareillement à votre indigence* ». Le terme « assez » n'est certes pas mentionné, mais du fait que l'on ne parle pas de pauvreté/ richesse, mais de manque/superflu, il est clair qu'une mesure entre ici en ligne de compte. Cet étalon de mesure, c'est ce qui est « assez ».

Le partage est quelque chose de fantastique pour deux raisons tout à fait distinctes. Premièrement, le partage est utile à ceux qui ont plus qu'assez. Lorsque nous avons plus que le nécessaire, la Bible nous avertit que notre cœur tend à s'attacher à la prospérité. Or, l'amour de l'argent nous prive de notre liberté. Donc : lorsque nous sommes libérés du surplus, nous sommes davantage aptes à suivre Jésus, pour nous concentrer sur le bonheur et dépendre de Dieu⁵³. Depuis quelques années, les économistes ont enfin commencé à se demander d'un point de vue empirique et dénué de préjugés, si l'argent fait vraiment le bonheur. La conclusion est claire : la croissance économique, l'accumulation d'argent, ne nous rend pas plus heureux⁵⁴.

Cependant, le partage est bon pour une seconde raison : il ne profite pas uniquement à celui qui cède une part de ses

53 Pour l'approfondissement de la réflexion sur la question : Matthieu 6.24, 1 Timothée 6.6-10, Marc 10.21, Hébreux 13.5.

54 Voir : Richard Easterlin (éd.), *Happiness in Economics*, Cheltenham, Edward Elgar Pub, 2002.

possessions. Il sert bien entendu aussi à ceux qui ont moins qu'assez et, partant, qui relèvent du camp des bénéficiaires (aussi et surtout, le partage et la compensation créent un lien entre ces deux groupes). Une phrase anglaise exprime joliment le défi lancé à ceux qui ont plus que le nécessaire : « Living simply so that others may simply live » (« Vivre simplement afin que d'autres puissent simplement vivre »).

On ne saurait trop insister sur l'importance que la Bible attache aux pauvres. C'est une sorte de refrain récurrent que l'on trouve dans la loi donnée à Moïse, dans le livre de Job, les Psaumes, les Proverbes et les prophètes, jusqu'à Jésus, la première Eglise, Paul et les autres auteurs d'épîtres : Dieu a un cœur pour les pauvres. Et nous aussi, nous devons en avoir un. Le théologien et activiste évangélique américain Jim Wallis raconte qu'il a découpé tous les passages de la Bible portant sur la pauvreté ; en final sa Bible était complètement trouée.

Justice et miséricorde

Nous souhaitons entrer dans une dynamique de partage pour deux raisons. La première : le partage profite aussi bien à celui qui donne qu'à celui qui reçoit. La seconde repose à son tour sur deux fondements : la justice et la miséricorde. Lorsque nous partageons à cause de notre souci de justice, nous le faisons parce que la portion donnée en partage est une dette à proprement parler. Ainsi, le pouvoir au sein des institutions économiques internationales, tels l'OMC ou le FMI, est injustement réparti en faveur des pays riches. De ce fait, ces pays peuvent aménager les règles du jeu de façon à ce qu'eux-mêmes en retirent le plus d'avantages. Nous pouvons donc partager avec les pays du Sud afin de réparer cette injustice.

S'agissant du partage par miséricorde, on ne cherche pas à savoir qui est responsable de la pauvreté ; ce peut être le riche, le pauvre lui-même ou encore aucun des deux. Le partage par miséricorde part simplement d'une constatation : mon prochain souffre de carences, donc je partage. Les deux motivations sont

importantes, et les deux figurent à de nombreuses reprises dans la Bible. Sous une forme concentrée notamment chez Zachée, lequel dit :

Voici Seigneur : je donne aux pauvres la moitié de mes biens, et si j'ai fait du tort de quelque chose à quelqu'un, je lui rends le quadruple. (Luc 19.8)

Il donne une part de sa fortune parce qu'il a agi injustement, mais aussi parce qu'il a les moyens de partager avec les pauvres.

Mise en pratique : niveaux personnel et politique

Comment pouvons-nous mettre en pratique la notion de l'assez sur les plans personnel et politique ? Au niveau personnel, nous pouvons commencer à mener notre vie dans un cercle fermé autour de ce que nous avons défini comme suffisant pour vivre⁵⁵ :

Dans un cercle fermé, nous avons convenu avec nous-mêmes et avec Dieu ce qui est suffisant. Le revenu peut dès lors être réparti en deux pots : le pot de l'assez et le pot du superflu. Lorsque nous vivons dans un cercle ouvert, sans que les proportions de ce qui est assez aient été définies, les désirs et les besoins s'adaptent à la hausse du revenu.

CUKUP : assez pour vivre, assez pour partager

Pour la mise en pratique personnelle du partage, il est également important que nous nous intéressions aux pauvres dans tout ce qui les touche, à travers des rencontres, études bibliques, films, etc. Nous avons abordé quelques-uns de ces aspects dans un groupe dénommé « cukup », que nous avons fondé à Berne (« cukup » signifie « assez » en indonésien). Pendant une année, nous – c'est-à-dire huit personnes – avons essayé de vivre selon le principe de ce qui est « assez », en faisant don du superflu.

⁵⁵ Ce concept a été énoncé par Earl Pitts et Craig Hill dans : *Biens, richesses & argent*, Burtigny, Jeunesse en mission, 2001, p. 146ss.

C'est plus simple à faire à plusieurs ! Nous nous rencontrons une fois par mois pour prendre ensemble le repas du soir et partager nos impressions. Il nous importait d'aborder le thème de la pauvreté et de la prospérité à travers le silence, le chant et des enseignements. Un passage d'Esaïe 58, en particulier, nous a dirigés dans notre démarche :

C'est partager ton pain avec ceux qui ont faim, et offrir l'hospitalité aux pauvres sans abri, c'est donner des habits à celui qu'on voit nu, ne pas te détourner de ton prochain. Alors, comme l'aurore, jaillira ta lumière. (Es 58.7s)

Avant d'entrer dans cette démarche, nous avons étudié le jubilé dans l'Ancien Testament et les Béatitudes, ainsi que des principes bibliques de gestion financière. La « Fête Cukup » a été le point fort de cette aventure, avec des repas, un jeu de boules, une brocante et un cours de danse dont les bénéfices ont été versés à un projet dans les bidonvilles de Manille.

A l'échelon politique

La mise en œuvre à l'échelon politique est tout aussi importante. Malheureusement, le Conseil fédéral a mis en avant l'accroissement de la prospérité comme le premier objectif de son programme de législation. A l'opposé, la notion de ce qui est « assez » place la lutte contre la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté en priorité, et considère qu'un accroissement de la prospérité des gens qui ont déjà plus qu'assez, est plutôt dangereux et dépourvu d'utilité.

Une façon importante de combattre la pauvreté consiste à attaquer le problème à sa racine, en octroyant davantage de pouvoir aux pays du Sud pour la définition de l'ordre économique mondial. Une autre utopie politique qui peut être formulée en lien avec la notion de ce qui est assez est le principe du revenu de base⁵⁶. Cette idée, à savoir que chacun doit avoir accès à une part

56 Une initiative populaire pour introduire un revenu inconditionnel de base a

fondamentale des ressources, indépendamment de son mode de vie, peut également être mise en lien avec le fantastique commandement de l'année du jubilé dans le livre du Lévitique au chapitre 25 (voir contribution 4.2).

abouti et sera bientôt soumise au vote du peuple suisse. Pour découvrir la démarche autour de cette initiative : inconditionnel.ch. Voir aussi le site : www.bien-ch.ch.

4.4 L'argent en Suisse : sept thèses

ChristNet⁵⁷

En novembre 2005, ChristNet a élaboré sept thèses concernant la problématique de l'argent en Suisse. Aujourd'hui, elles n'ont rien perdu de leur actualité. Il s'agit d'une analyse des courants sociaux, des conséquences et des alternatives pour une Suisse qui est très fortement attachée à l'argent et qui, espérons-le, le sera moins à l'avenir.

Thèse 1 : La peur a gagné tant les chrétiens que les non-chrétiens

Dans nos contrées occidentales, nous constatons une tendance à se laisser gagner par la peur et la méfiance : la peur de perdre ses propres biens et la « sécurité » matérielle, ainsi que la peur du prochain que l'on ne connaît pas. La peur de la perte de ses biens est exacerbée par un accroissement de la prospérité. La notion économique de concurrence a pénétré la sphère privée, de sorte que le prochain est de plus en plus souvent perçu comme un concurrent. L'individualisme nous a privés des rapports sociaux qui nous procuraient naguère un sentiment de sécurité. Les craintes ressenties pour notre propre bien-être étouffent le souci du bien-être du prochain. Pour notre part, nous relierons ces faits à la parole de Jésus selon laquelle l'amour du plus grand nombre se refroidira (Matthieu 24.12). Il nous semble que la culture de la peur est forte en Suisse, comme l'atteste le nombre particulièrement élevé de polices d'assurance par habitant.

Thèse 2 : Partager est difficile

Non seulement la peur de perdre nos biens influence notre capacité à partager, mais aussi les coûts de plus en plus élevés

⁵⁷ Texte tiré du dossier *Mammon dans la politique suisse* (ChristNet, Genève, 2005) ; remanié en septembre 2013.

générés par notre mode de vie et par le type d'économie dans lequel nous vivons.

C'est la désolidarisation et la recherche de la liberté qui prévalent. Ceci s'accompagne d'une volonté de nous libérer de toute forme de responsabilité envers les autres.

Malheureusement, nous ne sommes pas prêts à payer le prix des dégâts causés par notre forme d'économie. Prenons l'exemple des plus faibles : ne se voyant plus proposer d'emplois, ils deviennent des cas sociaux ; nous avons tendance à les rendre seuls responsables de leur situation et même à dire qu'ils sont des « profiteurs du système social ». Nous croyons aussi que « chacun peut obtenir tout ce qu'il souhaite, s'il fait seulement l'effort nécessaire ». Les chrétiens sont aussi influencés par ces courants culturels, de sorte que l'Évangile de la prospérité⁵⁸ et le *compassionate conservatism*⁵⁹ leur paraissent attrayants.

Thèse 3 : Faute de partage, il n'y a plus que la croissance

Ne sachant partager, nous ne pensons qu'à la croissance. Pourtant la Suisse est un des pays les plus riches du monde. Nous avons assez pour chacun, nous disposons de tout ce dont nous pourrions avoir besoin. Néanmoins nous aspirons encore à une croissance plus élevée du PIB et à une richesse plus importante, sans tenir compte des valeurs chrétiennes. La Bible nous dit que nous ne devons pas accumuler de richesses (Jacques 5) ! Ce principe ne s'applique pas uniquement à la vie personnelle, mais aussi au pays tout entier.

Alors, pourquoi la croissance ? Nous affirmons que la croissance est nécessaire pour créer des emplois. Est-ce que le

58 Courant théologique qui souligne l'idée selon laquelle c'est la volonté de Dieu que les chrétiens soient bénis matériellement et que Dieu récompensera matériellement la foi des croyants ainsi que leurs dîmes et leurs offrandes.

59 Théorie politique particulièrement en vogue depuis George W. Bush, selon laquelle la pauvreté n'est pas en rapport avec des problèmes structurels. Dès lors, la politique ne devrait pas se mêler de la lutte contre la pauvreté, mais laisser cet engagement au secteur privé.

système que nous avons créé n'offre du travail à chacun que lorsque le PIB croît suffisamment ? Dans le cas contraire, n'est-il pas possible de donner à chaque être humain un travail ? Nous affirmons que la croissance est nécessaire pour financer notre prévoyance vieillesse. Mais ne pourrions-nous pas organiser cela autrement, par un meilleur partage ? Depuis des années, le Conseil fédéral promeut la croissance économique pour éviter de poser la question plus fondamentale de la redistribution des richesses. Ne pourrions-nous pas partager l'abondance sans générer de conflits ? Ne serait-il pas possible de faire en sorte que chacun, par ce qu'il gagne, reçoive suffisamment en échange des efforts déployés ? Ces problèmes peuvent à notre avis être résolus autrement, avec intelligence et le sens du partage. Mais il nous faut changer de paradigme, sans cela notre pays restera obligé de rechercher la croissance économique indéfiniment, y compris dans notre vie personnelle, parce que fondamentalement nous pensons que la richesse est synonyme de bonheur.

La consommation effrénée est ainsi encouragée. Des personnes sont même mises sous pression par l'idéologie de la société de consommation. Pourtant nous avons déjà tout. Comment l'économie peut-elle encore croître quand la société se trouve dans l'abondance ? C'est l'érosion des valeurs et des idéaux, au profit de la quête de la croissance.

Thèse 4 : Nous nous accrochons à des biens injustement acquis

Dans les années 1990, ce n'est que sous la pression massive de l'étranger que la Suisse a accepté de restituer les fonds juifs en déshérence. Aujourd'hui encore, nous restons attachés au secret bancaire. Ne savons-nous pas que la majeure partie des quelque 2 500 milliards de francs de fortunes étrangères placés sur les comptes suisses sont le fruit de l'évasion fiscale ?

C'est une culture du secret que nous pratiquons autour de l'argent. Cela se manifeste dans différents domaines : le financement politique, les structures d'entreprise opaques, les forfaits

fiscaux peu transparents, etc. Face à ces pratiques, nous sommes indifférents et nous négligeons notre responsabilité. Il arrive même que nous recherchions activement à attirer des biens injustement acquis.

La parole de l'Éternel dans le livre de Michée 6.9-11 nous interpelle particulièrement sur ce point : « *L'Éternel s'adresse à la ville : la sagesse, c'est de craindre [Dieu] : alors, écoutez la menace de votre châtiment et celui qui l'envoie : 'Supporterai-je encore, communauté méchante, les biens injustement acquis, les mesures réduites, objets de ma malédiction ? Laisserai-je impuni celui qui utilise des balances faussées et qui a dans son sac des poids truqués ?'* » En annonçant le châtiment de Dieu, le prophète Michée souligne ici qu'il n'est pas anodin d'acquérir des biens de manière injuste, de tricher, de tromper, de truquer des faits ou encore de falsifier des réalités. Il n'est pas anodin de léser autrui. Si nous voulons craindre Dieu, le respecter et l'honorer, ceci implique de respecter aussi les autres, de prendre soin d'eux, en particulier des plus vulnérables, et donc de lutter contre la pauvreté et pour un monde plus juste.

Thèse 5 : Les pensées et la politique sous influence

« *Nul ne peut servir deux maîtres, car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon* » (Matthieu 6.24). Il nous semble que la pensée de rentabilité économique et le souci de nos biens ont pris trop d'importance par rapport à Dieu et à l'amour du prochain. Nos valeurs sont par conséquent déterminées de plus en plus par le dieu argent, c'est-à-dire « Mammon ». Ce faisant, nous sacrifions les valeurs chrétiennes comme la famille, la miséricorde à l'égard des faibles, la justice, la transparence et l'éthique.

Nous voudrions que de nombreuses personnes fassent le choix de la miséricorde à l'égard des plus faibles et de la justice. « *Car l'amour de l'argent est la racine de tous les maux* » (1 Timothée 6.10). L'attachement à l'argent engendre des souffrances. Dieu

nous promet de s'occuper de nous si nous agissons dans la justice et nous attachons à lui seul et non pas au dieu argent, Mammon. Ne craignons donc pas de perdre des richesses ou des emplois et faisons les pas nécessaires vers Dieu, loin du dieu argent. La sollicitude de Dieu et sa paix nous porteront.

Thèse 6 : Dieu se manifeste à travers notre soutien des plus faibles au sein de la société

Jésus nous a présenté le salut par la foi et un amour radical pour le prochain. Il nous a commandé de placer au centre de tout acte le bien-être de notre prochain (et donc le bien-être général). Nous voulons appeler chacun à revenir à l'amour du prochain. Dieu deviendra ainsi visible au cœur même de notre société. Une démarche qui commence au sein de la chrétienté par une nouvelle sensibilité au bien-être du prochain et qui constituera un puissant multiplicateur de l'amour de Dieu.

L'amour du prochain n'est pas réservé à la sphère privée, mais doit être exercé de la même manière au niveau de la société entière et de la politique. Les membres les plus faibles de la société, sans parole et sans voix, doivent être protégés⁶⁰. Pour ce faire, nous avons besoin de préserver notre confiance en Dieu, à commencer dans notre propre vie, en sachant qu'il pourvoira à nos besoins si nous agissons avec justice.

Thèse 7 : Nous avons besoin d'une nouvelle conception de la miséricorde

Le thème de la solidarité occupe une place prépondérante dans la Bible. Une importance centrale est accordée à la notion de « pauvre » : ce terme désigne d'une part le dénuement matériel et l'oppression (on parle aussi de personnes « misérables », « moindres », etc.), d'autre part les personnes humbles (« les

60 Jésus lui-même préconise de protéger les plus faibles, allant jusqu'à s'identifier pleinement à eux. « Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'étais étranger et vous m'avez recueilli ; [...] j'étais en prison et vous êtes venus vers moi » (Matthieu 25.35-36).

pauvres en esprit »). Rares sont les passages où la pauvreté est mise en relation avec une culpabilité personnelle. Elle n'est présentée ainsi que dans le livre des Proverbes et dans une affirmation du Nouveau Testament : celui qui ne VEUT pas travailler, qu'il ne mange pas non plus ! Pour le reste, la pauvreté est décrite comme un mal de la société, souvent en lien avec un préjudice social.

L'Ancien Testament aussi bien que le Nouveau Testament contiennent de multiples appels à protéger les pauvres, tant sur le plan physique que juridique, à exercer le partage et à pratiquer la justice. Car nous ne devons pas croire que nous ayons créé notre prospérité par nous-mêmes et que, partant, nous n'ayons pas besoin de partager quoi que ce soit.

Ne croyons pas que notre prospérité n'a été créée que par notre propre aptitude à la performance, car celle-ci découle, elle aussi, de la grâce de Dieu. Tout ce que nous possédons nous vient de Dieu. De même chaque être humain possède des dons et des talents différents. Ils peuvent être transformés sous forme de salaire de manière variable. Mais dans tous les cas, ils devraient permettre à chacun de vivre dignement, y compris aux pauvres vivant dans d'autres parties du monde⁶¹ !

61 Voir Esaïe 58.6-8 : « *Le jeûne que je préconise [...] : ne s'agit-il pas de partager ton pain avec celui qui a faim et de ramener à la maison les pauvres sans abri ? [...] Alors ta lumière poindrait comme l'aurore, et tu te rétablirais bien vite...* »

4.5 Bilan intermédiaire : Dieu ou l'argent ?

Samuel Ninck-Lehmann

Dans les trois premières parties de ce dossier, nous avons vu que l'argent est un sujet particulièrement délicat en Suisse en raison de l'incroyable richesse du pays, de structures opaques et d'une confiance très marquée dans le marché. La peur de perdre incite à se cramponner à ce que nous possédons. Nous avons du mal à identifier l'abondance, voire la surabondance et à partager avec des personnes qui en auraient besoin. Nous avons de la peine à nous contenter et à être reconnaissants de tout ce que nous avons. Outre la peur, l'avidité nous pousse à promouvoir une croissance économique effrénée et la consommation. Par ailleurs, la culture du secret qui entoure l'argent en Suisse nous encourage à accepter, souvent sans esprit critique, de l'argent provenant de l'évasion fiscale, de règles commerciales déloyales, de pratiques injustes, irrespectueuses des populations et de l'environnement (spéculation, conditions de travail inacceptables, dommages à l'environnement...), ou carrément du copinage et de la corruption. Pis, nous bricolons des théories donnant une apparence éthique à nos comportements. Ainsi, nous permettons au dieu argent (Mammon) de nous influencer.

« Il ne devrait pas y avoir de pauvre chez toi... »

Dieu souhaite toutefois autre chose pour la Suisse. Le jubilé nous montre que, pour Dieu, la véritable adoration est indissociable d'une responsabilité sociale et de changements structurels durables (contribution 4.2). La manière dont nous traitons nos semblables (ici et dans le Sud) reflète notre confiance et notre foi en Dieu. Chrétiens et chrétiennes, laissons-nous imprégner par Dieu lui-même et son caractère. Vivons le jubilé dans notre vie

personnelle tout d'abord et vivons libérés de la quête de l'argent. C'est possible, si nous mettons notre confiance entière en Dieu. Assumons notre responsabilité : gérons avec soin et transparence l'argent qui nous a été confié et partageons avec générosité (contribution 4.1). Contribuons en tant qu'Eglise de Suisse à une façon de penser et d'agir alternative à l'échelle économique et sociale, et à suivre le leitmotiv de Dieu pour Israël : « *D'ailleurs, il ne devrait pas y avoir de pauvre chez toi* » (Deutéronome 15.4).

Des interpellations déjà entendues

Par le passé, différents chrétiens suisses et étrangers ont eu la conviction que Dieu les interpellait au sujet de notre relation avec la richesse. De nombreuses voix se sont levées et ont mis en garde contre la puissance et l'attachement trop important à l'argent. Il s'agit, comme nous l'avons déjà relevé, de choisir entre l'attachement au Dieu de miséricorde ou au dieu argent (Mammon)⁶².

Ce choix implique de mettre en œuvre activement des pratiques justes et équitables.

L'Eglise priée d'agir

Une question difficile se pose donc à l'Eglise chrétienne helvétique : est-elle prête à se consacrer entièrement au Dieu de justice, à montrer l'exemple et à enseigner concrètement cette

62 Dès la fin des années 70, dans le cadre de la campagne « Vie nouvelle », un nombre croissant de personnes ont acquis la conviction que le partage des dons de la population suisse avec le monde était fondamental. Certains comme Bobby Connor (Etats-Unis) ont déclaré en 1997 lors de la conférence « Feste Speise III », organisée par la Fondation Schleife, qu'une malédiction en rapport avec un enrichissement injuste pesait sur la Suisse (voir Michée 6.7-14). En 2000, Scott MacLeod (Canada et Etats-Unis) a rendu public une interpellation pour la Suisse (Scott MacLeod, *Le lion de lumière. Une parole pour la Suisse*, Winterthour, Schleife, 2010). Plus récemment, lors de la Conférence StopPauvreté en 2012 à Thoun, René Padilla (Argentine) et CB Samuel (Inde) ont exhorté les chrétiens de ce pays à s'engager pour en finir avec le secret bancaire (voir : René Padilla, CB Samuel, Vinoth Ramachandra... *Le cri des chrétiens du Sud. Pour une Bonne Nouvelle incarnée dans des actes*, Dossier Vivre n° 34, Saint-Prex, Je Sème, 2013).

nouvelle miséricorde ? Il s'agit d'un engagement sur tous les plans, pas seulement au niveau individuel. L'Eglise est appelée à développer la justice de Dieu, à renoncer définitivement à l'amour des biens matériels, à la cupidité, à l'avidité et aux affaires opaques. La Suisse peut être, avec la richesse pécuniaire qui caractérise ce pays et son abondance, une source de bénédictions pour le monde. Soyons acteurs de la miséricorde et de la justice de Dieu !

5. Conclusion

Irène Cherpillod, Samuel Ninck-Lehmann
et Jean-Daniel André

En cette période d'incertitude économique mondiale pendant laquelle la Suisse fait plutôt figure d'exception, aborder le thème de la prospérité de notre pays à la lumière des valeurs telles que la justice et l'équité est une démarche qui présente une certaine originalité. En effet, remettre en cause la croissance économique, le secret bancaire ou encore la recherche du profit est une initiative qui peut choquer, alors que notre pays connaît un taux de chômage faible et qu'il y fait bon vivre.

Quitter une manière « angélique » de voir la Suisse

Alors que d'ordinaire, la question de l'argent est considérée comme relevant de la sphère privée, *La Suisse, Dieu et l'argent* informe de pratiques qui méritent d'être débattues largement et pose la question :

- De la corruption en Suisse et à l'étranger
- Du financement des partis politiques
- Du secret bancaire et des trusts
- De la spéculation sur les denrées alimentaires
- De l'optimisation et de l'évasion fiscale.

Ce dossier contraint le lecteur à quitter une manière « angélique » de voir la Suisse ! Il l'invite à prendre conscience que notre pays ne privilégie pas toujours l'intérêt général, mais parfois des intérêts particuliers. Malgré une tradition humanitaire bien établie, de nombreuses injustices prévalent, notamment vis-à-vis d'autres pays.

La Suisse est en effet un refuge pour d'importants capitaux et fortunes. Elle est aussi un refuge pour les entreprises qui cherchent à optimiser leurs charges fiscales. Ce sont des millions, voire des milliards de francs, qui viennent à manquer dans les pays partenaires... et même dans certains cantons !

Ouvrir les yeux !

Alors qu'il est reconnu que la corruption a un effet désastreux sur la population la plus pauvre de notre planète, notre pays ne s'est pas encore doté de règles efficaces pour lutter contre ce fléau. La législation est largement insuffisante dans le domaine politique comme dans le secteur privé. De plus, les lanceurs d'alerte de bonne foi ne sont pas protégés, alors que leur utilité est reconnue internationalement. En Suisse, comme ailleurs, des projets informatiques, industriels, de travaux publics ou de construction coûtent plus cher et parfois les résultats ne sont pas satisfaisants. Ce sont les contribuables et les clients qui en font les frais. A cause du copinage, du népotisme, ou d'accords secrets passés entre des acteurs influents, ce sont des intérêts particuliers qui prévalent. Des entreprises concurrentes sont lésées, ne se voyant par exemple pas attribuer un marché ou ne pouvant pas acquérir de biens.

Les principales banques, dans leur marketing, font étalage de leurs valeurs, des traditions, de la confiance qu'on peut leur faire, parfois même de leur éthique ; la réalité est toutefois bien différente. La plupart des fonds d'investissements sont proposés sur la base d'arguments de rentabilité et de sécurité. Et cachent souvent de la spéculation sur les matières premières agricoles, ce qui s'apparente à des paris sur la nourriture des plus défavorisés de la planète.

A première vue, le secret bancaire est le garant de la prospérité des banques et de la population suisse. Paradoxalement, le secret bancaire permet, voire encourage les propriétaires de grandes fortunes et de grandes entreprises à pratiquer l'évasion fiscale sans risque d'être inquiétés. L'échange automatique

d'informations mettra en relation les autorités fiscales et les établissements bancaires, tout en sauvegardant la sphère privée des individus. Par ce moyen, la justice fiscale pourrait être rétablie.

A plus forte raison, les trusts et autres structures anonymes qui utilisent des sociétés écrans sont de parfaits refuges pour les fraudeurs et les évadés fiscaux. Même si la Suisse ne permet pas la création de telles structures, il n'en reste pas moins que des professionnels suisses de la finance proposent ces services à l'étranger, par exemple dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis), sur l'île de Jersey (Grande-Bretagne), sur les îles Caïmans ou au Panama. Les acteurs politiques internationaux ont bien compris le défi de la transparence fiscale. Ils ont pris une direction stratégique pour lutter contre ces constructions financières opaques. Membre de ces institutions internationales, la Suisse devrait aussi se joindre à ce mouvement, afin d'être cohérente avec les valeurs humanitaires qu'elle défend.

A partir d'une éthique chrétienne

Notre dossier développe ensuite une éthique chrétienne, des arguments contre la corruption et une manière juste de gérer l'argent, les biens et les ressources. A partir des élans bibliques pour davantage de justice sociale, il propose une réflexion autour de l'année du jubilé¹ et sur un style de vie simple. Au niveau personnel, le lecteur est invité à définir ce qui lui est nécessaire et ce qui lui suffit pour mener une vie agréable. L'analyse du jubilé invite le lecteur à dépasser le niveau individuel et à s'engager en faveur des pauvres, en participant au rééquilibrage des rapports de force et à un changement de paradigme dans le système économique et social. Cet engagement devrait amener des changements structurels durables afin de permettre de lutter efficacement contre la pauvreté.

1 Dans la loi de Moïse (Lévitique 25), tous les 50 ans la propriété foncière devait revenir au propriétaire initial, pour éviter la paupérisation de ceux qui avaient dû vendre leurs biens.

A la lecture des différentes réflexions bibliques, deux perspectives peuvent être dégagées : premièrement, le rapport à l'argent et aux biens matériels a une influence directe sur la foi du croyant et requiert une attention particulière de ce dernier. Deuxièmement, la justice sociale n'est pas un sujet annexe à la foi chrétienne, mais se trouve bien au cœur du message de Jésus-Christ. Dans cette logique le rapport à Dieu ne peut être dissocié du rapport à autrui, particulièrement aux plus vulnérables, qu'ils soient proches ou lointains.

Les questions liées à la société et à la politique au niveau local et international requièrent donc des réponses approfondies et engagées de la part des chrétiens et, partant, des Eglises. Jusqu'à récemment, cette démarche est trop souvent restée embryonnaire dans les milieux évangéliques. C'est dans ce contexte que ce dossier présente ses pistes et redonne à certaines valeurs chrétiennes une nouvelle dimension : *la confiance en Dieu*² apportera une nouvelle sérénité face aux besoins matériels ; *la vérité et la transparence* permettront de lever le voile sur les tabous qui entourent souvent l'argent ; *le contentement* permettra de renoncer à ce qui est superflu et de partager. Ainsi le chrétien sera amené à mettre en œuvre un style de vie empreint *d'amour et de miséricorde*. Tout un programme qui implique aussi la prière et des actions pratiques (voir notre partie 6 : *Pistes pratiques*).

Appuyer la campagne EXPOSED

Cette publication s'inscrit en appui à la campagne *EXPOSED – pleins feux sur la corruption*, portée sur le plan international par l'Alliance évangélique mondiale, l'Armée du Salut internationale, le Défi Michée international et par différentes sociétés bibliques. StopPauvreté assure la coordination de la campagne en Suisse. L'objectif de cette initiative est de présenter au G20 de 2014 une

2 Il est intéressant de constater que la tranche de la pièce de cinq francs renvoie à cette confiance en Dieu au travers de la formule : « Dominus providebit » (le Seigneur pourvoira).

pétition demandant des mesures radicales contre la corruption (voir contribution 6.3).

Les Eglises et les ONG sont des acteurs privilégiés de la réflexion et de l'action au sein de la société civile et des pouvoirs politiques. De par leur proximité des populations et leur engagement sur le terrain, celles-ci ont des opportunités de partager cette vision et de mettre en œuvre des mesures en faveur de la transparence et de la redevabilité.

Echanger et débattre autour de ces sujets est crucial, du fait que chaque citoyen est aussi un électeur appelé à élire des représentants qui s'engageront sur les plans communaux, cantonaux et fédéraux. Il est nécessaire de se demander quelle personne nous soutenons à travers notre vote aux élections. Sommes-nous bien informés et savons-nous quel candidat ou quel élu défend le monde des banques et des grandes entreprises ? Y a-t-il des candidats ou des élus qui défendent entièrement ou même partiellement les thèses présentées dans ce dossier ? L'enjeu est de taille, car les lois sont votées par le parlement fédéral et les parlements cantonaux. En tant que citoyens, nous devons nous informer et, lors des élections, notre choix devrait se porter sur des candidats qui défendent ces thèses.

Cette réflexion ne va pas s'arrêter là. Elle est appelée à se développer. Mais sans conteste, *La Suisse, Dieu et l'argent* constitue une étape dans la prise de conscience parmi les chrétiens et les ONG des défis qui touchent à l'argent et aux problématiques qui en découlent.

Partie 6 :

Pistes pratiques

6.1 Pour une vie juste et miséricordieuse

Dominic Roser, Markus Meury et Samuel Ninck-Lehmann

Les chrétiennes et les chrétiens suisses ont un rôle important à jouer pour un monde plus juste et durable. Nous sommes appelés à faire partie de ce monde, tout en ne nous conformant pas à l'esprit du temps¹. Que pouvons-nous faire concrètement ? Comme nous l'avons vu dans ce dossier, nous pouvons nous engager en faveur d'une plus grande justice en nous efforçant de faire confiance à Dieu et en cherchant la transparence. Nous pouvons nous contenter de ce que nous avons en suffisance et faire preuve de miséricorde dans notre vie privée, au sein des communautés chrétiennes et en public. Nous proposons un engagement personnel avec des incidences communautaires qui se déploie en trois temps : s'informer, prier et lire la Bible, puis agir.

S'informer

Cela n'a pas de sens de s'engager pour davantage de justice sans prendre connaissance des injustices et sans savoir où règne réellement l'injustice ! Le premier pas consiste donc à mieux comprendre les réalités sociales et certaines problématiques liées à l'argent. C'est là déjà une façon d'exprimer notre solidarité avec le monde et notre intérêt envers les personnes que nous côtoyons. Vivant dans un monde connecté et globalisé, il n'est pas possible d'ignorer ce qui se passe à l'autre bout du monde et la manière dont les populations les plus pauvres sont touchées.

Parmi toutes les organisations qui s'intéressent de manière critique au thème de l'argent en Suisse, en voici quatre qui dispensent une information digne d'intérêt². Il est possible de s'abonner à leurs lettres de nouvelles et de recevoir ainsi leurs informations :

- *La Déclaration de Berne* : cette organisation non gouvernementale, fondée par des théologiens, s'engage pour une mondialisation plus juste³.

1 Voir Jean 17.11 et 18 ; Romains 12.2.

2 Pour d'autres organisations, voir la contribution 7.

3 Leur site : evb.ch/fr.

- *Alliance Sud* : cette organisation commune à six organisations de développement (Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas et l'EPER), cherche à influencer la politique de la Suisse en faveur des plus pauvres⁴.
- *Transparency International Suisse* : cette organisation non gouvernementale s'engage pour la prévention et la lutte contre la corruption⁵.
- *StopPauvreté.2015* : il s'agit d'une campagne de l'Alliance évangélique suisse et mondiale visant à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement⁶.
- *ChristNet* : forum de chrétiennes et chrétiens qui aborde des questions sociales et politiques tout en prônant l'amour du prochain et qui s'engage à appliquer des mesures dans ces domaines⁷.

Prier et lire la Bible

Nous recommandons ensuite, pour ceux qui le souhaitent, de prier et de lire la Bible. Nous, les chrétiens, nous communiquons avec Dieu (seul ou en groupe) par la prière. Cela nous offre la possibilité de nous engager clairement en sa faveur. A travers la prière, nous recherchons la présence de Dieu et nous pouvons comprendre comment il voit les choses. Dieu peut transformer notre cœur et notre caractère à son image. Nous découvrons son grand cœur et son amour infini envers nous et envers ce monde. Nous pouvons alors découvrir qu'il ne s'agit pas d'un engagement moral – « Tu dois agir en faisant preuve de justice et de miséricorde ! » – mais d'une sensibilité nouvelle pour les plus faibles. Ainsi, nous pouvons, nous aussi, faire preuve de miséricorde⁸.

Dans la prière, nous voulons, certes, continuer de présenter à Dieu notre situation personnelle, mais également, et davantage que jusqu'ici, prier et intercéder pour des sujets de société. Pour ce faire, vous trouverez ci-dessous un parcours de prière (contribution 6.2). Nous pouvons nous inspirer d'innombrables textes de la Bible, issus des livres des Psaumes ou des prophètes qui présentent Dieu comme « *une forteresse pour le faible* » (Es 25.4), « *une citadelle pour celui qui est écrasé* » (Ps 9.10), un Dieu qui rend « *justice à l'orphelin* » (Ps 10.18). Dans le temps de *reconnaissance*, nous remercions Dieu pour les évolutions positives de notre société. Dans le temps d'*intercession*, nous prions concrètement à la lumière des faits portés à notre connaissance. Nous prions pour nous-mêmes, mais aussi pour les autorités politiques et les responsables de l'économie, sans oublier les responsables d'Eglise.

La *proclamation* de paroles tirées de la Bible est essentielle pour nourrir la prière. A travers elles, nous pouvons comprendre qui est Dieu, quel est son plan et ce qu'il désire que nous entreprenions. La Bible nous montre beaucoup de choses que Dieu a faites pour nous et la façon dont il a dirigé les hommes dans le passé. Si nous souhaitons

4 Le site : www.alliancesud.ch/fr.

5 Le site : transparency.ch.

6 Le site : stoppauvrete2015.ch.

7 Le site : christnet.ch.

8 Voir Jean 15.5.

connaître les richesses et la grandeur de Dieu, c'est la Bible qu'il nous faut lire. Ce que Dieu dit aujourd'hui est basé sur ce qu'il a dit autrefois, parce que Dieu ne change pas.

Agir

A partir des informations collectées, de la prière et de la lecture de la Bible, nos possibilités d'action sont élargies. La réalité humaine et les relations qu'elle entretient avec l'argent et la possession sont multiples. Les possibilités d'action sont donc nombreuses. Il est possible d'en parler, de rendre public, de relayer l'information et de rompre avec la culture du secret qui favorise les pratiques opaques et injustes. Nous ne sommes pas appelés à nous taire ! Nous devons parler pour ceux qui ne peuvent prendre la parole.

« Ouvre la bouche pour défendre ceux qui ne peuvent parler, pour défendre les droits de tous ceux qui sont délaissés. Oui, parle pour prononcer de justes verdicts. Défends les droits des malheureux et des pauvres. »

(Proverbes 31.8-9)

Personnellement

Notre attitude face à l'argent devient le lieu de l'apprentissage de la confiance en Dieu et du refus de la peur de manquer. Nous pouvons nous appuyer sur cette autre parole des Proverbes qui dit : *« Eloigne de moi l'illusion et la parole mensongère ; ne me donne ni pauvreté ni richesse ; accorde-moi le pain qui m'est nécessaire, de peur qu'étant rassasié, je ne te renie et ne dise : 'Qui est le Seigneur ?' Ou que pauvre, je ne commette un vol et ne porte atteinte au nom de mon Dieu »* (30.8-9). Ainsi chaque jour, nous pourrions demander à Dieu de renouveler notre confiance et lui exprimer notre confiance qu'il nous donne « assez », en fait ni trop, ni trop peu (contribution 4.3).

Nous pouvons nous contenter de ce qui nous suffit et opter pour un style de vie simple, en acceptant par exemple un poste à temps partiel. Nous pouvons nous engager bénévolement et consacrer du temps à des personnes ou à des causes qui font avancer la justice. Toujours en faisant bon usage de l'intelligence et de la sagesse que Dieu nous a données⁹, nous pouvons nous montrer généreux. Placer notre argent dans des établissements financiers qui accordent plus d'importance à des critères éthiques et durables qu'à une maximisation des profits peut aussi être un choix à envisager¹⁰.

Nous pouvons aussi décider de changer notre mode de consommation : ne pas nous laisser influencer par la publicité, acheter des produits locaux et des biens de consommation qui durent plus longtemps. N'oublions pas que l'obsolescence programmée¹¹ et une course à « l'armement technologique » ne sont pas en adéquation avec un monde durable. Achetons davantage de produits d'occasion, et ne manquons pas de nous associer à des voisins ou à des amis pour les grands achats, de partager l'utilisation d'une voiture, d'utiliser les transports publics, d'organiser des bourses d'échange, d'acheter

9 Voir l'histoire de l'offrande de la pauvre veuve (Luc 21.1-4).

10 Par exemple à la Banque alternative suisse : www.bas.ch.

11 Selon Wikipedia, l'obsolescence programmée est « l'ensemble des techniques visant à réduire la durée de vie ou d'utilisation d'un produit afin d'en augmenter le taux de remplacement » (fr.wikipedia.org/wiki/Obsolescence_programmée, 09.08.2013).

des produits du commerce équitable (Max Havelaar) et de nous poser sans cesse la question suivante : qu'est-ce qui motive notre envie d'acheter ?¹²

Au niveau de l'Eglise

Nous encourageons les Eglises à proposer des réflexions et des enseignements sur des thèmes liés à l'argent et à traiter des problèmes qui touchent l'ensemble de la société.

La sensibilisation peut être approfondie en petits groupes grâce à des outils comme le cours *Just People*¹³. Mettre en œuvre des actions pratiques est essentiel et permet d'aider des chrétiens à concrétiser la compréhension de la justice et de la miséricorde. A ce sujet, des actions comme « CUKUP – assez pour vivre, assez pour partager » (contribution 4.3) et « Un bol de riz »¹⁴ peuvent constituer des sources d'inspiration.

Politique, travail, société

A l'échelle politique, nous pouvons signer (ou faire signer) des initiatives, des référendums et des pétitions. En tant que citoyens, nous avons la possibilité de choisir nos représentants politiques. Nous pouvons élire des candidats qui défendent en priorité la finance et les grandes entreprises, ou alors plutôt les thèmes de ce dossier. Nous pouvons nous engager lors de votations et d'élections en faveur de la miséricorde et de la justice, respectivement contre la croissance économique sans fin. Nous pouvons aussi nous porter candidat pour un mandat politique et écrire des courriers aux élus. Nous pouvons systématiquement intégrer le point de vue des plus faibles et des personnes sans voix lors de discussions politiques entre amis par exemple ou au sein de l'Eglise. Nous pouvons participer à des actions de rue avec des symboles forts ou alors à des actions telles que la Journée sans achat¹⁵.

Ces prochaines années, des votations porteront sur des questions financières. Nous pouvons participer aux campagnes avant les votations, par la récolte de signatures, en nous engageant à parler à d'autres. Nous pouvons nous abonner à des lettres de nouvelles des comités qui soutiennent ces démarches et peut-être même nous engager en tant que bénévoles !¹⁶

12 A ce propos, ChristNet a publié le pense-bête « Style de vie et témoignage chrétien : que faire ? » avec un questionnaire « Simplification des achats » (christnet.ch/sites/default/files/Consommation%20-%20comment%20agir.pdf).

13 Voir : *Just People ? Pour une vie simple et juste*, Valence, LLB, 2011. Infos : http://stoppauvrete2015.keewebuilder.com/stoppauvrete2015/details.php?id=5&idelement=150&supp_lang=fr&supp_page=page_details&type=animations_groupes.

14 « Un bol de riz » est une action lancée en Suisse romande par les Rebelles de Noël en 2012, pendant la période de l'Avent. Elle encourage les chrétiennes et les chrétiens à manger un bol de riz par jour pendant une semaine, à partager leur expérience en petits groupes, à prier et à utiliser l'argent économisé pour une bonne cause. Voir : bolderiz.ch.

15 Depuis plus de dix ans ChristNet organise l'action « Journée sans achat » le dernier samedi de novembre afin de remettre en question notre mode de consommation de manière constructive et positive. Voir : www.christnet.ch/fr/tags/buynothingday.

16 Les initiatives seront les suivantes :

- Initiative populaire fédérale pour l'abolition des forfaits fiscaux : forfaits-fiscaux.ch.

Les entreprises, les organisations non gouvernementales et les Eglises ne sont pas en reste : elles sont appelées à plus de transparence et à un engagement socialement responsable. Favoriser une culture d'ouverture et de transparence à tous les niveaux, lutter contre les pratiques frauduleuses et corrompues sont un moyen d'agir au niveau de la société tout entière. Il s'agit pour une entreprise de s'engager de manière responsable envers ses clients, ses fournisseurs, ses collaborateurs, les autorités politiques, les partenaires sociaux et patronaux, les concurrents et l'environnement. Il s'agit de renforcer le partenariat et la transparence envers les plus petits, d'introduire des pratiques d'audit public et social, de favoriser la gestion participative, de mettre en place des mécanismes d'alerte, etc. A travers un engagement clair et la mise en œuvre pratique de principes de bonne gouvernance et de durabilité, chacun contribue au bien-être du plus grand nombre et de la collectivité.

Nous vous invitons à signer et à faire signer sans réserve la pétition EXPOSED qui a pour objectif de rassembler 1 million de signatures pour inciter les chefs d'Etats et les gouvernements du G20 à prendre des mesures radicales en faveur de davantage de transparence dans le commerce mondial. C'est un appel global contre la corruption et ce qui l'accompagne : convoitise, négociations secrètes, abus de pouvoir. En effet, ce sont les plus pauvres qui en souffrent le plus (voir la contribution 6.3).

-
- Initiative populaire fédérale « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) » : erbschaftssteuerreform.ch/fr.
 - Initiative populaire fédérale « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires » : juso.ch/fr/stop-speculation.
 - Initiative populaire fédérale « Pour un revenu de base inconditionnel » : bedingungslos.ch.

6.2 Parcours de prière par rapport à l'argent et à la Suisse

Werner Ninck

« Personne ne peut être esclave de deux maîtres ; en effet, ou bien on détestera l'un et on aimera l'autre, ou bien on s'attachera à l'un et on méprisera l'autre. Vous ne pouvez être esclaves de Dieu ou de Mammon. »

(Mt 6.24)

Par cette parole bien connue, Jésus de Nazareth déplace la réflexion sur l'argent du domaine de l'éthique à celui de la spiritualité. Pour lui, l'argent est le lieu de vérité par excellence où se disent nos orientations de vie, notre appartenance, notre relation au divin.

Voici un parcours de prière qui vous propose de désacraliser l'argent et de donner à Dieu la place qui lui revient. Ce parcours passe par quatre étapes : l'examen de soi, la reconnaissance, l'intercession et la proclamation.

Examen de soi

Comme dans d'autres domaines de la vie, nous voulons examiner devant Dieu (« sondons notre cœur ») notre attitude face à l'argent :

Sonde mon cœur, Seigneur : es-tu d'accord avec la manière dont je gère mes finances ? Montre-moi les domaines où je suis prisonnier de la cupidité insatiable, qui veut toujours plus.

Seigneur, trop souvent, nous nous reposons sur nos biens. En cela, nous t'oublions, toi le Seigneur qui pourvois. En faisant cela, nous nous exposons, nous et nos enfants, à de grands dangers. Pardonne-nous.

Dans nos Eglises, Seigneur, montre-nous si nous gérons les finances de manière juste. Dans notre pays, nous avons permis l'injustice, car nous avons voté des lois qui couvrent des affaires injustes et nous contribuons ainsi à priver les plus pauvres du nécessaire.

Seigneur, nous reconnaissons que notre pays, lui aussi, est menacé et touché par la corruption : nous acceptons des avantages qui nous rendent aveugles face à l'injustice subie par d'autres.

Pour tout cela, nous te prions, Seigneur, pardonne-nous et apprends-nous à changer d'attitude.

Reconnaissance

Même si beaucoup reste à faire, il y a dans notre pays nombre de manières de faire et d'évolutions qui sont positives et encourageantes. Remercions Dieu pour cela.

Seigneur, nous te remercions pour chaque personne en Suisse qui n'accepte pas l'injustice dans l'indifférence, mais qui élève sa voix pour la dénoncer. Merci, Seigneur, pour les personnes parmi les responsables qui défendent d'abord les intérêts du plus grand nombre et non les intérêts de la Suisse seulement.

Merci pour la conscience grandissante dans notre société et dans les Eglises par rapport à l'injustice systémique.

Merci pour les avancées concernant l'imposition forfaitaire. Les privilèges fiscaux pour les super riches battent en retraite dans plusieurs domaines et l'avancée vers l'échange automatique d'informations paraît, aujourd'hui, inéluctable.

Au niveau de l'Eglise, merci pour l'évolution des dix dernières années avec la création de StopPauvreté (et son cours « Just People »), la Conférence « Lausanne III » en Afrique du Sud, etc. Le sujet de la « justice structurelle », à travers des changements en profondeur à tous les niveaux, est plus présent dans les milieux évangéliques aujourd'hui qu'au début du millénaire.

Intercession

Tout en étant reconnaissants pour les avancées passées, nous sommes conscients des défis à venir et nous prions pour les acteurs à tous les niveaux, pour nous-mêmes aussi.

Seigneur, nous te prions pour plus de sagesse, afin de mieux gérer nos finances. Donne-nous une confiance renouvelée, toi qui pourvois.

Nous te prions pour nos Eglises, nos fédérations d'Eglises... et leurs responsables : donne-leur la présence d'esprit et le courage d'aborder de front les questions financières et d'en parler ouvertement. Bénis-les dans leur travail.

Nous prions pour le Conseil fédéral, en particulier les conseillers fédéraux Eveline Widmer-Schlumpf (Département des finances), Didier Burkhalter (Département des affaires étrangères) et Johann Schneider-Ammann (Département de l'économie). Donne-leur une attitude droite et décidée afin qu'ils fassent ce qui est juste devant toi. Nous te prions pour les parlementaires fédéraux et les députés. Rends-les prêts à accepter les compromis et à avancer sur le chemin ensemble avec leurs adversaires, afin d'obtenir ce qui sert les habitants de notre pays.

Quant aux banques et aux assurances, nous te prions pour leurs cadres, leurs conseils d'administration et leurs présidents, pour leurs PDG, ainsi que pour les collaborateurs à tous les niveaux. Aide-les à mettre l'humain au centre de leurs préoccupations, à ne pas céder au leur du « toujours plus » ni à accepter de l'argent mal gagné. Au contraire, aide-les à prendre du recul et à réfléchir aux aspects éthiques de leur travail. Tu es le Seigneur qui pourvois. C'est de toi que nous attendons tout ce qui donne vie – pour nous, nos familles, nos Eglises, notre peuple et les peuples du monde.

Proclamation

Plusieurs Eglises suisses utilisent, pendant le culte, la proclamation de versets bibliques pour introduire le temps de l'offrande. Ces chrétiens affirment ainsi leur soumission à Dieu dans les questions d'argent :

*Aujourd'hui, alors que nous réunissons notre offrande, nous proclamons :
Seigneur, tu pourvois pour moi (Ps 111.5). Mes sources sont en toi (Ps 87.7).
Tu t'occupes des oiseaux du ciel et des lis sauvages. A plus forte raison, tu t'occuperas
de mon bien-être (Mt 6.25-30).
Même avant que je sois né(e), tu m'avais prévu(e) (Ps 139).
Les projets que tu as formés sur ma vie sont bons (Jr 29.11). Tu me connais complètement (Ps 139.1).
Même les œuvres bonnes, tu les as préparées pour moi (Ep 2.10).
Seigneur, je veux être fidèle dans les petites choses, afin de me montrer fidèle dans
les grandes (Lc 16.10).
Merci, car tu pourvois pour moi. Ainsi, j'aurai plus que le nécessaire. Je pourrai inves-
tir dans le Royaume de Dieu en donnant à Dieu et aux êtres humains.
Amen.*

6.3 Comment m'engager personnellement ?

Campagne EXPOSED

La campagne *EXPOSED – pleins feux sur la corruption* vous offre plusieurs possibilités d'amener plus de lumière sur cette terre, ensemble avec des millions de chrétiens sur toute la planète.

Signez la pétition mondiale !

EXPOSED récolte des signatures à l'échelle planétaire pour amener les chefs d'Etat et de gouvernement à prendre des mesures efficaces contre la corruption lors du prochain sommet du G20 en 2014. Les grandes pétitions sont un instrument puissant : la campagne Jubilee2000 (projet lancé à l'occasion de l'an 2000) a récolté par exemple 21 millions de signatures et contribué ainsi à une annulation de dette de 55 milliards de dollars, des montants qui grevaient le budget des pays les plus pauvres du monde.

Aidez-nous à donner de l'importance et de l'effet à cette pétition ! Signez-la sur une liste de signatures, via l'application ou sur www.stoppauvrete.ch. Encouragez vos amis à s'impliquer pour cette cause, à télécharger l'application et à faire signer à leur tour la pétition.

Texte de la pétition adressée aux Etats du G20

Nous vous appelons, vous, les chefs d'Etat et de gouvernement les plus puissants du monde, à prendre des mesures concrètes pour plus de transparence financière. C'est avec une grande inquiétude que nous observons les conséquences négatives de l'évasion fiscale, de l'utilisation et de l'abus de fonds publics à des fins de corruption sur les plus pauvres de ce monde. Nous vous prions d'optimiser les conditions cadres, afin que les citoyens et citoyennes du monde entier puissent plus facilement obtenir de leurs gouvernements des comptes sur les contrôles et l'utilisation des revenus fiscaux, de même que sur les autres recettes publiques. Pour que tous les êtres humains puissent vivre décemment et se développer.

Que fait-on des pétitions ?

La récolte de signatures pour la pétition mondiale a lieu d'avril 2013 à l'été 2014. Les signatures provenant de plus de 100 pays seront rassemblées continuellement. Le nombre total des signatures déjà récoltées apparaît sur le site internet de la campagne EXPOSED¹⁷.

17 Voir : www.exposed2013.com.

La pétition sera ensuite soumise à l'occasion du Sommet du G20 2014 aux chefs d'Etat et de gouvernement pour les inviter à prendre des mesures efficaces contre la corruption¹⁸.

Charte d'engagement personnel

Chacun peut contribuer à un monde plus honnête au travers de son comportement. Saisissez cette chance, réfléchissez à votre attitude et à la manière dont vous pouvez être une lumière pour les autres dans ce domaine.

Lisez la proposition de texte suivante et décidez pour quels points vous souhaitez vous engager personnellement. Demandez à Dieu de vous aider à faire plus de lumière dans les pratiques et dans les structures corrompues de ce monde.

« Je me décide pour un style de vie intègre »¹⁹

- *Je gère mes finances et les biens que Dieu me confie de manière honnête et transparente. Je remplis ma déclaration d'impôts honnêtement et suis conscient de l'importance des impôts dans la construction de la vie communautaire.*
- *Je ne m'implique dans aucun agissement illégal ou moralement douteux. Je ne verse pas de pots-de-vin et n'accepte aucun cadeau en lien avec une contre-prestation.*
- *Je n'abuse pas de ma position professionnelle en vue d'obtenir des avantages personnels.*
- *Je m'informe auprès de ma hiérarchie sur la marche à suivre en cas de soupçon de corruption²⁰.*
- *Je vote en faveur d'actions politiques ayant pour objectif des mesures efficaces contre la corruption et plus de transparence.*
- *Je cherche de nouvelles possibilités pour m'investir en faveur des personnes pauvres et opprimées.*

18 Pour des informations plus précises, consultez le site : stoppauvrete.ch.

19 « Intègre » c'est être droit, ferme, non achetable, digne de confiance, incorruptible, honorable, loyal, vaillant, honnête, fiable, brave, entier, non corrompu.

20 Vous trouverez sur le site web de Transparency International un mémento et la liste des adresses de leurs bureaux de coordination et leurs partenaires.

6.4 Témoin et employé, que faire ?

Irène Cherpillod²¹

Les membres du personnel qui, dans une entreprise, dénoncent des actes contraires à la loi ou à l'éthique, par exemple des délits économiques, des actes de corruption, des irrégularités ou encore des dangers pour l'homme ou l'environnement, sont désignés par le terme de « lanceurs d'alerte éthique » ou « whistleblowers » en anglais.

Qu'est-ce que l'alerte éthique ?

Il faut distinguer entre une alerte éthique interne et externe. Dans le premier cas, la dénonciation se fait au sein des structures de l'entreprise, soit auprès d'un organe interne : un médiateur ou un avocat désigné par l'entreprise. Dans le cas où les faits sont transmis aux autorités publiques compétentes, à un avocat non désigné par l'entreprise ou éventuellement aux médias, on parle alors d'alerte externe.

En Suisse, le « lanceur d'alerte » doit être conscient des risques qu'il encourt. Son acte pourrait engendrer peu de sympathie et de coopération du côté de son employeur. Il est possible que ce dernier interprète le comportement de son employé comme une attaque de son entreprise et se lance dans une série d'actions hostiles. En effet, l'employé est dans l'obligation de sauvegarder les intérêts légitimes de son employeur et son devoir de discrétion l'empêche de divulguer des informations qui pourraient nuire à l'employeur, même lorsqu'elles sont véridiques et touchent des actes répréhensibles. Il est alors très important de réfléchir aux points suivants avant de lancer une alerte.

Conséquences personnelles ou privées

- Parlez-en avec votre famille (et/ou à des personnes proches) et réfléchissez si les charges qui pèsent sur un « déclencheur d'alerte » sont supportables pour vous, votre famille et votre environnement proche.
- Préparez une ligne de retranchement. Sachez avant de réagir jusqu'où vous voulez aller et quand vous devez renoncer.
- Déterminez où vous voudriez vous trouver professionnellement dans une période de 1 à 10 ans. Quel est le risque que vous soyez licencié ? Si le cas venait à être divulgué dans les médias, dans quelle mesure des portes se fermentaient pour vous professionnellement ?
- Sachant que vous ne toucherez en principe pas d'indemnités de licenciement, avez-vous assez de réserves financières pour supporter les conséquences de votre action ?

21 D'après les *Conseils aux « déclencheurs d'alerte »* contenus dans le *Guide pour les « déclencheurs d'alerte »*, publié par Transparency International Suisse. Voir : www.transparency.ch/fr/PDF_files/Divers/2010_Guide_Whistleblowing_FR.pdf.

Voir aussi le dossier « *Whistleblowing* » publié par Transparency International Suisse, Berne, 2013. Voir http://transparency.ch/fr/PDF_files/Dossiers/Dossier_Whistleblowing_FR.pdf.

- Avez-vous contracté une assurance protection juridique ou êtes-vous membre d'un syndicat ? Vérifiez que le lancement de votre alerte se produit après la conclusion du contrat d'assurance protection juridique ou après le paiement de la cotisation syndicale.

Procédure à suivre

- Documentez vos observations le plus précisément possible et tenez un journal où vous consignez tous les messages et toutes les activités que vous avez entreprises.
- N'utilisez aucun ordinateur de l'entreprise, ni courriel ni téléphone professionnels pour mener vos investigations. Les données pourraient être stockées et utilisées contre vous.
- Analysez votre propre vulnérabilité. Y a-t-il dans votre vie professionnelle passée des événements qui pourraient être utilisés contre vous ? Soyez conscients que votre employeur pourrait utiliser ces faits à vos dépens.
- Cherchez des alliés avant d'être isolé par votre employeur. D'autres employés ont-ils remarqué ce que vous avez découvert ? Peut-être avez-vous des collègues qui pourraient se joindre à vous ? Une personne de confiance pourrait-elle vous soutenir ? Si vous êtes seul à lancer l'alerte, il sera plus difficile d'en parler. Vos déclarations auront moins de poids.
- Contactez votre assurance protection juridique ou consultez un avocat digne de confiance.
- Dans presque tous les cantons, il est possible d'obtenir un conseil juridique partiellement gratuit. Il est important que vous vous informiez sur votre situation d'un point de vue légal. Les syndicats et les autres associations professionnelles peuvent aussi vous fournir des conseils juridiques précieux.

Selon la jurisprudence, il faut procéder dans l'ordre suivant :

1. Tout d'abord, il faut déclarer le cas en interne. Existe-t-il au sein de votre société un contact que vous pouvez consulter ? L'employeur doit avoir la possibilité de régler l'affaire en interne.

Demandez à recevoir une confirmation écrite de votre employeur au sujet de votre déclaration interne : un accusé de réception, une confirmation que le cas sera étudié par l'entreprise et que vous recevrez soit l'information que le cas est résolu avec description des mesures mises en œuvre dans un délai court (par exemple sept jours), soit vous serez informés des résultats préliminaires de l'éventuelle enquête interne dans un délai spécifié (par exemple soixante jours).

2. Si l'employeur ne réagit pas dans un délai raisonnable, les autorités compétentes peuvent être informées (alerte externe).

3. Les médias peuvent être utilisés en dernier lieu, comme moyen de pression.

La jurisprudence prévoit une seule exception qui permet de lancer une alerte externe sans lancer une alerte interne : si des intérêts supérieurs de tiers ou du public sont concernés, une plainte peut être faite auprès de l'autorité compétente. Le système légal actuel ne définit pas clairement ce qu'est un intérêt supérieur. Le droit suisse ne répond pas explicitement à la question : « Puis-je ou ne puis-je pas ? » Le juge doit trancher au cas par cas, si l'intérêt du public est plus important que celui de l'employeur.

Ne sautez donc pas les étapes ci-dessus !

6.5 Des recommandations pour les ONG

Irène Cherpillod

Les ONG et les Eglises font un travail admirable dans des contextes et un environnement souvent extrêmement difficiles. Leur objectif est d'aider des populations en difficulté et de sauver des vies. Les ONG et les Eglises travaillent en coopération avec des bailleurs de fonds. Elles cherchent à le faire efficacement et à réduire les coûts de leurs interventions.

La corruption a des effets désastreux sur un pays. Elle entrave le développement économique et la lutte contre la pauvreté. C'est 2 millions de dollars qui sont versés chaque minute sous forme de pots-de-vin²². En ce qui concerne l'aide au développement, selon Transparency International, c'est 15% de l'aide qui disparaît chaque année dans la corruption. Les projets de développement coûtent donc plus cher. Les intérêts de la population ne sont pas pris en compte. Au lieu de cela, ce sont les intérêts privés, d'un clan ou d'une famille qui prévalent. A cause de la corruption, des relations de confiance entre partenaires sont détruites. Des projets de développement doivent ainsi être interrompus. La réputation d'une ONG peut être durablement affectée par des scandales de corruption. Au final, ce sont les plus pauvres, souvent des femmes et des enfants, qui en subissent les conséquences et leurs droits fondamentaux sont bafoués. Pour toutes ces raisons, il est absolument nécessaire que les ONG et les Eglises mettent en œuvre des mesures concrètes de lutte contre la corruption et de redevabilité à tous les niveaux²³.

Que faire pour lutter contre la corruption en interne ?

En tout premier lieu, il s'agit pour une ONG ou une Eglise de considérer sa propre situation. La corruption rend une ONG vulnérable et sa crédibilité est en jeu. Le risque de corruption augmente sous la pression du temps et des résultats. Il s'agit alors d'évaluer les risques de corruption. Pour ce faire, divers outils peuvent être utilisés comme la « check-list de risques » de Transparency International et Pain pour le prochain²⁴ et la check-list pour l'évaluation de la gestion financière de Mango²⁵.

Ensuite, l'organisation va pouvoir développer son propre programme d'action sur la base de l'évaluation des risques. Il s'agit de nommer un responsable chargé de suivre et

22 Source : Banque mondiale. 1000 milliards par an correspondent à 2 millions par minute. Voir : <http://go.worldbank.org/KQH743GKF1>.

23 Le Code pénal suisse régit la corruption, les ONG sont aussi concernées. Une personne risque jusqu'à 5 ans de prison et l'ONG une amende si elle n'a pas pris toutes les mesures requises pour la lutte contre la corruption (art. 102 CP).

24 Prévention de la corruption dans la coopération au développement, check-list pour l'auto-évaluation, Transparency International Suisse et Pain pour le prochain. Voir : www.transparency.ch/de/PDF_files/Divers/2011_Checklist_NGO_F.pdf.

25 Mango's Health Check, *How healthy is financial management in your non-profit organisation ?* Version 3, 2009. Voir : <http://www.mango.org.uk/Guide/FreeDownloads>.

de mettre en place les mesures au sein de l'organisation. Cette personne doit recevoir un appui sans faille de ses supérieurs afin de mener à bien sa tâche.

Des solutions doivent être trouvées à partir de discussions avec les collaborateurs et avec les partenaires. Il est très utile à ce stade d'intégrer un réseau d'ONG afin de pouvoir recevoir des conseils.

Il est essentiel de connaître les différentes formes de corruption : pots-de-vin, avantages indus, cadeaux, népotisme, favoritisme, petits paiements pour faciliter les procédures, faveurs (y compris sexuelles), ristournes non conformes (« kick-back »), accords secrets entre les parties, conflits d'intérêt, etc. Il faut aussi bien connaître les lois en vigueur dans les différents pays d'engagement.

Il est nécessaire que l'organisation ait une politique claire en matière de lutte contre la corruption. Parmi les standards de bonne pratique, le code de conduite est un élément clé qui permet de définir les raisons et les pratiques inacceptables. Il est conseillé de mettre en valeur plusieurs exemples de bonnes pratiques en cas d'actes inacceptables, afin de pouvoir dialoguer ensuite avec les partenaires au Sud. Le code de conduite doit être signé par tous les collaborateurs et s'appliquer.

D'autres mesures doivent aussi être mises en œuvre : un système de valorisation des collaborateurs, l'amélioration et la mise à jour des procédures et des directives internes, le renforcement des mesures de contrôle interne, des audits externes, la mise en place de contrôles inopinés, l'introduction de clauses anticorruption dans tous les contrats.

Il est nécessaire de recueillir l'avis des collaborateurs sur ces sujets dès le départ, afin de s'assurer de l'acceptation par chacun. Par la suite, ceux-ci devront être régulièrement informés de la politique de l'organisation, des directives internes et des règlements.

Les collaborateurs auront besoin d'être renforcés dans leurs capacités. Cet aspect de formation est d'autant plus important que vos collaborateurs seront appelés à soutenir vos partenaires au Sud par la suite. Encouragez-les à participer à des formations pour praticiens du développement ou à des conférences sur le thème. Invitez-les ensuite à partager leurs nouvelles connaissances au sein de votre équipe.

Votre organisation doit mettre en place un système anonyme et confidentiel d'alerte et de plainte. Il doit être facilement accessible aux collaborateurs travaillant tant au Nord qu'au Sud. Développez les critères d'une plainte de bonne foi et assurez-vous d'un traitement confidentiel des données. Assurez-vous que des mesures sont mises en place très rapidement. L'information doit être communiquée anonymement aux partenaires. Démontrez-leur que des mesures adéquates ont été prises. Renforcez les mesures de prévention.

Que faire pour lutter contre la corruption en externe?

Avec les partenaires du Sud

Un travail important doit être fait en commun avec les partenaires du Sud. Avant de commencer le dialogue, assurez-vous d'avoir mis en place les mesures internes ci-dessus et de participer au plaidoyer dans votre propre pays. Il s'agit d'être cohérent dans l'approche.

Les mesures qu'il est possible de mettre en place au Sud peuvent varier d'un pays à l'autre et d'une situation à l'autre. Dans tous les cas, il s'agit de garder à l'esprit les exemples du monde entier qui nous parviennent et qui demandent plus de redevabilité et de transparence. Du moment que des mesures internes sont mises en œuvre et expérimentées par l'organisation elle-même, il est souvent possible de mener un plaidoyer efficace au niveau public.

Il s'agit de renforcer le partenariat et la coopération entre les partenaires du Nord et du Sud. Les partenaires du Nord peuvent faire un effort de transparence et communiquer les contraintes et les risques pour leur organisation, ainsi que l'évolution des tendances actuelles (« trends »). La coopération entre les partenaires peut être renforcée par des accords de partenariat qui dépassent le cadre du projet qui est limité dans le temps.

Un élément essentiel est le renforcement des capacités en matière de pratiques de bonne gestion. Les procédures et les règlements internes doivent être revus et mis à jour. Il s'agit de mettre en place des mesures de partage du pouvoir et même des mesures de triple contrôle. Chaque collaborateur doit avoir un contrat de travail et un cahier des charges clair et précis, qui définit ses tâches et ses responsabilités. Il doit être formé au sujet du code de conduite et le signer. Des clauses anticorruption doivent être introduites dans tous les contrats, tant avec les partenaires, les fournisseurs et les collaborateurs bénévoles ou salariés.

Des critères clairs et précis doivent être définis lors de la sélection des bénéficiaires, des prestataires de services, des matériaux et des produits afin de garantir la qualité à tous les niveaux. Les collaborateurs doivent être recrutés en fonction de leurs compétences et de leurs qualifications, et non selon des critères d'appartenance familiale, ethnique ou religieuse. Il s'agit de définir des règles pour garantir l'égalité de traitement, et éviter des traitements de faveurs (népotisme et clientélisme).

Il s'agit également de renforcer les mesures de contrôle interne, de bénéficier d'un audit externe de qualité et de mettre en place des contrôles inopinés²⁶.

Tous les collaborateurs ont besoin d'être très bien formés sur ce qu'est la corruption, ce qui est acceptable au sein de l'organisation et ce qui ne l'est pas (code de conduite). Formez-les régulièrement pour leur permettre d'apprendre comment résister à la corruption, en particulier au népotisme et au clientélisme. Cherchez avec vos collaborateurs les meilleures solutions adaptées au contexte culturel.

Un système d'alerte doit être mis en place (en anglais « Complaints Mechanism »). Plusieurs formes sont possibles, mais il faut être sûr qu'aucune mesure de représailles

26 Les problèmes courants rencontrés sont le double financement de projets, les fausses factures ou les factures forfaitaires injustifiées, les décisions en fonction d'intérêts privés (gestion non participative des projets), les petits paiements pour accélérer une procédure, les « kick-back », l'utilisation des ressources à des fins privées et le détournement de fonds. Un partenariat solidement établi, des mesures de contrôle interne inopinées, des audits externes fiables, des renforcements de capacités, le financement adéquat de la gestion, la formation en matière de lutte contre la corruption et l'application de critères précis pour la sélection des bénéficiaires, des prestataires de services, des matériaux et des produits, sont des facteurs clés de réduction des risques pour une ONG et contribuent au succès d'un projet.

ne sera prise à l'encontre des plaignants (collaborateurs ou population). Une plainte devrait aussi pouvoir être déposée de manière anonyme. Dans tous les cas, il s'agit d'assurer la confidentialité du traitement des plaintes. Les bénéficiaires d'un projet doivent aussi pouvoir lancer une alerte et déposer une plainte gratuitement. Le processus de traitement des plaintes doit être très bien défini : une affaire sexuelle doit être traitée autrement qu'une plainte au sujet d'un projet ou à propos de la gestion financière. Afin de pouvoir vérifier les informations, plusieurs collaborateurs qualifiés et expérimentés doivent être formés aux techniques de vérification des faits.

Les collaborateurs doivent être formés à l'utilisation du système d'alerte et de plainte. Expliquez le processus et le traitement des plaintes. Une plainte de bonne foi ne sera pas suivie de mesures de représailles. Corollaire : une plainte de mauvaise foi sera sanctionnée par une mesure disciplinaire.

Les mesures adéquates et les sanctions appropriées doivent être prises dès qu'une vérification approfondie des faits a pu être menée à bien. Cherchez conseil auprès de vos partenaires tant locaux que du Nord, et profitez de leur expérience. Afin de prévenir les futurs cas, veillez à mettre en place une culture du dialogue au sujet des problématiques rencontrées. Favorisez une culture d'apprentissage et de discussion autour des mesures prises. Les plaintes et les mesures concrètes mises en œuvre par l'organisation doivent être consignées par écrit. Dans tous les cas, respectez la confidentialité et l'anonymat des plaintes.

Au niveau public

Il est essentiel de participer à des initiatives dans votre propre pays. Vous pouvez mener un plaidoyer systématique pour la transparence, la lutte contre la corruption et la redevabilité. Associez-vous à des initiatives locales et internationales.

Communiquez et sensibilisez la communauté, les partenaires, les politiciens et les entreprises. Attention, ne le faites que quand vous êtes prêts au niveau interne de l'organisation, afin de vous assurer que vous êtes crédibles ! Communiquez les mesures internes prises au sein de votre organisation. Partagez vos expériences avec plusieurs partenaires externes afin qu'ils puissent bénéficier de vos compétences.

Mécanismes de redevabilité à tous les niveaux²⁷

De plus en plus de critiques s'élèvent au niveau international au sujet du manque de redevabilité à l'égard des plus petits acteurs et des populations concernées. Les questions à se poser sont les suivantes : l'organisation est-elle redevable face à tous ses partenaires, vis-vis des partenaires du Sud et des partenaires locaux ? L'est-elle aussi vis-à-vis des populations, des personnes que l'organisation cherche à aider ? L'est-elle vis-à-vis de ses collaborateurs ou de ses membres ? Les bonnes intentions et les valeurs morales ici ne suffisent plus.

Il s'agit d'impliquer l'ensemble de la communauté dans les décisions à chaque étape de la mise en œuvre d'un projet. Organisez des réunions publiques et demandez à chaque groupe d'acteurs (les femmes, les hommes, les enfants, les responsables au sein de la communauté, etc.) de se prononcer sur les décisions. Utilisez des approches

²⁷ Il s'agit en particulier de mécanismes de responsabilisation et de redevabilité envers les acteurs les plus faibles. En anglais : « downward accountability ».

participatives et des moyens visuels afin d'éviter les malentendus, les doublons et les projets qui ne correspondraient pas aux besoins de la population.

Les principes sont les suivants²⁸ :

- Transparence : audit social et public, informations accessibles et partagées de manière transparente, politique d'accès aux informations.

- Processus participatifs : implication dans la gestion et le suivi du projet, audit public et social, discussions publiques, comité de pilotage incluant les acteurs bénéficiant du projet.

- Feed-back et réponse aux plaintes : c'est l'élément central. Il peut être fortement réduit en cas d'amélioration de la transparence et de la mise en œuvre des processus participatifs.

- Monitoring et évaluation des projets.

- Mobilisation et renforcement des acteurs les plus faibles : renforcement de l'estime personnelle, sensibilisation, demandes pour plus de transparence et de redevabilité de la part du secteur public, renforcement du dialogue entre les acteurs et formation des responsables à tous les niveaux.

28 Helvetas, *Guidelines on downward accountability, Ensuring accountability towards the people*. Voir : https://assets.helvetas.ch/downloads/1__downward_accountability_red_final_engl_a3_landscape.pdf. Ou aussi : Helvetas, *Public audit practice, Shifting the focus of accountability towards the people*. Voir : https://assets.helvetas.ch/downloads/15_publicauditpractice_shiftingthefocus_blau_final_engl_a4_portrait.pdf.

6.6 Les entreprises s'engagent²⁹

Irène Cherpillod

Une entreprise socialement responsable cherche à répondre aux attentes de sa clientèle et à conserver une bonne réputation. Pour ces raisons, elle cherchera à entreprendre des démarches volontaires qui dépassent le cadre strictement légal partout où elle mène ses activités. Cette entreprise va chercher le dialogue et les discussions avec ses partenaires, que ce soient ses clients, ses collaborateurs, ses fournisseurs, les autorités politiques, les collectivités, les partenaires financiers, etc.

Que peut entreprendre une entreprise socialement responsable ?

Le but est toujours de rechercher le bien-être des partenaires et des solutions durables pour la collectivité et l'environnement. Les actions mises en œuvre sont différentes d'une entreprise à une autre. Il s'agit pour une entreprise de développer et d'appliquer un plan d'action par étapes, qui vise à soutenir le développement durable de la région sur les plans économique, social ou environnemental.

Parmi toutes les mesures, une peut être citée ici, car elle est moins connue. Il s'agit de mettre en place un programme contre la fraude et la corruption. Un tel programme permet à une entreprise de confirmer sa bonne réputation et de bien gérer les risques. Un tel programme peut avoir un impact important au niveau de la société dans laquelle elle opère. Rappelons ici que, par année, c'est 1000 milliards de dollars qui sont versés en pots-de-vin selon l'Institut de la Banque mondiale. C'est autant de moyens qui manquent dans les infrastructures, l'éducation ou la santé d'un pays. A cause de la corruption, des produits de moindre qualité et pouvant présenter des risques pour la santé ou l'environnement sont parfois livrés.

Voici ce que Transparency International Suisse affirme au sujet des PME suisses : « Le commerce mondial est assuré en grande partie par de petites et moyennes entreprises (PME). En Suisse, près de 99% des entreprises sont des PME. Or, les PME suisses sont souvent confrontées au problème de la corruption, en particulier dans les économies émergentes et celles en voie de développement. En raison de leur taille et de leurs ressources limitées, les PME ont de la peine à résister à ce phénomène »³⁰. C'est pour cela qu'une PME doit mettre en œuvre une politique claire et des mesures de lutte contre la corruption, regroupées sous l'appellation « Programme de lutte contre la corruption ».

29 D'après le guide : *Principes de conduite des affaires pour contrer la corruption*, Edition pour PME, Transparency International Suisse. Voir aussi la brochure : *La responsabilité sociale des entreprises : une approche volontaire dans les PME*, FER Genève et Centre patronal (Vaud), en partenariat avec Philias, février 2010.

30 Transparency International Suisse, *Principes de conduite des affaires pour contrer la corruption*, Edition pour PME.

Avantages d'un programme de lutte contre la corruption³¹

Il est avantageux pour une PME de mettre en œuvre un programme de lutte contre la corruption. Les PME doivent apporter la preuve que leurs politiques et systèmes sont adéquats pour lutter contre la corruption³². Les PME gagnent ainsi un avantage pour obtenir des contrats de grandes firmes ou de l'Etat³³. De plus, selon les experts, 5% du chiffre d'affaires peut être récupéré annuellement en luttant efficacement contre les délits économiques (fraudes, corruption, blanchiment, etc.)³⁴.

Un programme de lutte contre la fraude et la corruption donne un cadre de travail qui permet d'exercer l'activité avec intégrité, d'appliquer les meilleures pratiques et de gérer les risques. La collaboration avec tous les partenaires est essentielle, car cet engagement en faveur de l'intégrité aura une influence sur l'ensemble de l'entourage professionnel (employés, fournisseurs, sous-traitants, clients, etc.). Il s'agit de se mettre d'accord au préalable afin d'assurer que les principes de conduite intègre des affaires soient appliqués.

Etapes pour un programme de lutte contre la corruption³⁵

En tout premier lieu, il s'agit de s'engager fermement contre la corruption et de définir les valeurs de l'entreprise. Il est nécessaire de les consigner par écrit et de veiller à ce que tous les organes, soit le conseil d'administration, la direction, les propriétaires et les partenaires, appuient activement cet engagement.

En deuxième lieu, il s'agit de bien se préparer et de choisir un responsable de la mise en œuvre du programme. Il est aussi important de bien réfléchir à tous les acteurs à impliquer : employés, syndicats, experts comptables, avocats, partenaires commerciaux, clients, etc.

Évidemment, il s'agit de bien connaître les lois en vigueur dans le(s) pays d'activité de l'entreprise. La plupart des pays ont une loi anticorruption en vigueur. Il est très probable que les partenaires d'affaires veuillent être certains que vous êtes en mesure de prévenir le risque de corruption partout où vous êtes actifs.

Il est nécessaire de bien connaître les différentes formes que peut prendre la corruption et où se situent les risques de fraude et de corruption : pots-de-vin, cadeaux, invitations, petits paiements pour faciliter une procédure, népotisme et copinage, faveurs (y compris sexuelles), accords secrets entre deux acteurs, ristournes non conformes (« kick-back »), décisions prises de manière non transparentes et en dehors des procédures en place, fausses factures et falsification de documents, notes de frais forfaitaires ou injustement gonflées, conditions de paiement et processus non clairement définis, dons en faveur d'un parti politique ou à des œuvres de bienfaisance, sponsoring, conflits d'intérêts, etc.

31 *Ibid.*

32 Voir Code pénal suisse (art. 102) et la Loi sur la concurrence déloyale (art. 4a).

33 *Ibid.*

34 *Report to the nations on occupational abuse and fraud, 2012 Global Fraud Study, Association of Certified Fraud Examiners. Voir : www.acfe.com/rtnn/.*

35 *Ibid.*

Spécifiquement par rapport à la corruption, il est nécessaire d'en évaluer les risques. Pour ce faire, il s'agit d'analyser la situation de votre entreprise par rapport au pays et au secteur d'activité. Les contrats de tiers doivent être étudiés méticuleusement. Il s'agit de vérifier que tous les paiements sont proportionnels et justifiés, comme par exemple les commissions, les frais de gestion, etc. Passez en revue vos procédures internes d'achat et de paiement. Faites un examen de « due diligence », vérifiez la situation de vos partenaires d'affaires, de vos fournisseurs, de vos distributeurs et de vos clients. Selon le type de partenaire, considérez le point de vue stratégique, environnemental, informatique, légal, fiscal, social, comptable et financier, ainsi que sa réputation. Renseignez-vous sur les activités récentes et moins récentes du partenaire. Il est nécessaire de consigner tous les résultats de cette évaluation par écrit, afin que vous puissiez produire ces documents en tout temps et vous permettre de réévaluer la situation chaque année.

Après la revue complète de la situation de l'entreprise, il s'agira de renforcer les procédures internes et d'en créer de nouvelles si nécessaire.

Un élément central du dispositif anticorruption est la plateforme d'alerte anonyme et confidentielle. Grâce à cette plateforme, toutes les parties en relation avec l'entreprise peuvent rapporter les cas qui leur apparaîtraient douteux. Ainsi, elle doit être facilement accessible pour vos employés, vos clients et vos partenaires d'affaires. Les acteurs ne doivent en aucun cas craindre des représailles, s'ils sont de bonne foi. C'est pourquoi, dès le début de la conception du programme, il s'agit de réfléchir à la manière de traiter les cas qui auront été rapportés.

Tous les collaborateurs doivent recevoir une formation régulière sur ces sujets. Veillez à ce que chaque membre de votre entreprise ait compris les risques pour lui et pour l'entreprise, ainsi que les procédures de lancement d'alerte et la consignation des cadeaux. Vos collaborateurs doivent savoir à qui s'adresser pour obtenir des conseils sur ce qu'il faut faire et sur la manière de réagir. Expliquez les avantages et les risques pour votre entreprise, et les conséquences disciplinaires encourues. Formez aussi vos nouveaux collaborateurs.

En ce qui concerne vos partenaires d'affaires, ils doivent être informés de votre engagement contre la corruption. Veillez à ce que vos conditions contractuelles exigent des tiers qu'ils se conforment à vos principes d'intégrité et que les contrats que vous signez vous donnent le droit de les résilier en cas de non-respect.

Lorsque vous entrez en relation avec de nouveaux partenaires d'affaires, informez-vous sur eux et faites un examen « due diligence ». Cet examen doit être consigné par écrit. Il s'agit aussi de contrôler les relations d'affaires périodiquement.

Les cas problématiques doivent être soulevés. En général, il s'agira de chercher conseil. Le dialogue est une piste privilégiée pour traiter un cas problématique. Ceci dépend de la taille et de la structure de chaque entreprise.

Le programme anticorruption doit être évalué régulièrement à travers des discussions ouvertes. Celles-ci sont centrales pour la réussite de la mise en œuvre du programme. Tirez profit des expériences acquises et cherchez à maximiser l'impact positif du programme anticorruption.

Votre entreprise va gagner en réputation. Assurez-vous de bien communiquer les principes d'intégrité et les mesures engagées. Assurez-vous également que les

nouveaux employés, partenaires et clients soient bien informés. Publiez clairement sur votre site web les coordonnées à utiliser pour lancer une alerte.

Plan d'action pour une entreprise socialement responsable³⁶

Une entreprise est en lien avec de nombreux partenaires. Voici comment devenir une entreprise socialement responsable en fonction des relations tissées par l'entreprise.

Les clients :

Envers vos clients, utilisez un marketing honnête et garantissez la livraison de produits sûrs. Demandez un prix correct, assurez la qualité des produits et la livraison dans les délais. Communiquez toute modification de votre offre initiale. Permettez à vos clients d'évaluer votre entreprise et répondez-y. Communiquez vos valeurs et vos principes d'intégrité.

Les fournisseurs :

Cherchez le dialogue avec vos fournisseurs sur les conditions sociales et environnementales de production. Partagez vos valeurs et vos principes d'intégrité. Assurez-vous que les normes et les standards internationaux sont respectés. Communiquez à vos fournisseurs toute modification du budget et assurez-vous que les hausses de commandes sont adaptées aux capacités de production. Payez des prix équitables et respectez les délais de paiement.

Les collaborateurs :

Prenez soin de vos collaborateurs, veillez et favorisez leur bonne santé. Assurez-vous de la bonne ambiance sur leur lieu de travail. Soyez à l'écoute de vos collaborateurs pour limiter les conflits. Formez vos cadres régulièrement et mettez en œuvre la gestion participative. Formez continuellement vos collaborateurs. Favorisez le recrutement, l'intégration et l'évolution des femmes, des jeunes, des groupes ethniques minoritaires ou des personnes handicapées. Encouragez le temps partiel, le travail depuis le domicile et les horaires flexibles. Payez des salaires équitables.

L'environnement :

Faites des économies d'énergie en améliorant l'isolation des bâtiments, en variant les degrés de chauffage ou de climatisation. Appliquez les principes d'efficacité énergétique : éclairage avec détecteur de présence, machines et appareils de basse consommation, ampoules led, etc. Recyclez les déchets, limitez les impressions de documents et utilisez du papier recyclé. Encouragez la mobilité douce et l'usage des transports publics. Si possible, effectuez vos achats localement et favorisez les fournisseurs appliquant les principes écologiques. Informez vos partenaires de l'impact de votre entreprise sur l'environnement.

Autorités politiques :

Présentez votre entreprise aux autorités politiques. Informez-les de vos valeurs et de votre engagement en faveur de la collectivité et du développement durable. Partez-leur de vos principes d'intégrité. Informez-les des changements économiques

³⁶ *La responsabilité sociale des entreprises : une approche volontaire dans les PME*, Brochure publiée par la FER Genève et le Centre patronal (Vaud), en partenariat avec Philiat, février 2010.

et structurels importants. Faites-leur part de votre ouverture quant aux éventuelles nuisances liées à vos activités.

Vis-à-vis de la collectivité :

Engagez-vous vis-à-vis de la collectivité. Préservez si possible les emplois. Confiez des mandats à de plus petits acteurs, à des entreprises sociales ou à des ateliers protégés. Encouragez vos collaborateurs à prendre part à des associations ou à des activités en faveur de la société, en aménageant leur temps de travail ou de congé. Formez des apprentis, engagez des personnes sans expérience que vous allez former. Intégrez des personnes en difficulté ou avec un handicap. Achetez localement et choisissez vos fournisseurs, vos investisseurs et vos sous-traitants en fonction de leurs critères sociaux, environnementaux et d'intégrité.

Refusez le dumping salarial et adhérez aux conventions collectives. Veillez à ne pas débaucher des collaborateurs de vos concurrents. Veillez à ne pas véhiculer de fausses informations sur vos concurrents et ne cherchez pas à nuire à leur réputation. Cherchez à mieux les connaître.

Impliquez-vous au sein des organisations faïtières, patronales ou de la branche. Encouragez le dialogue constructif avec les syndicats et les représentants du personnel. Contribuez à l'élaboration de solutions et de critères pour la branche (sécurité, transparence, engagement social, environnemental, lutte contre la corruption etc.).

7. Bibliographie

Partie 1 : Le pouvoir de l'argent

Korrupt, NZZ Folio n°259, Verlag NZZ, février 2013.

Michael Hermann et Mario Nowak, *Das politische Profil des Geldes : Wahl- und Abstimmungswerbung in der Schweiz*, Forschungsstelle sotomo am Geographischen Institut UZH, 2012.

Déclaration de Berne, Swiss Trading SA. *La Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières*, Lausanne, Editions d'en bas, 2012.

Jean Ziegler, *Destruction massive : géopolitique de la faim*, Paris, Points Documents, 2012.

Association suisse des banquiers, *La gestion de fortune en Suisse – Etat des lieux et tendances*, Bâle, 2011.

Stefania Vitali, James B. Glattfelder et Stefano Battiston, « The Network of Global Corporate Control », *Plos One*, 6, 2011.

Hilmar Gernet, *(Un-)heimliches Geld : Parteifinanzierung in der Schweiz*, Zurich, Editions Neue Zürcher Zeitung, 2011.

Carmen M. Reinhart et Kenneth S. Rogoff, *Cette fois, c'est différent : huit siècles de folie financière*, Paris, Pearson, 2010.

Martina Caroni, *Geld und Politik : die Finanzierung politischer Kampagnen im Spannungsfeld von Verfassung, Demokratie und politischem Willen*, Berne, Editions Stämpfli SA, 2009.

Tobias Straumann, « Der kleine Gigant : Der Aufstieg Zürichs zu einem internationalen Finanzplatz », in Hans Pohl (éd.), *Europäische Finanzplätze im Wettbewerb*, Frankfurt-sur-le-Main, Knapp Verlag, 2006.

Max Iklé, *Switzerland an International Banking and Finance Center*, Washington, Dowden, Hutchison and Ross Inc., 1972.

Partie 2 : Les pratiques secrètes en Suisse

Credit Suisse, *La Suisse, place financière*, Zurich, 2012.

Nicholas Shaxson, *Les paradis fiscaux : enquête sur les ravages de la finance néolibérale*, Bruxelles, A. Versaille, 2012.

Lars P. Feld et Bruno S. Frey, *Tax Evasion in Switzerland : The Roles of Deterrence and Tax Morale*, CREMA, 2006.

Hans Julius Bär, *Seid umschlungen, Millionen !*, Zurich, Orell Füssli, 2004.

Partie 3 : Essentiels, les impôts

Grant Thornton et Econ Pöyry, *Pilot Audit Report – Mopani Copper Mines Plc.*, 2010.

Christian Aid, *Death and Taxes : The true Toll of Tax Dodging*, 2008.

Partie 4 : Dieu, la Suisse et l'argent

René Padilla, CB Samuel et alii, *Le cri des chrétiens du Sud. Pour une Bonne Nouvelle incarnée dans des actes*, Dossier Vivre n° 34, Saint-Prex, Je Sème, 2013, 192 p.

Daniel Marguerat, *Dieu et l'argent, Une parole à oser*, Bière, Cabédita, 2013, 96 p.

Coll., *L'Engagement du Cap, Une confession de foi et un appel à l'action*, Marpent, BLF Europe, 2011, 112 p.

Craig Hill, Pitts Earl, Ebertseder Johann, *Wealth, Riches & Money*, Family Foundations International, Littleton CO (Etats-Unis), 2011.

Christoph Stückelberger, *Corruption-Free Churches are possible, Experiences, Values, Solutions*, Genève, Globethics.net Focus n°2, 2010 (téléchargement gratuit sur www.globethics.net). A paraître prochainement en français.

Scott MacLeod, *Le lion de lumière*, Winterthur, Editions Schleife, 2010.

- J. Ronald Sider, *Rich Christians in an Age of Hunger*, Etats-Unis, Word Publishing, 2005.
- Kim Tan, *The Jubilee Gospel : The Jubilee, Spirit and the Church*, Colorado Springs, Authentic Lifestyle, 2009.
- Coll., *Grain de sel, Réflexions chrétiennes dans un monde en détresse*, Marne-la-Vallée, Farel, 2009, 264 p.
- Coll., *Stop à la pauvreté ! Actes du colloque de la Faculté de théologie évangélique de Vaux-sur-Seine*, Valence, LLB, 2007, 162 p.
- Dominic Roser, *Suffisance – Réflexions sur une gestion chrétienne de l'argent*, ChristNet, Genève, 2007. Voir : www.christnet.ch/de/content/suffisance.
- Jacques Blandenier, *Les pauvres avec nous. La lutte contre la pauvreté selon la Bible et dans l'histoire de l'Eglise*, Dossier Vivre no 26, Genève, Je Sème, 2006, 144 p.
- Shafique Keshavjee, *La princesse et le prophète, La mondialisation en roman*, Paris, Seuil, 2004, 302 p.
- Tim Chester, *La responsabilité du chrétien face à la pauvreté*, traduction de l'anglais par Annick Tchangang, Marne-la-Vallée, Farel, 2004, 240 p.
- R. Easterlin (éd.), *Happiness in Economics*, Cheltenham, 2002.
- Déclaration du Réseau Michée sur la mission intégrale* (2001). Voir : <http://www.defimichee.fr/spip2.1/spip.php?article11>.
- Craig Blomberg, *Ne me donne ni pauvreté ni richesse*, traduction de l'anglais par Christophe Paya, Cléon d'Andran, Excelsis, 2001, 320 p.
- Craig Hill, Pitts Earl, *Biens, richesses & argent, Principes bibliques de gestion financière*, Burtigny, Jeunesse en mission, 2001, 240 p.
- John H. Yoder, *Body Politics : Five Practices of the Christian Community Before the Watching World*, Alpharetta, Discipleship Resources, 1992.
- Un engagement évangélique pour un style de vie simple*, 1980. Voir : <http://www.defimichee.fr/spip2.1/spip.php?article16>.
- John H. Yoder, *Jésus et le politique, La radicalité éthique de la croix*, traduction de l'anglais par Daniel Alexander et Maurice Gardiol, Lausanne, PBU, 1984, 240 p.
- Jacques Ellul, *L'homme et l'argent*, Lausanne, PBU, 1979², 232 p.

Partie 6 : Aspects pratiques

- StopPauvreté & Défi Michée, *Just People ? Pour une vie simple et juste, manuel de formation individuelle ou en groupe*, Valence, LLB, 2011, 160 p.
- Transparency International Suisse, *Principes de conduite des affaires pour contrer la corruption*, Edition pour PME, Berne, 2010, 50 p. Voir : http://www.transparency.ch/fr/PDF_files/Divers/2011_Principes_de_conduite_fr.pdf.
- FER Genève et le Centre patronal (Vaud) en partenariat avec Philias, *La responsabilité sociale des entreprises : une approche volontaire dans les PME*, 2010.
- Transparency International Suisse et Pain pour le prochain, *La corruption dans la coopération au développement, Guide pratique pour les organisations non gouvernementales*, Berne, 2010, 70 p. Voir : http://www.transparency.ch/de/PDF_files/Divers/2011_Guide_ONG_F.pdf.
- Transparency International Suisse et Pain pour le prochain, *Prévention de la corruption dans la coopération au développement, Checklist pour l'auto-évaluation*, 2010, Berne, 34 p. Voir : http://www.transparency.ch/de/PDF_files/Divers/2011_Checklist_NGO_F.pdf.
- Shane Claiborne, *Vivre comme un simple radical*, Lyon, Première Partie, 2009.
- M. Dittmar, E. Divernois, A.-S. Giolo et alii, *Enjeux environnementaux ? Réponses chrétiennes ? Changements climatiques, développement durable, conversion et simplicité*, ChristNet, Genève, 2008. Voir : christnet.ch/de/content/dossier-enjeux-environnementaux-reponses-chretiennes.

8. Les organisations partenaires

Les organisations suivantes ont contribué à la publication de ce Dossier Vivre :

StopPauvreté.2015

StopPauvreté.2015 est un mouvement chrétien soutenu par Interaction, le groupe de travail du Réseau évangélique suisse pour les questions de développement. StopPauvreté s'inscrit dans la campagne internationale Défi Michée, lancée en 2004 par l'Alliance évangélique mondiale. StopPauvreté.2015 promeut les Objectifs du millénaire pour le développement fixés par l'ONU. Il le fait à travers la sensibilisation de la population suisse et en interpellant les décideurs sur leurs engagements envers les droits des pauvres et pour un monde plus juste. Jean-Daniel André, le coordinateur romand de StopPauvreté.2015, a supervisé la production et la diffusion de cet ouvrage. • Site : www.stoppauvreté.ch.

ChristNet

ChristNet est un forum chrétien de discussion qui traite de sujets d'ordre social et politique. En tant que mouvement, il s'engage en faveur d'un renouveau de l'amour du prochain en société et en politique. Il agit par la prière, l'information et l'engagement. ChristNet travaille aussi des thèmes, organise des événements et des actions. Ce forum se retrouve en groupes régionaux et constitue un réseau de personnes. • Site : www.christnet.ch.

AFI Partnerships

AFI Partnerships est une entreprise de consulting et de formation dans le domaine de la redevabilité et de la lutte contre la corruption. Irène Cherpillod, consultante d'AFI Partnerships, a été mandatée pour la sélection et la supervision rédactionnelle des textes en français et en allemand, en coopération avec les différents auteurs et l'éditeur. Elle a elle-même rédigé un certain nombre d'articles. • Site : www.afipartnerships.ch.

D'autres organisations qui poursuivent des objectifs semblables

Voici un choix (non exhaustif) d'organisations qui s'engagent en faveur de la justice et de la miséricorde.

Actares : actionariat pour une économie durable. Site : www.actares.ch.

Alliance Sud : une organisation commune aux six grandes œuvres d'entraide helvétiques pour les questions de politique de développement. Site : www.alliancesud.ch.

Déclaration de Berne : une organisation non gouvernementale créée par des théologiens, qui s'engage en faveur d'une mondialisation plus juste. Site : www.ladb.ch.

Défi Michée : la campagne française de l'Alliance évangélique mondiale et d'un réseau d'œuvres d'entraide qui souhaite mobiliser le monde protestant contre l'extrême pauvreté et en faveur des Objectifs

du millénaire pour le développement. Site : www.defimichee.fr.

Ethos : une fondation pour un investissement responsable et un actionariat actif. Site : www.ethosfund.ch.

Globethics.net : un réseau mondial de personnes et d'institutions intéressées par l'éthique appliquée. Ce réseau propose une bibliothèque numérique mondiale sur l'éthique. Site : www.globethics.net.

Réseau mondial pour la justice fiscale (Tax Justice Network) : un groupe d'experts qui s'engagent en faveur de la transparence et contre les pratiques secrètes de la finance mondiale. Site : www.taxjustice.net.

9. Les auteurs

Andreas Missbach (1966), Dr en sociologie, est responsable du département « Matières premières, commerce, finances » de la Déclaration de Berne.

Benjamin Gräub (1986), étudiant en master de relations internationales et de gestion internationale, travaille en tant que chef de projet auprès de la fondation Biovision. Il est membre de l'Assemblée missionnaire « Elim » à Zurich.

Christoph Stückelberger (1951), Dr en théologie, est professeur de théologie systématique à l'Université de Bâle. Il est directeur et fondateur de Globethics.net, un réseau mondial d'éthique à Genève. Il est membre de l'Eglise réformée zurichoise.

Dominic Roser (1976) a fait des études en économie. Il poursuit actuellement des recherches en éthique dans les domaines de la politique climatique et de la justice intergénérationnelle à l'Université d'Oxford. Il est membre de l'Eglise évangélique méthodiste.

Elisabeth et Lienhard Roser-Brunner (1950 et 1945) sont pasteurs retraités de l'Eglise évangélique méthodiste. Elisabeth est membre de la commission « Eglise et société » de cette Eglise, tandis que Lienhard est responsable de « Marhaba », un lieu d'accueil pour requérants d'asile et immigrants à Aarau.

Irène Cherpillod (1980), master (MsC) en économie de HEC-Lausanne, est consultante indépendante dans le domaine Accountability et lutte contre la corruption. Egalement chargée de programmes à l'Armée du Salut Suisse, elle est le « Focal Point Anti-Corruption » pour les ONG partenaires de Pain pour le prochain. Elle est soldate au sein de la communauté salutiste de l'Arc lémanique.

Jens Weinreich (1965), journaliste indépendant, est spécialiste pour la politique sportive internationale où il s'intéresse particulièrement aux questions de dopage et de corruption.

Jean-Pierre Méan (1944), Dr en droit et avocat, a une large expérience en matière de droit réprimant la corruption sur le plan international ainsi que de mise en place de systèmes de plainte dans les entreprises. Président de la section suisse de Transparency International, il est actuellement membre de la commission anticorruption de la Chambre de commerce internationale.

Lukas Amstutz (1973), théologien, est chargé de cours au Centre de formation théologique CeFoR Bienenberg (Liestal, BL). Il est membre de l'Eglise évangélique mennonite « Schänzli » à Muttenz (BL).

Marc Herkenrath (1972), privatdocent en sociologie à l'Université de Zurich, s'occupe de la recherche et du conseil politique du dossier « Politique financière et fiscale internationale » auprès d'Alliance Sud.

Markus Meury (1970), sociologue, est co-fondateur et membre du Comité exécutif de ChristNet.

Mikael Huber (1982), économiste, travaille sur une thèse concernant l'histoire des marchés financiers. Il est membre de l'Eglise évangélique libre La Rochette à Neuchâtel (FREE).

Olivier Longchamp (1977), Dr en histoire de l'Université de Lausanne, est spécialiste des questions financières et fiscales auprès de la Déclaration de Berne (DB).

Samuel Ninck-Lehmann (1973), traducteur, est coordinateur de ChristNet et membre de l'Eglise évangélique libre Les Buis à Genève.

Werner Ninck (1934), théologien et conseiller spirituel, a été pasteur de l'Eglise réformée évangélique du canton de Berne, a ensuite travaillé dans un centre de thérapie chrétienne, pour enfin devenir directeur d'une école de thérapie sociale chrétienne. Il est membre de l'Eglise Vineyard de Berne.



Les «Dossiers Vivre»

Des livres au service de la foi évangélique

Abonnement annuel

Deux livres chaque année au prix de **SFr 22.- / € 20.-**

Au programme des dernières publications

« **Figures évangéliques de résistance** » par Gabrielle Desarzens, Jacques Blandenier, François Sergy et Serge Carrel

« **Le cri des chrétiens du Sud** » par René Padilla, CB Samuel, Vinoth Ramachandra, Ruth Padilla DeBorst

« **Les offres de Dieu. Une relation d'aide dans une perspective finale** » par Manfred Engeli

« **Les crises de la foi: étapes sur le chemin de la vie spirituelle** » par Linda Oyer et Louis Schweitzer

« **Israël-Palestine: quelle coexistence?** » par Guy Gentizon et Jean-Jacques Meylan

Pour s'abonner

La FREE • En Glapin 8 • CH-1162 St-Prex
Tél. 0041 21 823 23 23 • Courriel: secretariat@lafree.ch
Plus d'infos: www.lafree.ch